

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

SOMMAIRE

RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	3
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>7</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>7</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>7</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>7</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>8</i>
BLUE GREEN - RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP DU GOLF DE ROMAGNE - ANNEE 2014	9
SO SPACE - RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP DE L'ACCLAMEUR - ANNEE 2014.....	10
SO SPACE - RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LE CONTRAT DE DSP POUR LE STATIONNEMENT - ANNEE 2014	11
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>12</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>12</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>12</i>
<i>Luc DELAGARDE</i>	<i>12</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>12</i>
<i>Christophe POIRIER</i>	<i>13</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>13</i>
<i>Christophe POIRIER</i>	<i>13</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>14</i>
<i>Christophe POIRIER</i>	<i>14</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>15</i>
<i>Fabrice DESCAMPS</i>	<i>15</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>15</i>
SO SPACE - RAPPORT DU MANDATAIRE SOUMIS PAR LES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNEE 2014.....	16
<i>Luc DELAGARDE</i>	<i>17</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>17</i>
SEM DES HALLES - RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC ET RAPPORT SOUMIS PAR LES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNEE 2014	18
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>19</i>
CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL - COMPTE-RENDU ANNUEL DE CONCESSION ANNEE 2014 - CONTROLE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE	20
CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE ET DE FOURNITURE D'ELECTRICITE - COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION EXERCICE 2014 - CONTROLE DE SERVICE PUBLIC DELEGUE	21
FINANCES - BUDGET 2015 - DECISION MODIFICATIVE N°1	22
<i>Alain GRIPPON</i>	<i>23</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>24</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>24</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>25</i>
<i>Amaury BREUILLE</i>	<i>25</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>25</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>25</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>25</i>
<i>Elodie TRUONG</i>	<i>26</i>
<i>Alain GRIPPON</i>	<i>26</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>26</i>
<i>Marc THEBAULT</i>	<i>26</i>
SORTIE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR DE 2013 AMORTIS EN 2014	27

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A SA HLM DES DEUX-SEVRES ET DE LA REGION POUR UN PRET COMPLEMENTAIRE SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE PLUSIEURS LOGEMENTS SOCIAUX A NIORT..... 28

<i>Alain GRIPPON</i>	30
<i>Monsieur le Maire</i>	30

OPERATION URBAINE SUD AVENUE DE LIMOGES - POLITIQUE FONCIERE - CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE NIORT ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU-CHARENTES - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°D-2015-240 EN DATE DU 29 JUIN 2015 31

<i>Marc THEBAULT</i>	33
<i>Monsieur le Maire</i>	33
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	33
<i>Marc THEBAULT</i>	33
<i>Monsieur le Maire</i>	34

SITE DU PORT, "PORT-BOINOT" - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE TRAVAUX - ELECTION DES MEMBRES DU JURY EN VUE DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE 35

<i>Marc THEBAULT</i>	38
<i>Monsieur le Maire</i>	39
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	40
<i>Marc THEBAULT</i>	41
<i>Monsieur le Maire</i>	42
<i>Christophe POIRIER</i>	43
<i>Monsieur le Maire</i>	43
<i>Christophe POIRIER</i>	44
<i>Monsieur le Maire</i>	44
<i>Christophe POIRIER</i>	44
<i>Monsieur le Maire</i>	44
<i>Christophe POIRIER</i>	44
<i>Monsieur le Maire</i>	44
<i>Amaury BREUILLE</i>	44
<i>Monsieur le Maire</i>	45
<i>Elodie TRUONG</i>	45
<i>Monsieur le Maire</i>	46
<i>Michel PAILLEY</i>	46
<i>Monsieur le Maire</i>	46
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	46
<i>Monsieur le Maire</i>	47
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i>	48
<i>Monsieur le Maire</i>	48
<i>Elmano MARTINS</i>	48
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	49
<i>Monsieur le Maire</i>	49
<i>Elodie TRUONG</i>	49
<i>Monsieur le Maire</i>	49
<i>Fabrice DESCAMPS</i>	50
<i>Simon LAPLACE</i>	51
<i>Monsieur le Maire</i>	52
<i>Nathalie SEGUIN</i>	52
<i>Monsieur le Maire</i>	52
<i>Nathalie SEGUIN</i>	53
<i>Monsieur le Maire</i>	53
<i>Elmano MARTINS</i>	53
<i>Josiane METAYER</i>	54
<i>Monsieur le Maire</i>	54
<i>Romain DUPEYROU</i>	54
<i>Monsieur le Maire</i>	54
<i>Elodie TRUONG</i>	54
<i>Monsieur le Maire</i>	55
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	55
<i>Monsieur le Maire</i>	56
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	56
<i>Monsieur le Maire</i>	56
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	56
<i>Monsieur le Maire</i>	57
<i>Marc THEBAULT</i>	57
<i>Monsieur le Maire</i>	57

Jean-Romée CHARBONNEAU	57
Monsieur le Maire	57
Jean-Romée CHARBONNEAU	57
Monsieur le Maire	58
Jean-Romée CHARBONNEAU	58
Monsieur le Maire	58
Isabelle GODEAU	58
Monsieur le Maire	58
Isabelle GODEAU	58
Monsieur le Maire	58
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT	59
CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE BC N° 363 IMPASSE DE COMPORTE	60
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A IMA POUR CORRECTION DE L'ASSIETTE DU TROTTOIR (CR N° 481)	61
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	62
Lucien-Jean LAHOUSSE	63
Monsieur le Maire	63
Jean-Romée CHARBONNEAU	63
Lucien-Jean LAHOUSSE	63
ADHESION A LA CHARTE DES EMPLOYEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN POITOU-CHARENTES	64
FOURNITURE ET MAINTENANCE DE MATERIELS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES	66
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE - APPROBATION DU MARCHÉ	68
Lucien-Jean LAHOUSSE	69
Jean-Romée CHARBONNEAU	69
Lucien-Jean LAHOUSSE	69
PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE - AVENANT N°1	70
Rose-Marie NIETO	72
Isabelle GODEAU	72
Rose-Marie NIETO	72
CENTRES SOCIOCULTURELS - REPAS SERVIS AUX ENFANTS FREQUENTANT LES CENTRES DE LOISIRS	73
FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - APPROBATION DE MARCHÉ LOTS N°1 ET 2	74
CONTRAT DE VILLE - PONEY MAITRE D'ECOLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAN	76
Rose-Marie NIETO	78
Marc THEBAULT	78
Isabelle GODEAU	78
Rose-Marie NIETO	78
DISPOSITIF APPEL A PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL DE SAINTE PEZENNE	79
SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS - NIORT ASSOCIATIONS (SOLDE)	80
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - BANQUE ALIMENTAIRE DES DEUX-SEVRES	81
Jacqueline LEFEBVRE	82
Nathalie SEGUIN	82
Jacqueline LEFEBVRE	82
Elisabeth BEAUVAIS	83
Nathalie SEGUIN	83
Jacqueline LEFEBVRE	83
Nathalie SEGUIN	84
Monsieur le Maire	84
Jacqueline LEFEBVRE	84
Elisabeth BEAUVAIS	84

Guillaume JUIN	84
Monsieur le Maire	85

SUBVENTION AU TITRE DES MANIFESTATIONS - SEMAINE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE - ASSOCIATION POUR LA RECONNAISSANCE ET LA DEFENSE DES DROITS DES IMMIGRES (ARDDI)..... 86

Jacqueline LEFEBVRE	87
Pascal DUFORESTEL	87
Monsieur le Maire	87
Pascal DUFORESTEL	87
Monsieur le Maire	87
Isabelle GODEAU	88
Monsieur le Maire	88
Elodie TRUONG	88
Monsieur le Maire	88
Nathalie SEGUIN	88
Jacqueline LEFEBVRE	89
Nathalie SEGUIN	89
Elisabeth BEAUVAIS	89
Monsieur le Maire	90
Elisabeth BEAUVAIS	90
Monsieur le Maire	90
Jacqueline LEFEBVRE	90
Elodie TRUONG	90
Monsieur le Maire	90
Jean-Romée CHARBONNEAU	91
Monsieur le Maire	92
Jean-Romée CHARBONNEAU	92
Monsieur le Maire	92
Amaury BREUILLE	92
Monsieur le Maire	92
Amaury BREUILLE	92
Monsieur le Maire	92
Amaury BREUILLE	93
Monsieur le Maire	93
Elodie TRUONG	93
Monsieur le Maire	93
Pascal DUFORESTEL	93
Monsieur le Maire	93

PRISE D'EAU EN SEVRE NIORTAISE DITE DE GALUCHET - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETABLISSEMENT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE PRELEVEMENT D'EAU SUPERFICIELLE 95

ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT - COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (REALISATIONS 2014 / PREVISIONS 2015)..... 96

Monsieur le Maire	98
Pascal DUFORESTEL	98
Marc THEBAULT	98
Monsieur le Maire	99

AVENANTS DE TRANSFERT D'INEO RCO VERS INEO ATLANTIQUE PORTANT SUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CELUI DE MISE EN PLACE D'ILLUMINATIONS OCCASIONNELLES... 100

DEPLOIEMENT DE LA VIDEOPROTECTION - CONVENTIONS POUR LA POSE DE CAMERAS SUR FAÇADES PRIVEES..... 101

MARCHE DE MISE A DISPOSITION DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRE ET NON PUBLICITAIRE - MISE EN PLACE DE DEUX COLONNES MORRIS - AVENANT N°1..... 102

Dominique SIX	103
Pascal DUFORESTEL	103
Monsieur le Maire	104
Marc THEBAULT	104
Pascal DUFORESTEL	104
Monsieur le Maire	104
Elmano MARTINS	105
Dominique SIX	105
Pascal DUFORESTEL	105
Monsieur le Maire	105

CONVENTION DE CESSIION D'ANIMAUX AVEC L'ASSOCIATION SECOURS ET PROTECTION DES ANIMAUX DE POITIERS - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VACCINATION	107
BIODIVERSITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNRS POUR L'ETUDE DE FAUNE SAUVAGE EN MILIEU URBAIN	108
FOYER D'ACCUEIL D'URGENCE SIS 105 AVENUE DE SAINT JEAN D'ANGELY A NIORT - CESSIION PAR LA VILLE DE NIORT A L'ASSOCIATION L'ESCALE	110
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>112</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>112</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>112</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>112</i>
MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE-BATIMENTS ET GENIE CIVIL - MARCHE A BONS DE COMMANDE - APPROBATION DU MARCHE	113
CESSIION D'UN ANCIEN CHATEAU D'EAU SIS RUE DU FIEF TROCHET (ED N° 321).....	114
CESSIION DE LA MAISON D'HABITATION SISE 84 AVENUE DE PARIS A NIORT	115
<i>Michel PAILLEY</i>	<i>116</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>116</i>

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 octobre 2015

Président :**MONSIEUR JEROME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romé CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Recueil-décisions n° Rc-2015-8

Direction du Secrétariat Général**Recueil des Décisions L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2015-371	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE Contrat d'exposition avec le CACP Villa Pérochon pour l'exposition de Vincent ROSENBLATT au Pilori du 03 juillet au 29 août 2015	7 000,00 € net	1
2.	L-2015-374	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE Jeudis de Niort - Contrat de cession avec W SPECTACLE pour le concert de Clinton Fearon le 30 août 2015 - Avenant n°1	576,90 € HT Soit 692,28 € TTC	9
3.	L-2015-380	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE Concerts classiques - Eté 2015 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "Oeuvres de Bach, Geminiani & Vivaldi" - Association IL Convito - 19/08/2015	1 500,00 € net	11
4.	L-2015-413	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2015 - Contrat de Cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie Remue Ménage	12 668,00 € HT Soit 13 364,74 € TTC	17
5.	L-2015-381	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Fourniture d'uniformes, tenues, accessoires et chaussures pour la Police Municipale et divers services assimilés - Avenants de transfert	/	24
6.	L-2015-409	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT Etude circulation et stationnement - Quartier Pontreau - Colline Saint-André	24 875,00 € HT Soit 29 850,00 € TTC	26
7.	L-2015-336	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec SYNERGLACE - Participation d'un groupe d'agents au stage "Techniques de surfaçage et utilisation de la surfaceuse"	1 806,60 € TTC	27
8.	L-2015-345	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le GRETA Poitou-Charentes - Participation d'un groupe d'agents au stage "Atelier de raisonnement logique et français"	2 499,00 € net	28

9.	L-2015-402	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec FRANCE MEDIATION - Participation d'un agent à la formation : "La médiation sociale : les fondamentaux du métier"	680,00 € net	29
10.	L-2015-385	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Avenant N°1 de transfert relatif au marché n°14131M027/20141369 de fourniture, de mise en œuvre et de maintenance de l'infrastructure Wifi de la Ville de Niort avec la société NEXTIRAONE	/	30
11.	L-2015-372	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Pouilliers municipaux - Convention avec le Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique (LASAT) - Avenant n°1	/	32
12.	L-2015-375	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Pouilliers municipaux - Convention avec la SCP CRINIÈRE, DESORT, FRAYSSE et STAS - Avenant n°1	/	33
13.	L-2015-390	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 1er trimestre - Artiste Marine GRIZAUD - Atelier éveil et expressions artistiques	540,00 € net	34
14.	L-2015-391	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2015-2016 - 1er trimestre - Association ASN - Atelier basket/basket adapté-tous jeux de ballons	810,00 € net	37
15.	L-2015-394	DIRECTION DE L'EDUCATION RESTAURATION Fourniture de pains et de brioches - Lot n°19 - Ecole Jean Zay - Marché n° 14311M067 - Avenant n°1	Montant annuel du marché : 3 200,00 € HT Soit 4 200,00 € TTC	41
16.	L-2015-410	DIRECTION DE L'EDUCATION PERSONNEL ET COMPTABILITÉ ECOLES Visite d'ateliers scolaires/exposition "Où vas-tu ?" par l'école maternelle Jules Michelet	182,00 € net	42
17.	L-2015-382	DIRECTION ESPACES PUBLICS Marché de MOE pour l'aménagement de la basse-cour du Donjon - Validation de l'AVP et fixation du forfait définitif - Avenant n°1	-1 454,43 € HT	43
18.	L-2015-389	DIRECTION ESPACES PUBLICS JARDINS - ESPACES NATURELS Requalification paysagère du Clou Bouchet - Mise en sécurité par abattage d'arbres dangereux avant replantations	42 079,69 € HT Soit 50 495,63 € TTC	45
19.	L-2015-399	DIRECTION ESPACES PUBLICS PROPRETÉ URBAINE Acquisition d'un aspirateur de feuilles sur remorque routière	5 485,58 € HT Soit 6 582,70 € TTC	46

20.	L-2015-341	DIRECTION DES FINANCES EXÉCUTION BUDGÉTAIRE <i>Régie de recettes du dispositif "Pass famille loisirs"</i>	/	47
21.	L-2015-378	DIRECTION DES FINANCES BUDGET - RESSOURCES FINANCIÈRES <i>Souscription d'un contrat de prêt d'un montant de 1 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)</i>	/	49
22.	L-2015-405	DIRECTION DES FINANCES BUDGET - RESSOURCES FINANCIÈRES <i>Finances - Compactage des contrats (n°1 582 121 92 P, 7 482 706 92 T, 0 010 394 92 B, 0 014 120 92 G et 7 460 599 91 F) souscrits auprès du Crédit Foncier de France</i>	/	51
23.	L-2015-379	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE <i>Ex-caserne des pompiers sise 21 rue Eugène Baujet - Désamiantage complémentaire</i>	42 975,00 € HT Soit 51 570,00 € TTC	53
24.	L-2015-386	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <i>Crématorium de Niort - Mesure des rejets atmosphériques des deux fours - Attribution du marché</i>	5 086,66 € HT Soit 6 103,99 € TTC	55
25.	L-2015-387	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <i>Haut de Brèche - Nettoyage et contrôle des caniveaux - Attribution du marché</i>	20 312 ,00 € HT Soit 24 374,00 € TTC	56
26.	L-2015-392	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <i>Haut de Brèche - Travaux d'étanchéité 2015 - Travaux sur édicules et emmarchement</i>	6 167,08 € HT Soit 7 400,50 € TTC	57
27.	L-2015-393	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <i>Haut de Brèche - Travaux d'étanchéité - Dépose et repose de pierre de caniveaux côté avenue Jacques Bujault</i>	16 163,87 € HT Soit 19 396,64 € TTC	59
28.	L-2015-377	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <i>Groupe scolaire Edmond Proust logement 21C rue Edmond Proust Chaumette - Convention d'occupation à titre précaire et révocable</i>	loyer : 300,00 €/mois + charges	60
29.	L-2015-388	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <i>Maison d'habitation 17 rue de la Gavacherie à Niort - Convention d'occupation temporaire</i>	Loyer : 345,00 €/mois + charges	62
30.	L-2015-395	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <i>Appartement 2ème étage - Porte 3-8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence</i>	Loyer : 340,00 €/mois	64

31.	L-2015-396	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association "L'Excuse Niortaise"	Box partagé : valeur locative annuelle : 90,60 € + participation aux charges : 8,77 € pour la période d'occupation	66
32.	L-2015-397	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association "Chorale A Coeur Joie"	Participation aux charges selon tarifs votés par le Conseil municipal chaque année	74
33.	L-2015-398	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne dépendance de l'ex-presbytère de Sainte-Pezenne salle associative 5 rue du Presbytère - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association "Chorale A Coeur Joie"	Participation aux charges selon tarifs votés par le Conseil municipal chaque année	81
34.	L-2015-401	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS Salle Omnisports - Remplacement de la production d'eau chaude - Attribution de marché	5 296,28 € HT Soit 6 355,54 € TTC	88
35.	L-2015-404	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES Affaire GENDRE et autres c/ Ville de Niort - Cour Administrative d'Appel de Bordeaux - Désignation du cabinet AZAN AVOCATS et ASSOCIES pour assister la Ville de Niort	/	89

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

RETOUR SOMMAIRE**Monsieur le Maire**

Bonjour à toutes et à tous, chers collègues, ainsi qu'au public présent. Nous commençons notre séance du 12 octobre et nous avons avant cela, à nommer un secrétaire ou une secrétaire de séance. Y a-t-il un volontaire ou une volontaire ? Madame Yamina BOUDAHMANI. Merci.

Ensuite, nous avons à examiner le recueil des décisions. Y a-t-il des demandes particulières par rapport à ces décisions qui ont été prises ? Oui Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci, Monsieur le Maire. C'est une question qui porte plus sur la nature de l'ordre du jour global du Conseil municipal, je vous avouerais que quand je reçois maintenant les convocations j'ai de plus en plus de mal à m'y retrouver sur l'ordonnancement du conseil, à savoir qu'il y a un grand différentiel entre les délibérations examinées en Commissions et le Cahier bleu final que nous avons cinq jours ouvrés avant le Conseil municipal, et si vous me permettez, il y a même un certain nombre de délibérations un peu stratégiques qui arrivent après l'étape des commissions, de la même manière qu'il y a, et ça vous a été dit notamment dans la presse récemment, pas mal de délibérations qui sont reléguées en fin de Conseil, ça avait été évoqué par un de nos quotidiens sur une délibération qui avait trait au marché d'électricité de la Ville de Niort et ça a été également souligné sur une délibération qui a trait à la vidéosurveillance aujourd'hui même. Donc, j'aimerais que vous m'en disiez plus sur la manière dont vous souhaitez, je ne veux pas encore parler de problème démocratique, je laisse ça au sein de l'Agglo, ça a déjà été dit, mais en l'occurrence, comment est-ce que vous souhaitez organiser vos travaux ? Est-ce que vous souhaitez véritablement que nous appréhendions dans la plus grande globalité le sujet ou est-ce que vous avez, par rapport au débat démocratique qui peut être induit par l'ensemble de ces délibérations, un souci à titre personnel ou plus global ? Merci.

Monsieur le Maire

Merci pour vos propos aimables, Monsieur DUFORESTEL, mais vous savez, en toute chose il y a un début et il y a une fin, donc il y a un début de Conseil et une fin et il y a des délibérations importantes, elles le sont toutes d'ailleurs mais certaines peuvent être en effet plus stratégiques et elles font partie de ce Conseil municipal, elles sont en bonne place, mais évidemment, certaines sont au début, d'autres se retrouvent au milieu et d'autres à la fin. C'est un ordre du jour et c'est le Président de l'assemblée qui le fixe, mais aussi en fonction des commissions puisque vous voyez, vous avez une commission n°1, une commission n°3, donc voilà. D'autres remarques pour revenir au recueil des décisions ? Parce que là, on n'est pas sur l'ordre du jour, on est sur le recueil des décisions.

Pascal DUFORESTEL**Hors micro**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Vous avez une petite mémoire, Monsieur DUFORESTEL, c'est dommage. D'autres remarques ? Non ?
Eh bien, le recueil des décisions étant exposé, nous en prenons acte et nous passons à l'examen des délibérations.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-350

Direction Animation de la Cité

BLUE GREEN - Rapport du délégataire du service public concernant le contrat de DSP du Golf de Romagné - Année 2014

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux, en date du 1er octobre 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de BLUE GREEN, délégataire du service public du Golf de Romagné, pour l'année 2014.

Le Conseil municipal a pris acte de la production du rapport de BLUE GREEN pour l'année 2014

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-351

Direction Animation de la Cité

**SO SPACE - Rapport du délégataire de service public
concernant le contrat de DSP de l'Acclameur -
Année 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 1er octobre 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SO SPACE, délégataire du service public de l'Acclameur pour l'année 2014.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport de la SO SPACE pour l'année 2014

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-352

Direction Gestion Urbaine Réglementaire **SO SPACE - Rapport du délégataire de service public concernant le contrat de DSP pour le stationnement - Année 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux, en date du 1er octobre 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la SO SPACE, délégataire du service public du stationnement payant, pour l'année 2014.

Le Conseil municipal a pris acte de la production du rapport de la SO SPACE pour l'année 2014

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Nous avons également à prendre acte d'un autre rapport important, celui du délégataire de service public concernant le contrat de DSP pour le stationnement. Cette Délégation du Service Public a été attribuée en son temps à la société d'économie mixte SO SPACE et le rapport porte sur l'année 2014. Celui-ci appelle-t-il des remarques ou des questions ? Oui, Monsieur BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Une remarque, puisque si j'ai bonne mémoire, vous nous aviez expliqué il y a quelques années maintenant que la nouvelle politique tarifaire que vous comptiez mettre en place allait permettre de redresser économiquement la situation de la SO SPACE, je constate que pour ce qui est du chiffre d'affaires de Marcel Paul il est en baisse, celui de la Roulière est en baisse, celui de Saint-Jean est en baisse, celui de la Brèche est en baisse, il n'y a que le stationnement sur voirie qui connaît une hausse du chiffre d'affaires de 2 000 €. Donc je dirais que par rapport à l'objectif que vous aviez vous-même défini, celui-ci n'est pas atteint.

Monsieur le Maire

Je vous remercie. Je rappelle que cela porte sur l'année 2014 et par ailleurs nous avons des délibérations concernant la SO SPACE, dont certaines portant sur son renflouement, la situation financière de la SO SPACE nous préoccupe. Je ne sais pas si Monsieur DELAGARDE veut s'exprimer ou pas.

Luc DELAGARDE

Je crois que globalement, l'activité du stationnement sur Niort est boostée par les opérations que nous avons mises en œuvre et notamment l'heure gratuite sur la Brèche, le résultat de 2014 est du même niveau que celui de 2013, l'heure gratuite a été compensée par l'accroissement des flux, il n'y a pas de problématique particulière.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres remarques ? D'autres questions ? Non ?

Vous pourrez vous rapporter au rapport annuel du mandataire, page 22, où il est écrit qu'en fin 2014 la fréquentation annuelle cumulée sur tous les parkings accueillant une clientèle horaire affiche +9,27%, soit +62 214 véhicules par rapport à 2013. Vous pourrez également vous référer à la page 87 du rapport annuel du délégataire qui montre à quel point un écart positif s'est créé à l'installation de l'heure gratuite en juin 2014, alors que la stagnation était évidente entre 2013 et 2014. Par ailleurs, je vous donne également deux informations que je n'avais pas encore eu l'occasion de communiquer. Au 1^{er} semestre 2014, avant l'heure gratuite, la durée de stationnement à la Brèche était de 1h29, au 2^{ème} semestre 2014,

RETOUR SOMMAIRE

avec une heure gratuite, la durée de stationnement est passée, au second semestre, à 1h35. A fin septembre 2015, donc après un an de gratuité, la durée de stationnement sous la Brèche est de 1h50. Je crois que c'est une politique qui non seulement peut être regardée sur le plan financier mais qui est réelle aussi sur le plan de l'attractivité du centre-ville, c'est donc un investissement non négligeable au profit de notre Ville, et sur le plan financier, un investissement très raisonnable. Monsieur POIRIER.

Christophe POIRIER

On se réjouira tout le temps avec vous du fait qu'il y ait plus de voitures, enfin de fréquentation du centre-ville parce que de voitures..., on souhaiterait, bien entendu, qu'il y ait un peu plus de transports alternatifs, mais ça c'est un autre débat. Donc, la question de la meilleure fréquentation de la Brèche c'est évident, quand encore une fois on propose le meilleur produit au plus bas prix, il ne peut pas en être autrement. Simplement, l'effet booster que vous évoquez, il n'existe pas et en tous cas il n'existe pas sur l'évolution du chiffre d'affaires parce que, y compris sur la Brèche, il est nul, et encore cette année, il y a eu un conseil d'administration de la SO SPACE la semaine dernière, on présente les évolutions de fréquentation mais on ne met jamais en face le chiffre d'affaires qu'il peut y avoir au regard de cette hausse de fréquentation. Pourquoi ? Parce qu'il a été décidé politiquement d'accorder la gratuité. Alors, ce qui interpelle aussi, et je l'ai signalé lors du dernier Conseil municipal, c'est le problème de cohérence qu'il peut y avoir entre cette politique là et par ailleurs la politique de stationnement sur voirie. Je crois d'ailleurs, et il en a été question lors du dernier conseil d'administration de la SO SPACE, qu'une étude globale est demandée, c'est ce que nous avons toujours souhaité parce que plutôt que de prendre un contrat comme ça, isolément, il faut vraiment, je dirais, avoir une bonne vision globale de l'ensemble des dynamiques à l'œuvre sur les politiques de stationnement sur Niort. Est-ce que notre offre est plus importante qu'ailleurs ? Oui, non ? Est-ce qu'il y a plus de gratuité en voirie ? Oui, non ? Comment se font les reports de stationnement sur tel ou tel parc en surface ou voirie ? Voilà, c'est tout ça qu'il faut savoir, donc encore une fois, ça ne sert à rien, mais strictement à rien, si ce n'est à se faire plaisir que de dire : « Sur la Brèche on est à tant de pourcent de plus », eh oui, heureusement qu'il y a une hausse de fréquentation sur la Brèche. Mais vous ne répondez pas à la question globale des flux de stationnement sur Niort.

Monsieur le Maire

Ecoutez, Monsieur POIRIER, je suis désolé mais vous avez construit un parking, je le remplis, c'est de la bonne gestion.

Christophe POIRIER

Hors micro.... 1 200 places

RETOUR SOMMAIRE**Monsieur le Maire**

Et quand on prévoit une DSP qui mise sur 900 000 véhicules dans le parking de la Brèche par an et qu'aujourd'hui, grâce à l'heure gratuite, on est passé, dès 2014, comme c'est d'ailleurs écrit, à 308 338 tickets horaires, soit +58 107 véhicules sur l'année, alors que ce n'est qu'une demi-année qui joue pour l'heure gratuite, vous voyez que c'est quand même un effet sensible. Encore une fois, page 87, vous voyez l'écart très clair, les schémas parlent, ce sont des chiffres, ce ne sont pas des « Il paraît que », « Je crois que », ce sont des chiffres, ce sont des éléments objectifs et il y a un moment où il faut aussi reconnaître l'objectivité des choses, on est sur un rapport, l'exercice 2015 sera peut-être plus probant, ensuite quant à la situation financière de la SO SPACE, vous savez que le contrat de DSP a été mal négocié, qu'il est déséquilibré et donc on a entrepris de retrouver un équilibre financier, ça déjà été le cas lors de précédentes délibérations, ce sont des choix politiques que nous avons faits, dont nous aurions bien évidemment aimé nous passer parce qu'on aurait espéré là aussi une situation en équilibre, ce qui manifestement n'était pas le cas et nous appelons à retrouver cet équilibre financier. En attendant, on est sur un vrai plus de fréquentation, je suis désolé, rien que pour le mois de septembre c'est 27% d'augmentation pour la Brèche par rapport à 2014, ajoutés à 40% d'augmentation de septembre 2013 à septembre 2014, donc 40 plus 27, c'est quand même fort et puis ensuite, sur l'ensemble du centre-ville puisqu'il s'agit en effet de regarder l'ensemble du stationnement, on est à 12% d'augmentation, le parking du Moulin du Milieu étant le 2^{ème} parking qui, après la Brèche, tire la fréquentation. Et en valeur absolue, au mois de septembre 2015, par rapport à septembre 2014, on est à 7 000 véhicules en plus ; En valeur absolue, on n'est pas sur des pourcentages mais sur des valeurs absolues donc voilà, moi je vous donne des chiffres, je ne sais pas quoi rajouter de plus pour être assez éloquent et vous convaincre de la réalité de cette évolution, vous devriez plutôt vous en réjouir parce que, que le centre-ville soit davantage fréquenté et que davantage de personnes viennent à Niort stationner leur voiture pour profiter de la zone de chalandise, c'est une bonne nouvelle et moi, et je pense toute la majorité avec moi et peut-être davantage, je m'en réjouis.

Monsieur POIRIER.

Christophe POIRIER

C'est en effet une bonne nouvelle qu'il y ait plus de fréquentation du centre-ville, mais à aucun moment vous vous êtes dit : « Ca peut être dû à la requalification du centre-ville. A aucun moment, l'augmentation de la fréquentation du centre-ville ne peut être due à un mandat de transformation qu'il y a eu avant et qui fait qu'aujourd'hui, effectivement, la Ville est un peu plus attractive. Là où on a une différence d'approche et de diagnostic par rapport aux problématiques de stationnement, c'est que nous, on pense que la problématique du stationnement sous la Brèche n'est pas liée aux problèmes de tarification, pour preuve, vous le disiez vous-même, le parking du Moulin du Milieu qui a une tarification à peu près identique à celle de la Brèche avant, connaît un succès qui n'est pas démenti depuis des années, le parking de l'Hôtel de Ville, idem. Donc voilà, ce n'est pas un problème de tarification en soi.

RETOUR SOMMAIRE

Et vous aussi, reconnaissez au moins certaines choses, le fait que quand une Ville est en chantier, on a peut-être un peu moins envie d'y aller que lorsqu'elle est complètement rénovée.

Monsieur le Maire

Les chantiers sont terminés depuis 2012-2013, on est sur l'année 2014. D'autre part, il ne faut pas rechercher la contradiction. J'ai reconnu, je vous l'ai dit tout à l'heure, vous avez construit un parking et je le remplis, voilà, je ne peux pas faire de meilleure reconnaissance de la part des uns et des autres au centre-ville de notre chère citée. Fabrice DESCAMPS.

Fabrice DESCAMPS

Merci, Monsieur le Maire. Je compléterai ce que vous dites en rappelant simplement que permettre aux gens de venir au centre-ville, c'est leur rendre un service et donc nous rendons service aux Niortais en leur permettant de venir au centre-ville. On aura beau faire le plus beau centre-ville du monde, si on ne permet pas aux gens d'y venir ça ne sert strictement à rien, donc nous faisons ce qui aurait dû être fait précédemment, permettre aux gens de venir profiter de ce magnifique centre-ville qu'a fait la mandature précédente. Je rappellerai en passant qu'il y a d'autres villes, Bayonne par exemple, que je connais fort bien, où le centre-ville a été rénové, et ça c'est fait dans d'excellentes conditions, tout le monde le reconnaît, c'est un franc succès, parce que tout simplement les Bayonnais sont des gens de bon sens et ils ont d'abord construit les parkings, avant de faire la rénovation du centre-ville. Voilà.

Monsieur le Maire

Merci. En effet, moi-même j'ai été le premier à reconnaître l'effort qui avait été fait par mes trois prédécesseurs, notamment en portant la candidature aux victoires du paysage de la Brèche, et puis l'embellissement d'une ville c'est quelque chose de permanent, on aura l'occasion tout à l'heure d'aborder le projet Boinot, c'est un travail de longue haleine qui engage les maires et leurs équipes successives ainsi que les administrations. Voilà. Y a-t-il d'autres remarques ? Non ? Eh bien dans ce cas, nous prenons acte de ce rapport du délégué SO SPACE pour l'année 2014.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-353

Direction Gestion Urbaine Réglementaire SO SPACE - Rapport du mandataire soumis par les représentants de la collectivité au Conseil d'Administration - Année 2014

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Pour la SO SPACE, il s'agit actuellement de : Luc DELAGARDE, Sébastien PARTHENAY, Dominique DESQUINS, Sylvette RIMBAUD et Christophe POIRIER.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le rapport du mandataire soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SO SPACE pour l'année 2014.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	4
Excusé :	1

Messieurs Luc DELAGARDE, Sébastien PARTHENAY, Christophe POIRIER et Madame Sylvette RIMBAUD, n'ayant pas pris part ni au débat ni au vote

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Luc DELAGARDE

Je ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire

Il y a d'autres membres du Conseil d'Administration ? Oui, Monsieur POIRIER, heureusement que je veille pour tout le monde. Sébastien PARTHENAY ne prend pas part au vote non plus ?

Merci, Messieurs les administrateurs présents, Sylvette RIMBAUD aussi. Qui d'autre ? C'est bon ? Ok.

Merci. Donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté en prenant compte des non participations. Merci.

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-354

Direction Gestion Urbaine Réglementaire SEM des Halles - Rapport du délégataire du service public et rapport soumis par les représentants de la collectivité au Conseil d'Administration - Année 2014

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La SEM des Halles assure la gestion des Halles de Niort.

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire produit, chaque année, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission consultative des services publics locaux, en date du 1er octobre 2015.

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Pour la SEM des Halles, il s'agit actuellement de : Luc DELAGARDE, Jeanine BARBOTIN, Alain GRIPPON, Simon LAPLACE, Eric PERSAIS et Pascal DUFORESTEL représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du rapport de la SEM des Halles, délégataire du service public des Halles de Niort pour l'année 2014 ;
- se prononcer sur le rapport soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SEM des Halles pour l'année 2014 conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Messieurs Luc DELAGARDE, Alain GRIPPON, Simon LAPLACE, Eric PERSAIS, Pascal DUFORESTEL et Madame Jeanine BARBOTIN n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	6
Excusé :	1

Le Conseil municipal a pris acte du rapport de la SEM des Halles pour l'année 2014

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Il y a peut-être des personnes qui ne prennent pas part au vote là aussi ? Monsieur DELAGARDE, Madame BARBOTIN, Monsieur DUFORESTEL, Monsieur PERSAIS, Monsieur LAPLACE et Alain GRIPPON également. Les différents administrateurs. Très bien. Donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

PROCES-VERBAL

**Pôle Cadre de vie et Aménagement urbain Concession de distribution publique de gaz naturel -
Compte-rendu annuel de concession année 2014 -
Contrôle du service public délégué**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

En mars 1998, la distribution de gaz naturel a été concédée à Gaz de France sur l'ensemble du territoire de la Ville de Niort pour une durée de 15 ans.

Depuis le 1er janvier 2008, Gaz Réseau Distribution France (GrDF), filiale du groupe GDF SUEZ a été créée. GrDF a reçu l'ensemble des biens, des droits et obligations de Gaz de France. Le périmètre de la concession concerne désormais les activités de construction, d'exploitation, de maintenance et de développement des infrastructures, à l'exclusion de toute activité de fourniture d'énergie.

En avril 2013, la concession de distribution de gaz naturel de la commune de Niort a été renouvelée pour une durée de 30 ans. L'article 31 du cahier des charges de concession prévoit que le concessionnaire présente chaque année un compte rendu d'activités pour l'année écoulée faisant apparaître notamment un rapport général, un rapport financier, et un rapport sur la qualité du service et sur les travaux réalisés et sur le patrimoine constitué.

En outre, l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales dispose que la collectivité territoriale, en tant qu'autorité concédante, assure le contrôle du réseau public de distribution de gaz.

En mai 2015, GrDF a remis à la Ville de Niort le compte rendu annuel de l'année 2014. Le rapport de contrôle effectué par les services de la Ville a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 1^{er} octobre 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du compte-rendu annuel 2014 remis par GrDF, délégataire du service public de distribution de gaz naturel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Niort ;
- prendre acte du rapport annuel de contrôle de la concession ci-annexé.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au débat.

Le Conseil municipal a pris acte du compte-rendu annuel de concession GrDF et du rapport de contrôle pour l'année 2014

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

Pôle Cadre de vie et Aménagement urbain Concession de distribution publique et de fourniture d'électricité - Compte rendu annuel de concession exercice 2014 - Contrôle de service public délégué

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

En mars 1998, la distribution publique d'électricité a été concédée à Electricité de France sur une partie du territoire de la Ville de Niort (centre-ville) pour une durée de 15 ans.

Depuis 2004, l'activité de distribution d'électricité a été séparée juridiquement des autres activités d'EDF et deux interlocuteurs sont désormais parties intégrantes du contrat :

- Electricité de France (EDF) et notamment sa branche commerce pour l'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente y compris le tarif de première nécessité (TPN) ;
- Electricité réseau Distribution France (ErDF) pour la gestion du réseau public de distribution d'électricité concédé.

En mai 2013, la concession de distribution et de fourniture d'électricité a été renouvelée pour une durée de 23 ans.

L'article 32 du cahier des charges de concession prévoit que le concessionnaire présente chaque année un compte rendu d'activités pour l'année écoulée faisant apparaître notamment un rapport d'exploitation, un bilan annuel des investissements réalisés et un rapport sur la qualité du service.

En outre, l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales dispose que la collectivité territoriale, en tant qu'autorité concédante, assure le contrôle du réseau public de distribution d'électricité.

En juin 2015, ErDF a remis à la Ville de Niort le compte rendu annuel d'activités de l'année 2014. Le rapport de contrôle du service public délégué a été effectué par les services de la Ville. Puis, il a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 1^{er} octobre 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du compte-rendu annuel 2014 remis par ErDF, délégataire du service public de distribution et de fourniture d'électricité sur une partie du territoire de la Ville de Niort ;
- prendre acte du rapport annuel de contrôle de la concession ci-annexé.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au débat.

Le Conseil municipal a pris acte du compte-rendu annuel ErDF et du rapport de contrôle pour l'exercice 2014

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-357

Direction des Finances**Finances - Budget 2015 - Décision modificative n°1**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2015, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2015, la décision modificative n°1 pour le budget principal et les budgets annexes.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	8
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

RETOUR SOMMAIRE**Alain GRIPPON**

Je vais évoquer devant vous la décision modificative n°1 concernant l'exercice 2015. Ces décisions modificatives du budget ont deux sources. La première, c'est d'abord des modifications tenant à des reclassements de comptes et donc sans incidences sur les résultats et sur le budget. Ce sont des virements de compte à compte qui pour la plupart sont initiés par le Trésor Public qui considère que c'est tel compte qu'il fallait utiliser et non pas tel autre. Donc c'est un jeu à somme nulle pour le budget. Par contre, d'autres décisions résultent essentiellement d'informations nouvelles liées à l'exécution budgétaire et puis à des ajustements de recettes, ou de dépenses pardon, par rapport à ce qui était initialement voté.

Concernant la section de fonctionnement, puisqu'on reste dans un schéma classique de section de fonctionnement et de section d'investissement : En dépenses, des ajustements ont notamment été effectués sur les intérêts de la dette qui ont été renégociés soit en cours d'année, soit ont abouti au titre de l'année, à hauteur d'une diminution de dépenses de 75 K€. La politique de la Ville, le programme initialement prévu ayant pris du retard avec la conclusion du contrat de Ville début juillet donne l'occasion de diminuer les dépenses de 50 K€, par contre le stationnement, un ajustement lié au non rattachement de dépenses sur l'exercice 2014, des factures 2014 ont été acquittées en 2015, qui se traduisent par une augmentation des recettes de 130 K€. Donc un différentiel entre recettes et dépenses de 5 K€, et puis il y a des ajustements divers dont je vous passerai le détail à hauteur de 26,4 K€. Ce qui donne des ajustements globaux en dépenses de 21,4 K€ en dépenses négatives, si vous me passez le terme. Concernant les recettes, toujours de la section de fonctionnement, des revenus d'immeubles ont été ajustés à hauteur de 65,5 K€, des remboursements de prestations par la CAN concernant les zones d'activités notamment ce sont traduits par une facturation supplémentaire de 133 K€. Les produits : Les certificats d'énergie dont Monsieur le Maire pourra nous expliquer plus amplement que je ne le ferais, le bien fondé et l'origine, ont été vendus plus que prévus à hauteur de 48 K€. La fourrière automobile, par contre, a vu une diminution de 70 K€. Et divers ajustements à hauteur de 76 K€. Donc somme des ajustements en recette : + 253. On a globalement pour la section de fonctionnement des ajustements en dépenses de -21, des ajustements en recette de +253, ce qui donne un impact sur le besoin de financement global de 275 K€.

Concernant maintenant la section investissement, même présentation, les ajustements de dépenses, réduction sur la prévision de remboursement du capital faisant suite aux renégociations de la dette avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Epargne, on économise 310 K€. Une diminution globale sur les dépenses liées à l'espace public à hauteur de 232 K€, par contre un réajustement des crédits pour le marché de vidéoprotection, puisqu'il sera pris à 100% à hauteur de 209 K€. Il est clair que n'est pas pris en compte à ce niveau-là le montant que l'Etat nous accordera en terme de subvention puisqu'on n'en connaît pas encore le détail, on ne le saura qu'en fin d'année lors d'une décision modificative. D'autres dépenses d'investissements qui viennent améliorer la situation sont liées au

RETOUR SOMMAIRE

système d'information en faveur du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) 150 K€, la politique de la Ville, une étude de programmation rue Denfert Rochereau à hauteur de 60 K€, le centre technique, -118 K€, les travaux d'économie d'énergie à hauteur de 55 K€, les travaux Halles dans le cadre de l'OPAH-RU 50 K€ et puis des soldes d'opérations dans le cadre de travaux sur le patrimoine, 17 K€ et groupes scolaires 24 K€. Par contre en divers, on a une augmentation des dépenses de 109 K€, donc un total de 698 K€ en ajustements de dépenses négatives. Les ajustements de recettes concernent essentiellement des imprécisions lors de l'établissement du budget initial, ça concerne essentiellement la taxe d'aménagement, le réalisé fait apparaître une tendance qui sera supérieure de 130 K€ à ce qui avait été prévu, par contre il y aura moins de cessions puisqu'il y a un décalage notamment sur l'îlot Champommier à hauteur de 400 000 €, le système d'information en faveur du SEV 150 K€, des subventions pour les travaux du Centre Technique de la Chamoiserie à hauteur de 213 000 € et puis d'autres projets qui eux, au contraire, génèrent des recettes supplémentaires que sont ferme Giraud, vestiaires Grand-Croix et économies d'énergie. Ça c'est l'essentiel, mais s'ajoute une circonstance favorable, c'est que l'Etat, dans son infinie sagesse, a décidé de nous allouer une avance sur le fonds de compensation de la TVA à hauteur de 1,5 million d'euros. Donc ces 1,5 million viennent conforter encore les recettes d'investissement. Au final, tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissement, les écarts sont favorables, ils se traduisent donc, je le rappelle, pour le fonctionnement à hauteur de 275 000 € et pour l'investissement à hauteur de 1 575 000 €, tenant compte de ces 1,5 million d'euros de compensation de TVA. Ce qui se traduit globalement par une diminution du besoin de financement, notamment par emprunt, à hauteur de 1 850 000 €. Voilà ce que l'on peut dire sur cette décision modificative. Bien sûr, je me tiens, ainsi que les services, à votre disposition pour vous donner de plus amples détails, mais je ne crois pas que ça présente d'intérêt puisqu'on a vu là l'essentiel des mouvements tant en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Maire

Merci, Alain GRIPPON. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Oui, Amaury BREUILLE.

Amaury BREUILLE

Qu'est ce qui explique dans le fond, s'agissant de la vidéosurveillance, que cette ligne de 209 000 € n'ait pas été prise en compte à l'origine ? Cela signifie-t-il que la participation de l'Etat était attendue plus tôt ou avec plus de certitude qu'elle ne l'est aujourd'hui ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Ça signifie qu'on préfère porter l'ensemble sur le budget 2015, on avait prévu de le faire en deux temps, en fonction de l'étalement des travaux et donc on préfère imputer le tout sur l'année 2015, puisqu'une gestion dynamique de la dette permet de trouver des moyens nouveaux.

Amaury BREUILLE

C'est une curieuse réponse, Monsieur le Maire, puisque vous aviez annoncé que vous vouliez que la vidéosurveillance soit mise en place avant la fin de l'année 2015, moi je ne connais pas de dispositif dans lequel on peut faire réaliser les travaux avant leur inscription budgétaire, donc je ne vois pas très bien comment vous pouviez annoncer cela publiquement et dans le même temps, dans votre planification budgétaire, avoir une part de financement sur l'exercice 2015 et une autre sur l'exercice 2016. Ça me paraît assez curieux.

Monsieur le Maire

Si on veut faire la vidéo d'ici la fin 2015, vous auriez vu le Budget Primitif, vous auriez vu qu'elle était comprise en partie seulement dans le budget primitif. Donc là il s'agit de faire passer la totalité du budget vidéo-protection sur le budget 2015, d'où l'intérêt d'une décision modificative qui vient amender le budget primitif 2015. C'est de juste règle et de totale transparence, justement, Monsieur BREUILLE. D'autres questions ? Madame SEGUIN et Madame TRUONG ensuite.

Nathalie SEGUIN

Ce qui est peut-être important dans ce dossier, c'est de savoir si véritablement l'Etat va cofinancer puisqu'il était question dans votre présentation de ce projet-là, Monsieur BALOGE, que vous ne souhaitez pas le porter financièrement tout seul et on arrive en fin d'année, l'Etat fait ses derniers engagements budgétaires début novembre grand maximum, donc on arrive aux échéances. Est-ce que vous avez des informations, sinon des réponses, à nous apporter ?

Monsieur le Maire

Ecoutez, la demande a été adressée à l'Etat et donc elle doit passer incessamment auprès du comité qui alloue les fonds. Dès que j'aurais des réponses à vous transmettre, je vous les donnerai, Madame SEGUIN. Madame TRUONG.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Elodie TRUONG

Sur un autre sujet, à propos de ce qu'a évoqué Monsieur GRIPPON concernant moins de cessions immobilières sur l'îlot Champommier, ce que vous nous avez exposé tout à l'heure, il s'agit de la partie caserne ? De quelle cession parliez-vous sur l'îlot Champommier ?

Alain GRIPPON

Vous dire quelle partie de l'îlot Champommier est concernée, ça dépasse mes capacités. C'est un problème de décalage dans le temps, c'est-à-dire que ce qui n'est pas cédé en 2015 le sera en 2016.

Monsieur le Maire

C'est une question d'écriture comptable, pour faire court.

Marc THEBAULT

Hors micro...C'est le rachat du dernier îlot.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-358

Direction des Finances**Sortie des biens de faible valeur de 2013 amortis en 2014**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'instruction M14 du Ministère des Finances et de l'Industrie, le Conseil municipal a la possibilité de sortir de l'actif et de l'inventaire des biens de faible valeur, c'est-à-dire les biens d'un montant unitaire inférieur à un seuil fixé par l'Assemblée délibérante.

Par délibération en date du 17 décembre 2010 ce seuil a été fixé à 1000,00 € TTC

Les biens de faible valeur sont amortis l'année qui suit celle de leurs acquisitions et sortis de l'actif en N+2.

Ainsi les biens acquis en 2013, d'une valeur unitaire inférieure à 1000 €, et amortis en 2014 sont sortis de l'actif en 2015. Vous en trouverez la liste ci-annexée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- sortir de l'actif et de l'inventaire les biens de faible valeur acquis en 2013 et amortis en 2014 dont la liste est jointe en annexe, pour un montant de 539 830,25 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

Direction des Finances**Garantie d'emprunt accordée à SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région pour un prêt complémentaire souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de plusieurs logements sociaux à Niort**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 14 septembre 2015 par la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt complémentaire destiné à financer la construction de 12 logements locatifs sociaux sis rue du Bas Sablonnier à Niort.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°39459 en annexe signé entre la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre de son opération de construction de 12 logements locatifs sociaux sis rue du Bas Sablonnier à Niort, la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région souhaite souscrire un prêt complémentaire d'un montant de 188 542 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Afin de concrétiser cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant global du prêt.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 188 542 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°39459, constitué d'une ligne n°5106600.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Il s'agit d'une garantie accordée à la SA HLM des Deux-Sèvres pour un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt s'élève à 188 542 €, il a été souscrit à un taux équivalent global de 1,35% indexé selon le taux du livret A. La durée de l'amortissement est de 36 ans. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder sa garantie à hauteur de 100% de cet emprunt destiné au financement de logements sociaux.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Alors, je comprends mieux la remarque de tout à l'heure, quant aux délibérations de Marc THEBAULT. Ce sont les seules qui ont été modifiées dans l'ordre de passage, Monsieur DUFORESTEL, parce qu'il me semblait que ces délibérations étaient importantes et qu'il était de bon usage de les présenter plutôt en début de conseil que trop tardivement, mais que ça ne tienne, on peut rester dans l'ordre plus traditionnel des commissions. Marc THEBAULT pour quelques délibérations importantes sur le plan de l'urbanisme.

**Direction Développement Urbain, Habitat Opération urbaine Sud Avenue de Limoges -
Politique foncière - Convention opérationnelle entre
la commune de Niort et l'Etablissement Public
Foncier de Poitou-Charentes - Annule et remplace la
délibération n°D-2015-240 en date du 29 juin 2015**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Après avoir suspendu en Conseil municipal du 29 avril 2014 les études et procédures sur le projet de la Vallée Guyot afin de disposer du temps nécessaire pour adopter une position sur cette opération, les élus, lors du Conseil municipal du 10 avril 2015, ont mis fin à la procédure de création de la ZAC « Vallée Guyot » et ainsi abandonné définitivement ce projet.

En parallèle, les réflexions engagées dans le cadre de la révision du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) ont abouti, dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ayant fait l'objet d'un débat en Conseil municipal du 14 novembre 2014 et dans le projet de PLU arrêté le 18 mai 2015, à la programmation de deux orientations d'aménagement sur ce secteur :

- L'OAP « Vallée Guyot » au Nord de l'avenue de Limoges prévoit la création d'un parc naturel urbain avec des opérations de logements sur les franges urbaines. Cette opération, qui va être aménagée selon le règlement et le zonage du PLU ne nécessite plus l'intervention de l'EPF-PC sur le portage foncier.

- L'OAP « Sud avenue de Limoges » réaffirme une urbanisation à vocation mixte économie / habitat. Cette nouvelle opération consiste en l'aménagement d'environ 18 hectares et prévoit le développement d'activités économiques et commerciales ainsi que la réalisation d'environ 300 logements dont 20 % de logements sociaux et 10 % d'accession maîtrisée. Avec cette programmation en matière d'habitat et sa servitude de mixité sociale, cette opération est une réponse aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH). Elle nécessite, en outre, la poursuite du portage foncier par l'EPF-PC.

Dans cette logique, la Ville de Niort souhaite, à travers une nouvelle convention opérationnelle qui court jusqu'au 31 décembre 2017, définir les engagements réciproques que prennent la Ville de Niort et l'EPF-PC pour la réalisation d'études, l'acquisition, la gestion et la cession des biens concernés par l'Opération urbaine Sud avenue de Limoges. Sur l'ensemble de la convention, l'engagement financier maximal de l'EPF-PC est de 5 000 000 € HT.

Cette convention permettra à l'EPF-PC de poursuivre les acquisitions et de porter, notamment, une étude de faisabilité opérationnelle du secteur sur le volet économique et commercial et le volet habitat. A l'issue de cette convention qui portera le foncier, les études et les expertises nécessaires à l'opération, la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais pourront se déterminer sur les modalités de la future convention d'adhésion de projet à intervenir.

Une première version de cette convention opérationnelle a été approuvée en Conseil municipal du 29 juin 2015. Or, depuis, l'EPF-PC, en concertation avec la Ville de Niort, a modifié et précisé l'article 11, relatif aux conditions de gestion des biens acquis par l'EPF-PC.

En conséquence, il est convenu d'annuler la précédente délibération et d'approuver la convention opérationnelle modifiée dans son article 11.

RETOUR SOMMAIRE

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°D-2015-204 en date du 29 juin 2015 ;
- approuver la convention opérationnelle à souscrire avec l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes sur le projet d'Opération urbaine Sud avenue de Limoges ci-annexée ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	2
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

RETOUR SOMMAIRE**Marc THEBAULT**

Il s'agit de l'annulation et du remplacement d'une délibération prise en juin dernier concernant l'opération urbaine Sud Avenue de Limoges. Vous savez que dans le dossier Vallée Guyot, des décisions ont été prises sur le nord de l'Avenue de Limoges, à savoir : interrompre le projet de construction intensive de logements sur cette zone-là, et nous avons en revanche réaffirmé le souhait de conduire une urbanisation mixte habitat-économie sur la zone dite Sud Avenue de Limoges. Cette délibération a été adoptée au mois de juin mais nous avons un différend sur un aspect des choses, à savoir les conditions de gestion des biens acquis pour le compte de la Ville par l'EPF-PC, le fameux article 11, et après discussion et négociation avec l'EPF-PC, ce différend a pu être aplani c'est pour ça que nous vous proposons à nouveau cette délibération avec l'article 11 modifié dans un sens acceptable pour la Ville.

Monsieur le Maire

Merci, Marc THEBAULT. Y a-t-il des remarques ? Oui, Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci, Monsieur le Maire. En dehors des aspects techniques que vient de développer Marc THEBAULT, j'aimerais comprendre plusieurs choses. Tout d'abord, vers où on va, parce qu'en tant qu'administrateur par ailleurs de l'Etablissement Public Foncier régional, des allers-retours, des suppressions de délibérations en début de séance mécaniquement liées à la Ville de Niort, ce qui m'amène à poser questions et m'évitera par ailleurs de reposer la question plus tard puisqu'il y a un grand concept à la mode au sein de votre municipalité qui est celui du parc naturel urbain, est-ce que vous pourrez m'expliquer ce qu'il y a derrière ce concept révolutionnaire qui devient prioritaire et majeur dans la Ville ?
Merci.

Marc THEBAULT

Je veux bien répondre en ce qui concerne la délibération relative à l'Avenue de Limoges. Puisque vous êtes assidu, j'espère, cher collègue, au Conseil d'administration de l'EPF, vous savez pertinemment que non seulement la Ville de Niort mais l'ensemble des collectivités qui contractualisent avec l'EPF avaient, comment dire, un différend avec celui-ci concernant la gestion des biens acquis pour le compte des collectivités, qui pouvait s'avérer extrêmement coûteuse, notamment pour la Ville de Niort, c'est pour ça que nous avons souhaité rediscuter et la preuve que notre réflexion n'était pas totalement anodine, c'est que l'EPF a accepté de rediscuter de ce fameux article 11, c'est donc le sens des choses. Quant à la délibération, je pense que vous faites allusion à une autre délibération qu'on avait envisagé en commission, sur l'Avenue de Nantes, c'était une convention de veille et nous avons considéré qu'aujourd'hui cette convention ne s'imposait pas, il n'y avait pas d'attente particulière et c'est pour ça

RETOUR SOMMAIRE

que nous n'avons pas souhaité nous engager dans cette direction avec les coûts financiers supplémentaires que cela pourrait engendrer.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres questions ?

Quant au parc naturel urbain, eh bien écoutez c'est d'une clarté toute verte, le parc naturel urbain c'est la reconquête de la Sèvre, vous n'êtes pas sans savoir qu'en juillet 2014 le parc naturel a retrouvé son label de PNR et il nous a semblé important d'inscrire dans l'urbanisme de la Ville un parc naturel urbain qui fasse le fil vert de la Sèvre amont aval et qui permette une véritable ouverture de notre Ville à son fleuve. C'est aussi simple que cela, et par extension, peut-être que d'autres espaces ont aussi bénéficié de ce qualificatif, Monsieur DUFORESTEL. D'autres questions ou remarques sur cette délibération ? Non ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

PROCES-VERBAL

Direction Développement Urbain, Habitat Site du port, "Port-Boinot" - Approbation du programme et de l'enveloppe travaux - Election des membres du jury en vue de la consultation de maîtrise d'œuvre

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le site du port emblématique « Port-Boinot » fait actuellement l'objet d'une réflexion urbaine, architecturale et paysagère en vue d'une opération d'aménagement qui entend notamment accompagner l'essor du projet de mise en tourisme de la Sèvre Niortaise. Cet espace qui dispose d'atouts pour l'essor touristique du territoire, est situé à l'articulation entre la partie « source vers la ville » et la partie « ville vers la mer », et prend ici tout son sens.

Ce site exceptionnel idéalement placé augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

Ce projet ambitieux renoue avec la vocation première du lieu qui était de tisser un lien physique entre Niort et l'océan. Aujourd'hui, il ambitionne d'être un lieu touristique majeur et un nouvel acteur du développement de la ville et de la Sèvre.

Préserver ces témoins de l'histoire de la Chamoiserie à Niort, c'est conserver une identité propre, une histoire profonde qui a forgé la ville, source d'attachement et de fierté. C'est pourquoi, l'évolution du site invite à la prise en compte de la mémoire industrielle tout en s'inscrivant dans la modernité notamment par le déploiement de dispositifs numériques innovants.

Cet univers jusqu'ici clos, s'inscrit désormais dans une nouvelle période de mutation et d'ouverture au sein d'un vaste projet urbain et paysagé. Au sein du parc naturel urbain, les ambitions du projet se déclinent selon les orientations programmatiques ci-après exposées.

A la charnière entre la Sèvre amont et la Sèvre aval navigable, le site est composé de différentes entités qui ont évolué distinctement selon plusieurs périodes. A la faveur d'une emprise foncière importante, la mutation de ce site majeur, recèle un fort potentiel de reconquête urbaine, de mise en valeur paysagère et de préservation de la biodiversité.

Dans ce cadre, la collectivité lance un concours de maîtrise d'œuvre urbaine, architecturale et paysagère, niveau esquisse, portant sur l'aménagement du site du port « Port-Boinot ».

Programme : enjeux et objectifs

Le site du port, « Port-Boinot » doit participer à la vie et à l'animation touristique du territoire en proposant des services et des usages touristiques multifonctions et multimodaux. Il doit s'intégrer dans une continuité des déplacements, des ambiances paysagères, d'activités et d'animations.

Dans un cadre unique à forte valeur ajoutée, il s'agit de créer un paysage attractif et identitaire du marais poitevin au cœur de la ville et d'articuler 3 fonctions qui entrent en résonance :

- Boinot Patrimoine : Valorisation historique et patrimoniale dans un parc naturel urbain à l'articulation des rives de la Sèvre (Du Guesclin, Donjon, Halles, CAC, Boinot...) ;

RETOUR SOMMAIRE

- Boinot Economique : Support et terreau du développement économique et touristique en lien avec les nouvelles technologies (portail, plateforme, site, GPS...@cite, m-tourisme...);

- Boinot Tourisme - Loisirs - Nature à la charnière de la Sèvre navigable et non navigable : affirmation d'un parc naturel urbain avec la création de service adapté à tous les publics pour une ouverture sur un territoire naturel.

Les grandes orientations du projet doivent répondre à plusieurs objectifs :

- Mettre en mouvement le Parc naturel urbain en invitant à la découverte, à la flânerie, à la curiosité, en suscitant des cheminements et en créant des ambiances ;

- Accroître les interfaces avec le territoire, avec la ville et asseoir le carrefour des itinérances douces ;

- Mettre en scène le jardin et les patrimoines qui s'entremêlent sur un site composé de plusieurs entités, créer un espace ouvert, un jardin où le patrimoine et les espaces publics se répondent ;

- Accompagner la mise en tourisme de la Sèvre en étant en résonance avec l'essor du port lié au tourisme fluvial et aux activités nautiques.

Enveloppe travaux

Le coût prévisionnel des travaux est établi à 9 025 000 € HT.

Modalités du concours

Conformément aux règles en vigueur, l'ensemble de la procédure jusqu'à l'avis final du jury se déroulera sur 8 mois environ pour un choix du lauréat pouvant intervenir à l'été 2016.

Le nombre de candidats invités à concourir, après appel à candidature et sélection par le jury, sera de 3. Les concurrents admis à concourir seront indemnisés en vertu des dispositions du Code des Marchés Publics, sur la base maximum d'une indemnité de 50 000 € HT par candidat, après avoir remis les prestations prévues et sous réserve que les prestations remises soient conformes au règlement du concours.

Par ailleurs, outre la définition de l'opération d'aménagement (programme et enveloppe travaux), le Conseil municipal doit se prononcer sur la composition du jury de concours. Conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, le jury est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants du concours. Les conditions de désignation des membres du jury sont fixées par les articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics. Le jury des membres à voix délibérative est réparti en 3 collèges et composé comme suit :

- 1 Président du jury : Monsieur le Maire ou son représentant qui devra être désigné par arrêté ;
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés en son sein par le Conseil municipal ;
- 2 personnalités représentant les acteurs ou partenaires institutionnels concernés par le projet ;
- 1/3 de personnes qualifiées présentant les mêmes compétences que le candidat recherché et désigné par arrêté du Maire. Ainsi, 4 maîtres d'œuvre indépendants et compétents compléteront ce jury de 12 membres.

Enfin, seront invités aux réunions du jury, avec voix consultative :

- 1 représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF) ;
- Le Trésorier Principal.

Après avis de ce jury et déroulement de la négociation, le Conseil municipal sera appelé à désigner l'attributaire du marché.

RETOUR SOMMAIRE

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme d'aménagement urbain, architectural et paysager du site du port « Port-Boinot » ;
- approuver l'enveloppe affectée aux travaux ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires ;
- procéder à l'élection des membres du jury de concours.

Deux listes ont été déposées. Le vote a lieu à bulletin secret. Le vote préférentiel n'est pas admis.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	44
Nombre de bulletins nuls	2
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de votés exprimés	41

Liste 1 : 40 voix

Liste 2 : 1 voix

Sont élus :

Elus titulaires

- Marc THEBAULT
- Jacqueline LEFEBVRE
- Michel PAILLEY
- Elmano MARTINS
- Elodie TRUONG

Elus suppléants

- Florent SIMMONET
- Jeanine BARBOTIN
- Dominique SIX
- Christelle CHASSAGNE
- Pascal DUFORESTEL

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Marc THEBAULT**

C'est une délibération importante pour notre Ville, il s'agit du site de l'espace Boinot, que nous avons symboliquement souhaité intituler « Port Boinot », avec la proposition d'un programme de concours de maîtrise d'œuvre urbaine, architecturale et paysagère concernant ce site, avec l'enveloppe de travaux et l'élection des membres du jury en vue de la consultation de la maîtrise d'œuvre. Je tiens au passage à saluer le travail très important qui a été conduit par la direction du Développement Urbain et Habitat, cette délibération est particulièrement complète dans sa rédaction et je me propose donc de souligner les points qui me paraissent les plus emblématiques. Donc il s'agit, concernant « Port Boinot », d'une réflexion urbaine, architecturale et paysagère en vue d'une opération d'aménagement qui entend notamment accompagner l'essor du projet de mise en tourisme de la Sèvre Niortaise. Vous connaissez tous le projet du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin de rendre la Sèvre navigable à l'horizon 2017/2018, et il est intéressant d'articuler ce projet avec le projet d'aménagement du site « Port Boinot ». Cet espace dispose d'atouts pour l'essor touristique du territoire et est situé à l'articulation entre la partie « Source vers la Vile » et la partie « Ville vers la mer ». A la charnière entre la Sèvre amont et la Sèvre aval navigable, le site est composé de différentes entités qui ont évolué distinctement selon plusieurs périodes. A la faveur d'une emprise foncière importante, la mutation de ce site majeur, recèle un fort potentiel de reconquête urbaine, de mise en valeur paysagère et de préservation de la biodiversité. C'est dans ce cadre que la collectivité lance un concours de maîtrise d'œuvre urbaine, architecturale et paysagère, niveau esquisse, portant sur l'aménagement du site du « Port-Boinot ». Vous avez ce document programmatique qui accompagne la délibération. Je vous rappelle les trois fonctions emblématiques de ce site, d'abord le site Boinot Patrimoine, nous avons toute la mémoire ouvrière de la Ville de Niort avec notamment le séchoir, vous avez également le château d'eau, et ça s'inscrit dans la continuité du parc naturel urbain cher à notre collègue Pascal DUFORSTEL. J'ajouterai même qu'on est aussi dans une réflexion, avec le projet de labellisation de notre territoire comme Pays d'Art et d'Histoire, mais nous aurons l'occasion d'en reparler. La deuxième fonction, c'est Boinot Economique, avec un espace support de développement économique et touristique, en lien notamment avec les nouvelles technologies. Et enfin, Boinot Tourisme – Loisirs – Nature, à la charnière entre la Sèvre navigable et non navigable.

Donc, les grandes orientations qui président à ce projet emblématique, c'est mettre en mouvement le parc naturel urbain - chacun sait que ce site est le départ d'un lieu de promenade le long de la Sèvre qui se prolonge vers les communes voisines que sont Magné et Coulon, c'est accroître les interfaces avec le territoire, avec la Ville et mettre en scène le jardin et les patrimoines, valoriser bien sûr l'espace paysagé, nous, la porte du Marais Poitevin, vitrine du Marais et de la Sèvre, et accompagner le projet du parc naturel de mise en tourisme de la Sèvre. Le coût prévisionnel des travaux est établi à hauteur de 9 000 000 € HT et dans ce cadre-là, il nous faut bien entendu organiser et définir un concours, et donc composer un jury de concours. Le jury est réparti en trois collèges qui sont composés comme suit : un

RETOUR SOMMAIRE

Président du jury : Monsieur le Maire ou son représentant ; cinq membres titulaires et cinq membres suppléants désignés en son sein par le Conseil municipal ; deux personnalités représentant les acteurs ou partenaires institutionnels concernés par le projet ; un tiers de personnes qualifiées présentant les mêmes compétences que le candidat recherché, notamment des maîtres d'œuvres indépendants et compétents qui pourront compléter ce jury de 12 membres. Et enfin, seront invités avec voix consultatives : un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF), ainsi que le Trésorier Principal. Il nous appartient ce soir d'approuver le programme d'aménagement urbain architectural et paysager du site « Port Boinot », d'approuver l'enveloppe affectée aux travaux et d'approuver la composition du jury de concours telle qu'elle va vous être présentée dans un deuxième temps.

Monsieur le Maire

Merci, Marc THEBAULT. La délibération qui vous est proposée ce soir est une délibération extrêmement importante, puisqu'elle engage la collectivité sur un projet de mandature, un projet urbanistique essentiel pour la Ville, qui sera une déclinaison concrète de la participation pleine et entière désormais, depuis juillet dernier, de la Ville au cœur du Parc Naturel Régional du Marais-Poitevin. C'est aussi un enjeu essentiel parce que Niort doit être le départ de la Sèvre navigable et que Boinot, et qui plus est « Port Boinot », en tous cas le projet qui porte ce nom, a pour objectif d'être le point de départ de cette Sèvre. Qui plus est, le projet « Port Boinot » embarque évidemment des enjeux essentiels concernant la valorisation du patrimoine, la valorisation des éléments industriels restants, mais aussi l'inscription du végétal dans notre urbanisme, comme cela a déjà commencé à être le cas par ailleurs et il nous semble important d'avoir, avec Boinot, ce que je considère comme le chaînon manquant de ce Parc Naturel urbain qui se décline en amont et en aval de la Sèvre, et Boinot est très clairement ce nœud entre la jeune Sèvre et la vieille Sèvre, ce lieu de répartition des eaux, le travail a déjà commencé avec les travaux du bief et donc le projet « Port Boinot » est un projet absolument majeur pour notre collectivité pour les prochaines années et pour, bien sûr, le rayonnement et l'attractivité de notre Ville pour ses habitants et pour tous ceux qui auront le loisir et le plaisir de la découvrir dans les prochaines années. Je me permets d'insister sur l'importance de cette délibération, je tiens aussi à remercier, parce que mine de rien ça demande du temps et ce projet de concours d'architecte arrive finalement relativement vite, parce que le travail a été fait avec beaucoup de diligence de la part des services de l'urbanisme en particulier, accompagnés bien sûr par la Direction générale, et je tiens à les remercier, aussi bien que tous les élus et Adjoints qui ont travaillé avec moi sur ce dossier. Donc encore une fois, qu'ils en soient très sincèrement remerciés, c'est un projet qui me tient grandement à cœur. Maintenant, il y a peut-être un certain nombre de précisions et de questions. Pascal DUFORESTEL.

RETOUR SOMMAIRE**Pascal DUFORESTEL**

Bien, Monsieur le Maire. Alors, puisque vous le dites vous-même, il s'agit là d'un projet important et sur ce point on sera tous d'accord. Puisque vous dites que c'est un projet de mandature, s'il en est un ce sera peut-être celui-ci, auquel cas il serait peut-être souhaitable que nous passions un peu plus de temps que les une heure quinze que nous avons passées sur la vidéosurveillance et que nous regardions ensemble comment ce nœud stratégique de la Ville, vous l'avez dit, ce point de corrélation entre la Sèvre non navigable et la Sèvre navigable, cette ouverture vers le Marais Poitevin, sur le parc naturel régional, puisqu'il a retrouvé son label, point d'ouverture, enfin, sur l'océan atlantique, Boinot est un site stratégique. Donc on aurait pu penser qu'un point aussi déterminant dans l'exercice de votre mandat, nécessite un peu plus de temps à la fois dans la maturation du programme lui-même et dans le débat qui s'ouvre entre nous. J'ai quand même le sentiment que pour un projet à neuf millions d'euros, c'est un peu précipité, ce projet n'est pas passé en Commission, il fait partie en effet des points qui sont en ouverture du débat aujourd'hui mais qui ne sont pas passés en Commission et par ailleurs, il aurait peut-être mérité qu'il y ait un travail collectif en préalable de ce Conseil municipal pour bien en arrêter les enjeux. Si ça avait été le cas, je me serais permis, par exemple de demander pourquoi ne sont pas retenus dans le programme des bâtiments aussi essentiels dans Boinot que la maison de maître et les bâtiments qui sont juste en face, qui sont, dans le programme, relayés à un appel à projets, quid de cet appel à projets, qu'en est-il ? Et quel est la complémentarité entre cet appel à projet et le programme dont nous débattons aujourd'hui ? Premier point. D'autre part, vous évoquez, dans une explication à mon goût un peu rapide, que le parc naturel urbain est l'élément qui lie à la Sèvre amont à la Sèvre aval, je vous faisais la remarque, que vous avez jugé peut-être perfide, que la Vallée Guyot n'était pas en bord de Sèvre, à moins que je ne fasse là encore une erreur géographique, en l'occurrence, dans le programme, il y a une autre corrélation, où on évoque le fait qu'il y aura un effet miroir entre les deux aboutissements de la restructuration du centre-ville qui ont été, on l'a dit précédemment, la place de la Brèche et que serait désormais Boinot. Or, on conviendra, je pense, qu'avec la Brèche désormais, avec Pré Leroy, qui sera au vu d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), essentiel sur cet endroit stratégique, conservé dans son aspect bucolique et vert, nous avons un certain nombre d'espaces verts assez conséquents sur la Ville. Si le projet, c'est uniquement de faire un jardin ou un alignement d'arbres, dans les quelques esquisses que j'ai vu pour l'instant sur Boinot, vous comprendrez que c'est un peu pauvre. De la même manière que la simple adjonction des éléments que vous avez évoqués, sur le patrimoine d'un côté, le tourisme etc., etc., ne feront pas programme, ne donnent pas sens à ce que doit devenir Boinot, donc quid de la fonction purement touristique que l'on peut entendre aux vu de l'importance du projet de remise en navigation de la Sèvre, quid de la fonction patrimoniale, est-ce uniquement un Centre d'Interprétation au Patrimoine de Boinot tel que c'est évoqué quelque part dans le programme ?

Honnêtement, je pense que ça mérite un peu de débat entre nous et une vision plus claire, car on est

RETOUR SOMMAIRE

dans un jeu un peu particulier, avec une précipitation, une somme non négligeable de neuf millions d'euros et une relative pauvreté des contours du projet qui sont rappelés dans ce programme, j'espère que sur ces différents points vous pourrez m'apporter un peu plus d'éléments de réflexion et de contenu que vous ne l'avez fait sur mes précédentes questions de ce Conseil municipal. Merci.

Marc THEBAULT

On est bien d'accord, le Parc du Marais Poitevin a retrouvé son label. Par ailleurs, j'entends : « ça ne va pas assez vite, ça va trop vite, il y a trop d'espaces verts », permettez-moi d'observer, sur la forme, cher collègue, que vous avez, avec beaucoup de naturel, pris les habits de l'opposant, et c'est un ancien opposant qui reconnaît cela, et je pense que vous avez l'intention de persévérer dans cette voie, pourquoi pas ? Je vous rappelle quand même qu'il faut toujours ne pas oublier l'intérêt général au final, puisque nous œuvrons chacun à notre place pour la Ville, pour son avenir et que l'enjeu c'est bien le développement de cette Ville, et de dire que ce programme est d'une grande pauvreté, je trouve que c'est presque insultant pour l'ensemble des fonctionnaires qui ont travaillé d'arrache-pied, week-ends et nuits comprises, sur ce dossier. Ça, c'est sur la forme. Sur le fond, d'abord il y a bien entendu cette articulation de cet espace, vitrine face à la Sèvre navigable qui s'articule avec le projet de Sèvre navigable, on voit que l'un répond à l'autre. Il y a la poursuite des aménagements hydrauliques initiés sous de précédentes mandatures, et qui sont une permanence de ce territoire du Marais Poitevin dans lequel la Ville est totalement inscrite. Depuis le moyen âge, ce sont les travaux des hommes, et souvent dans des conditions particulièrement difficiles, qui ont permis de faire de cet espace artificiel un lieu particulier, qu'aujourd'hui beaucoup nous envie. Vous soulignez qu'il y a trop d'espaces verts. Il y a d'abord une continuité le long de la Sèvre depuis L'espace Du Guesclin, Pré Leroy, en passant par le CAC et jusqu'à Boinot, ça forme quand même un tout et d'ailleurs dans le concours il est bien prévu de relier au maximum cet espace au reste de la Ville, nous sommes au cœur de la Ville, nous sommes la tête de ligne du projet de développement touristique et donc c'est un espace oh combien important. Vous vous interrogez sur le fait que la maison de maître et la fabrique ne sont pas intégrés dans le concours, ce n'est pas pour autant qu'ils n'appartiennent pas au périmètre, et ils vont participer du développement de la zone bien entendu, il y a un certain nombre de réflexions qui sont conduites en matière d'animation de cet espace, notamment espace de loisirs, espace d'accueil, pourquoi pas demain de restauration, mais également d'accueil d'organismes qui travaillent notamment avec les nouvelles technologies, pourquoi pas également des services administratifs qui pourraient trouver leur présence ici parfaitement adaptée par rapport au projet de Sèvre navigable, donc bien entendu, le fait qu'ils ne soient pas inclus dans le concours, n'est pas un oubli du rôle important que ces deux espaces, la fabrique et la maison de maître, sont appelés à jouer. Par ailleurs, plutôt que de souligner les faiblesses que vous voyez dans ce dossier, vous pourriez souligner les aspects essentiels que sont notamment la reconquête de l'ensemble de l'espace sur le site, puisqu'il va y avoir un réaménagement qui va faciliter les circulations piétonnes sur cet espace. Aujourd'hui, les piétons sont confrontés à une circulation avec les automobiles parfois un peu

RETOUR SOMMAIRE

difficile, cet espace était devenu un lieu de stationnement un peu inorganisé, je pense que l'espace Boinot mérite beaucoup mieux. Donc fondamentalement, je crois, et j'osais espérer, qu'on pourrait se retrouver tous ensemble sur un projet de développement de cette nature, projet qu'il y a eu par le passé sur ce site et qui n'a pas abouti, donc essayons aujourd'hui de le mener à bien et de le réussir dans l'intérêt général.

Monsieur le Maire

Merci. Je rappellerai, avant de vous laisser la parole, que Boinot c'est 20 000 m² et qu'il y a des espaces importants, 900 m² de plancher pour deux hangars qui seront maintenus à l'extrémité, des hangars ancien ; le séchoir, c'est 540 m² au sol, sans compter la maison patronale, donc il y a de la surface pour un certain nombre d'équipements et d'aménagements. C'est aussi un enjeu en terme d'espace public, 20 000 m², ça mérite d'être rappelé, et encore une fois, il s'intègre pleinement dans cette continuité verte, mais pas que, que constitue la Sèvre, puisque tout au long de la Sèvre on a en réalité un ensemble d'équipements majeurs, la piscine Pré Leroy, on a ensuite en effet le Moulin du Roc, et puis il y aura « Port Boinot », si ce nom est celui que les Niortais retiennent. En tous cas, le projet sera mis en œuvre dans ce sens. Je rappelle également que nous sommes aux prémices, on lance un concours d'architecte, le choix d'un concours d'architecte est aussi quelque chose d'important, on s'engage dans une recherche de cohérence avec un enjeu fort, une demande forte en terme de paysage puisque les équipes devront être composées d'un architecte, d'un paysagiste, d'un urbaniste. Donc il s'agit de bien penser l'architecture des bâtiments, l'architecture paysagère, son intégration dans l'urbanisme, parce qu'évidemment tout ça s'intègre dans une continuité bien plus importante que le seul espace Boinot, fût-il de 20 000 m² au sol. Donc voilà tout l'enjeu. Pour ce concours d'architecte, il y aura une première sélection qui aboutira à retenir trois projets, et ensuite à faire travailler les trois candidats pour retenir le projet final, donc c'est un projet en construction sur un temps d'à peu près deux ans au total, et qui verra l'inscription opérationnelle, les travaux commencer en 2018 pour se terminer nous l'espérons en 2019. C'est tout un enchaînement de calendrier, tout un calendrier tout simplement, qui permet de mener à bien ce projet. Alors je ne sais pas s'il va trop vite, en tous cas il est mené avec détermination, volonté et beaucoup d'ardeur dans le travail, de l'administration comme des élus. Je pense que beaucoup de Niortais pourront se réjouir de voir retirer de leur paysage la friche du grand bâtiment ocre sur le pont Main qui laisse entendre qu'il n'y a rien derrière alors qu'en fait il y a un paysage magnifique, il y a la Sèvre, il y a tout une autre partie de Niort, ils sauront aussi retrouver des berges côté vieille Sèvre qui sont aujourd'hui murées avec des bassins de décantation, ils seront également heureux de retrouver des perspectives tout en maintenant un patrimoine industriel qui fait la mémoire de Niort puisque les séchoirs seront maintenus, c'est une recommandation de l'Architecte de Bâtiments de France et en effet il y a des choses à faire dans ce séchoir, c'est en réalité un lieu potentiellement magnifique. Il y aura également tout le site ancien de la maison patronale et au-delà, qui est maintenu parce qu'il s'agit de le réhabiliter, et

RETOUR SOMMAIRE

il fera l'objet d'un appel à projet dans le courant de l'année prochaine pour être synchronisé avec l'ensemble du projet, en tous cas c'est notre volonté et notre souhait le plus cher, et je crois que c'est un vrai beau projet mobilisateur pour toute une Ville et ce soir nous vous offrons que ce projet, nous le partageons, en tous cas c'est notre intention, à vous évidemment de l'entendre comme vous le souhaitez. Il y avait Monsieur POIRIER, Monsieur BREUILLE, Madame TRUONG et Monsieur DUFORESTEL.

Christophe POIRIER

Je n'ai pas levé la main mais cela dit, je prends quand même la parole, Monsieur le Maire, et je serai très rapide. Vous évoquiez, Monsieur THEBAULT, le rôle de l'Opposition. Oui, on entend jouer notre rôle d'Opposition constructive à chaque fois que cela est possible, je dis à chaque fois que cela est possible parce que c'est toujours un combat pour nous d'avoir l'information. Concernant des projets que vous présentez comme étant des projets extrêmement importants, ce dont on ne disconvient pas, c'est vrai que ce projet on y tient beaucoup nous aussi, on souhaiterait pouvoir apporter notre pierre à la construction, y compris en qualité d'opposants, en amendant le projet, etc. Ce document nous est parvenu toute fin de semaine dernière, vendredi, il suffit qu'on n'ouvre pas sa boîte aux lettres le vendredi...Il me semble que ce n'est pas très respectueux d'une opposition. Ça n'a pas été présenté en Commission. Voilà. J'en profite d'ailleurs, pour rester sur ces questions de forme, pour dire que le président de la Commission à laquelle j'appartiens, la Commission Vie dans la Cité, qui n'est pas là aujourd'hui, a cru bon la dernière fois de faire un rappel à la mobilisation des troupes pour qu'il y ait un peu plus de participation des élus à cette Commission, là aussi c'est respecter son Opposition que d'avoir le plus de délibérations possibles en Commission, y compris celles qui sont importantes, les structurantes, comme cette délibération. Voilà. Je voulais juste profiter que vous m'avez donné, Monsieur le Maire, la parole alors que je n'avais pas levé la main, pour évoquer ces points de forme qui sont quand même extrêmement dérangeants, me semble-t-il.

Monsieur le Maire

J'avais donné la parole à Monsieur POIRIER mais manifestement, il ne m'a pas entendu, enfin cela dit, ça ne l'a pas empêché...Reste qu'il y a également la création d'un jury et qu'il est bien entendu prévu que l'Opposition y siège, je crois que Madame TRUONG, notamment, avait accepté d'y être. On est en attente aussi d'un autre nom. C'est un projet au long cours, qui mobilise évidemment tous les élus autant qu'ils le veulent, donc il ne faut pas compter sa joie et son enthousiasme, c'est vraiment un projet formidable. Je suis le premier à déposer la Brèche et le travail de mes trois prédécesseurs pour les Victoires du paysage et à me réjouir de cela. Voilà. Je remplis le parking donc je n'ai pas la meilleure part mais quand même je m'y attèle et là je propose un autre beau projet qui enfin peut sortir de terre, qui est mobilisateur, qui aura sa part aussi dans le rayonnement de notre Ville et ce ne sera pas le dernier. Ecoutez, franchement...

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Christophe POIRIER

Mais quand vous mettez au débat un projet comme ça Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire

Mais Boinot, l'important...Monsieur POIRIER...

Christophe POIRIER

Il faut respecter....

Monsieur le Maire

Monsieur POIRIER, autant je vous avais donné la parole tout à l'heure, autant là, je ne vous l'ai pas donnée. Merci.

Christophe POIRIER

Pour respecter l'opposition, vous nous donnez les moyens de l'étudier avant le Conseil. Merci.

Monsieur le Maire

Monsieur POIRIER, s'il vous plaît. Vous parlez de respect, je pense qu'il doit être réciproque. Donc, Boinot est un projet dont on parle depuis quand même plus d'un an et demi, le parc naturel urbain, ce n'est pas non plus une nouveauté, ça s'inscrit dans le projet de PLU, dans le PADD, etc., là on est sur un cahier des charges, je suis désolé qu'il y ait un Adjoint à l'urbanisme qui ne soit pas vous mais Marc THEBAULT, qui travaille, en lien avec les services, et j'y apporte aussi ma part, à la rédaction de ce cahier des charges et qui tient le crayon, mais il est bien question que nous sommes au début d'un grand projet et en effet il y a un jury qui est constitué, avec des titulaires et des suppléants, pour avancer sur ce projet important et si vous le souhaitez, vous y avez votre place et je remercie encore une fois Madame TRUONG d'avoir accepté d'y participer. Je ne sais pas quoi dire de plus, c'est une belle aventure pour Niort que de se lancer dans ce nouveau beau projet urbanistique pour notre Ville et chacun pourra y apporter, à partir de ce jour, sa contribution puisqu'il est question en effet que vous puissiez y participer. Monsieur BREUILLE, vous vouliez parler, je crois, ensuite il y a Madame TRUONG et Monsieur DUFORESTEL.

Amaury BREUILLE

Il y a une nécessité à faire le réaménagement de ce site Boinot, je pense qu'on en convient tous, par contre il y a quelque chose qui manque terriblement de clarté dans ce que vous nous présentez,

RETOUR SOMMAIRE

Monsieur THEBAULT, vous reconnaissez vous-même que l'espace public et les deux bâtiments, la maison de maître et la fabrique sont complètement interdépendants. Ce qui manque absolument de clarté, c'est la façon dont vous organisez dans le temps cette opération. C'est-à-dire : est-ce que vous entendez mener les appels à projets extrêmement rapidement pour que la destination de ces deux bâtiments soit connue, pour que les architectes, les paysagistes etc., puissent travailler sur le reste de l'espace, sur l'espace public en connaissance de cause ? Si ce n'est pas le cas, c'est un vrai problème de cohérence sur une opération comme celle-là, donc quel est le tempo ? Appel à projet très rapidement, avant le travail sur le concours d'architecture ? Ou est-ce que c'est l'inverse ?

Monsieur le Maire

Je ne sais pas si Marc THEBAULT n'a pas été clair, en tous cas j'ai dit très clairement que l'appel à projet aurait lieu l'année prochaine donc en 2016, qu'il s'agit d'avancer sur le sujet, voilà, on ne peut pas être beaucoup plus clair. Je vous le redis, à défaut, j'essaye de faire preuve de pédagogie.

Elodie TRUONG

Effectivement, je pense que c'est important pour nous tous que ce patrimoine dont la Ville, depuis à peu près quinze ans je crois, a la charge de conservation, je pense qu'il est important aujourd'hui qu'un projet voit le jour, on est tous je pense, satisfaits de cet état de fait. Ensuite, sur le projet en lui-même, je reprendrai en substance ce que viennent de dire Monsieur BREUILLE et Monsieur DUFORESTEL. Effectivement, pour un tel investissement public et compte tenu de la cohérence du site, il est étonnant qu'il n'y ait pas une intégration de ce bâti que représentent la fabrique et la maison de maître à l'ensemble du projet. Que vous ayez souhaité le dédier à une utilisation privée par appel à projet, mérite tout de même une articulation qui me semble absolument nécessaire entre le projet sur les séchoirs, sur les espaces dont vous avez parlé en évoquant le nombre de mètres carrés dévolus sur le projet public, je pense qu'il est nécessaire qu'il y ait une articulation entre ces espaces là et cet ensemble, parce qu'effectivement, imaginez, comme c'est noté là, évoqué en tous cas entre parenthèses, imaginez un tel investissement public pour du mètre carré de bureau privé, c'est vrai que ça demande en tous cas une attention tout à fait particulière. Ensuite, il y a autre chose que je trouve étonnant dans le projet, et on est là pour relever effectivement un certain nombre de points qu'on aimerait voir discuter, c'est que les aspects fabrication, enfin les éléments de travail qui ont été des éléments importants dans l'histoire industrielle de ce site, peuvent être gommés. Je pense par exemple aux bassins de décantation dont vous avez parlé, sur un site de Chamoiserie, ne pas avoir de bassins de décantation, ne pas pouvoir physiquement les voir, je trouve que c'est assez étonnant, donc est-ce qu'il y a une explication technique à cela ou est-ce qu'on ne pourrait pas tout simplement les garder dans le cahier des charges de cet appel à projets architectural, tout simplement pour qu'il y ait des propositions créatives qui puissent nous être faites afin de les conserver ? Voilà ce que je voulais savoir.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Ecoutez, je passe pour quelqu'un de très attaché au patrimoine mais là, c'est formidable. Les bassins de décantation, je ne sais pas si vous avez vu, mais ce sont de grosses enveloppes de béton, il y a des risques de pollution qui sont aussi à traiter, mais je crois que Michel PAILLEY voulait s'exprimer à moins que... Tout à l'heure ? Il y a des éléments de réponse là-dessus ?

Michel PAILLEY

Oui, absolument ! il va y avoir un travail de dépollution autour de ces bassins et il semblerait qu'ils ne soient pas tout à fait étanches, donc il s'agit d'enlever aussi le béton qui va avec. Alors on peut imaginer de matérialiser l'emplacement, dans un projet de dire : « Là, il y avait ... », voire même les matérialiser au sol, mais les conserver, ça paraît totalement impossible au regard des obligations que nous avons par rapport à la pollution et à la qualité de l'eau.

Monsieur le Maire

Merci. Je rajouterai que je vous suis tout à fait reconnaissant de cet attachement au patrimoine du 20^{ème} siècle, reste que ce qui est dommage en réalité sur Boinot, c'est qu'on ait perdu le Moulin Pont qui avait brûlé puisque par défaut d'entretien, il a dû être écroulé. Ca, ça a été une perte patrimoniale et évidemment on ne pourra pas revenir dessus puisqu'il n'existe plus aujourd'hui. Donc ça dégage aussi une perspective, mais là pour le coup, il aurait été intéressant à l'époque de pouvoir le sauvegarder et le préserver pour qu'il soit un témoin réel du passé parce que c'était l'élément le plus ancien de Boinot et depuis fin 2013 début 2014 il n'existe plus. Concernant la maison patronale, disons-le clairement, il s'agit d'être sur un autre modèle économique. Il y a la partie concours d'architectes, que certain peuvent trouver imprécis, mais dans un concours d'architectes il faut aussi laisser de la liberté, et c'est l'intention qui est la nôtre, aux architectes, paysagistes et urbanistes qui travaillent, c'est important, mais je crois, cela dit, que le cahier des charges est assez complet pour répondre à un grand nombre d'intentions et porte un grand nombre de propositions et de précisions à ce stade du projet. Voilà, il y a tout un travail, à partir de cette délibération, qui va commencer, et il est important de le souligner.

Pascal DUFORESTEL

Merci, Monsieur le Maire. Il faudra nous dire un jour ce que vous attendez de nous, en terme d'opposition, c'est-à-dire : soit vous voulez une opposition constructive, auquel cas vous lui fournissez les informations en temps et en heure, vous acceptez le débat, vous acceptez les contributions, soit, comme l'a dit Monsieur Marc THEBAULT, avec un peu de démagogie, vous me permettez, vous pensez qu'on puisse ne pas s'intéresser à l'intérêt général. Bien sûr, le projet de Boinot est essentiel à la Ville, bien sûr qu'il faut le faire, bien sûr que nous aimerions être embarqués dans une vision, dans une vista du projet,

RETOUR SOMMAIRE

et là-dessus, Monsieur le Maire, sachez que tout créatif qui se respecte, fût-il architecte, sait très bien qu'on ne crée bien que dans la contrainte, et la contrainte c'est de donner des éléments dans le cahier des charges qui permet à un créatif et notamment à un architecte de le traduire dans son geste créatif, or d'une part, évitez de supposer qu'on critique, en disant ça, le travail des services, d'autant que si vous les faites travailler le week-end, ce que vous avez dit, Marc THEBAULT, ça conforte l'idée que vous êtes dans la précipitation. Alors, que vous veuillez à tout prix un projet avant la fin de mandature pour avoir votre projet de mandat, Monsieur BALOGE, tout ça peut s'entendre et serait même respectable dans la tradition qui est la nôtre. Toutefois, il ne faudrait pas que cette précipitation génère un sous projet ou appauvrisse ce que peut devenir Boinot si tant est que vous écoutez nos remarques et que vous les intégrez a minima. Or un projet urbanistique ne se fait pas par la création du vide, vous évoquez le fait qu'il y a un bâtiment qui est une verrue, certes, aujourd'hui, il servait pour un Centre National des Arts de la Rue (CNAR). Bon. Vous décidez d'enlever le Centre National des Arts de la Rue et à partir de là, peut-être pour vous assujettir de toute contrainte vis-à-vis du PPRI, vous dites : « Allez, on peut supprimer ce bâtiment qui est une verrue », dont acte, mais en vis-à-vis de cette vision, il faudrait, pour le moins, donner la manière dont vous appréhendez le site, or ce n'est pas l'addition de fonctions que vous avez rappelés, une fonction patrimoniale, une fonction économique etc., qui crée projet, ça ne fait pas sens et si j'y rajoute ce que vous venez d'évoquer sur le fait que dans un ensemble Boinot on pourrait considérer qu'il y ait une partie essentielle en terme de patrimoine, c'est rappelé dans le dossier, qu'est l'entrée de Boinot, qu'est la maison patronale et que sont les bâtiments historiques de fabrication, qui pourraient être gérés par un appel à projet vis-à-vis du privé dans le cadre d'un autre schéma économique, là vous comprendrez que ça ne fait pas sens et qu'on perd l'essentiel de ce que doit être Boinot, à la fois ouverture sur le Marais et sur l'Océan, à la fois lieu économique dans le cadre de sa fonction de port et de port de départ de la navigation jusqu'à l'Océan, mais en tous cas, admettez que ce n'est ni la création par le vide, ni la simple addition d'un certain nombre de fonctions qui crée du sens et qui permettra à des cabinets d'architectes de travailler de manière fructueuse pour l'intérêt général et pour la Ville. Voilà ce que nous disons, donc évitons de nous faire des procès les uns les autres sur l'intérêt général, nous sommes tous et toutes attachés ici à l'intérêt général et nous pensons toutes et tous ici que Boinot est un lieu stratégique important dans le cadre de l'ouverture de la Ville, parce que ça a été historiquement, parce que ça a été aussi un des domaines d'excroissance de l'expansion de la Ville dans son Histoire, mais en tous cas pour cela, il ne faudrait pas simplement que ça devienne un espace de verdure, qui est la facilité comme l'étaient les salles polyvalentes il y a quelques temps, dans les mandats des Maires d'un certain nombre de communes.

Monsieur le Maire

Bon. Eh bien moi, je n'ai rien compris. Monsieur CHARBONNEAU et Monsieur MARTINS.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Jean-Romée CHARBONNEAU**

Monsieur le Maire, je me réjouis de ce projet et je vous félicite de l'avoir fait éclore parce qu'il y a enfin un peu de charme, un peu de beauté, beaucoup d'innovation dans notre Ville, ce qu'évidemment n'ont pas su faire vos prédécesseurs. Je vous félicite de faire éclore ce projet parce qu'il y a beaucoup d'intérêt à faire en sorte que la Sèvre soit mise en valeur, je suis d'autant plus satisfait qu'ayant été trois fois candidat aux élections municipales de cette Ville, j'ai trois fois fait part de l'intérêt que la Sèvre devrait être valorisée et je crois que par le « Port Boinot », vous approchez cet intérêt. Une chose qui me choque par contre, c'est que dans ce projet, il n'est fait question que de financement du FEDER, or je pense que sur un projet de 9 millions d'euros, il y avait probablement possibilité d'inclure des participations départementale voire régionale. Troisième chose et dernier point, je pense qu'il devrait y avoir sur ce projet, vous devriez lancer, c'est une idée que je me permets de suggérer, non seulement la participation des architectes et du jury, mais peut-être devrions nous consulter les Niortais, faire un grand appel à projets en direction des Niortais, tant les Niortais adultes que les Niortais scolarisés qui pourraient peut-être apporter, sous forme de démocratie participative, leur intérêt, et faire en sorte que ce projet puisse éclore d'une façon encore bien plus magnifique selon l'intérêt qu'ils portent à notre Ville. Dernier point, excusez-moi, donc quel est le montant possible de participation du FEDER ? Vous le situez à quelle hauteur par rapport aux 9 millions d'euros envisagés ?

Monsieur le Maire

Il est bien question en effet qu'il y ait des financements croisés pour le projet. Cette délibération ne porte pas sur le financement du projet, on est sur le concours et sur le cahier des charges, donc sur l'enveloppe globale. Mais j'ai eu l'occasion de m'entretenir encore il y a peu avec le Conseil départemental, et concernant la communication, le projet est important donc il y aura une communication très importante dans les années à venir. On a déjà commencé à être régulièrement en éveil avec le Bief, c'est d'ailleurs un site qui attire beaucoup de curieux et où on voit en effet les choses évoluer, des découvertes se faire aussi, ne serait-ce qu'à travers cet élément-là, donc la communication sera importante autour de ce projet qui est majeur pour notre Ville, ça va sans dire.

Elmano MARTINS

Juste un petit complément d'information sur ce qu'a dit notre collègue Monsieur PAILLEY, c'est pour Madame TRUONG, on avait réfléchi à garder deux ou trois bassins de rétention, le problème c'est que les bétons sont trop poreux, ils ont emmagasiné trop de polluants donc, quand bien même ils seraient nettoyés proprement, ils vont continuer à diffuser la pollution. Donc c'est véritablement un critère de dépollution qui nous oblige à les détruire dans leur ensemble.

RETOUR SOMMAIRE**Elisabeth BEAUVAIS**

Je ne voulais pas intervenir sur ce dossier, mais là je ne peux pas m'empêcher de vous interpeller, Monsieur DUFORESTEL, je vous rappelle quand même que vous étiez 1^{er} Adjoint et qu'au niveau de la rétention d'informations dans la précédente mandature, je crois que vous n'avez aucun conseil à nous donner sur la gestion et sur la démocratie. Parce que quand vous parlez, à propos du projet Boinot, de projet urbanistique avec du vide, je vous rappelle, vous c'est plutôt l'obsession du plein avec la Vallée Guyot, il n'y avait pas un mètre carré qui n'était pas bétonné, chacun sa vision de la Ville ça c'est sûr, mais quand en plus, vous dites : « Quel rôle attendez-vous de l'opposition », je crois qu'il faut que vous fassiez un travail de mémoire et revenir quelques années en arrière, et là, vous comprendrez que ce que nous faisons aujourd'hui, ce n'est pas ce que vous aviez l'intention de faire, ça c'est sûr, mais la Majorité actuelle a une ligne directrice, elle sait où elle va, elle donne les informations qu'il faut, et que vous ne soyez pas aux premières loges, eh bien écoutez, tant pis.

Monsieur le Maire

Merci Elisabeth BEAUVAIS. Il est clair que nous avons une forte volonté de végétaliser pour l'urbanisme de notre Ville, donc ceci explique cela.

Elodie TRUONG

Merci à Monsieur MARTINS pour les précisions de tout à l'heure, c'est vrai que je trouve effectivement dommage qu'on ne puisse pas conserver quelques éléments comme ceux-là. Ensuite, je voulais revenir sur les besoins de précisions qu'on appelle par nos questions, je pense que c'est effectivement important qu'on ait des précisions sur un certain nombre de points du cahier des charges, vous parlez par exemple d'une préfiguration d'un centre d'interprétation « Ville et Pays d'Arts et d'Histoire », ça m'interpelle parce qu'il se trouve que j'ai connu un certain nombre de préfigurations de projets sur ce site et sur d'autres sites de la Ville et je me méfie de certaines imprécisions qui peuvent amener aussi à des coquilles vides, je pense à cet ensemble que vous disiez rempli tout à l'heure, on a eu aussi des espaces, effectivement, qui sont restés vides un certain temps sur des projets publics d'importance, je pense que c'est donc très important de définir assez précisément au départ leur destination et leur imbrication avec d'autres espaces et d'autres lieux dans la Ville.

Monsieur le Maire

Merci. J'imagine que pour les espaces vides, vous connaissez bien les milliers de mètres carré sous la Brèche dont on arrive progressivement à trouver les fuites d'eau et qu'on peut donc maintenant organiser un projet, parce qu'encore fallait-il se pencher sous les nombreuses gouttières, des dizaines pour ne pas dire des centaines, et je remercie Michel PERRIER et sa fille qui ont eu le dossier, ce n'était pas simple,

RETOUR SOMMAIRE

mais les choses avancent et vous voyez, on remplit le vide avec des activités, en tous cas c'est le projet, et puis voilà, c'est la signification de travail et ce que vous vous appelez également du vide, le centre d'interprétation du patrimoine et des paysages, ce n'est pas du vide, c'est justement la participation et c'est un projet, un projet de Ville, un projet d'Agglomération pour ce qui est du label « Pays d'Arts et d'Histoire ». Quand vous regardez la carte de la nouvelle grande Région, vous voyez des trous blancs, notamment dans les Deux-Sèvres, il y a tout le Niortais qui n'est pas valorisé patrimoniallement, alors que nos voisins Mellois ou Thouarsais le sont, et je souhaite que la Ville mais aussi l'Agglomération, soient Ville et Pays d'Arts et d'Histoire demain. Pour aboutir à cela, il faudra des centres d'interprétation sur notre territoire qui expliquent, parce qu'on a des lieux, qui expliquent Boinot parce qu'il ne s'agit pas de garder les séchoirs, il faut expliquer ce qu'il y avait, il faut expliquer l'hydraulique, il faut expliquer le Marais dont nous sommes pleinement partie prenante, il faudra aussi un espace d'exposition, un lieu d'accueil au public parce que c'est un espace public donc il y aura aussi des espaces ouverts au public et d'autres fermés, il y aura aussi des pontons qui permettront à d'autres porteurs de projets de développer des activités, de rejoindre le site. Voilà, il y a plein de projets, le cahier des charges ne dit pas tout parce qu'il donne une certaine liberté de création, moi, j'entendais qu'il fallait prescrire la création, il y a un cahier des charges de 32 pages, ce n'est déjà pas mal, il y a des architectes, ils seront nombreux à candidater surtout s'ils ont une certaine liberté, avec des orientations qui quand même sont très précises, ça, je ne laisserai pas dire que ce n'est pas le cas et il y aura donc de vraies équipes qui pourront travailler sur un vrai beau projet, nous aurons ensuite des choix à faire et voilà comment les choses avancent et c'est essentiel. Donc il y a des destinations très claires qui sont à l'œuvre pour ces différents sites, alors après, il faut savoir si on laisse pas assez ou trop de liberté, mais là, vous êtes un peu en contradiction.

Fabrice DESCAMPS

Merci, Monsieur le Maire. Je ne laisserai pas dire que cette Majorité n'est pas respectueuse des droits de l'Opposition, il suffit simplement de s'amuser à chronométrer le temps de parole de l'Opposition dans cette assemblée pour s'en rendre compte. Nous sommes, je dois le dire Monsieur le Maire, non seulement extrêmement respectueux des droits de l'Opposition, mais moi à mon avis même peut-être un tout petit peu trop respectueux. Donc, si je peux me permettre de faire une critique Monsieur le Maire, moi je serais un petit peu plus..., enfin bref, question de goût personnel. La deuxième remarque que j'ai à faire, c'est que je trouve les remarques de Monsieur DUFORESTEL, comme d'habitude cocasses. Là, aujourd'hui, Monsieur DUFORESTEL trouve qu'on met trop de vert, j'ai bien entendu, c'est bien ça, qu'on met trop de vert dans notre projet, c'est assez curieux quand même pour quelqu'un qui était le bras droit ou le bras gauche que sais-je, d'une Maire qui se réclamait d'une certaine sensibilité verte et écologique, donc là il y a trop de vert, bon, c'est le nouveau discours. Moi, ce que j'observe simplement, Monsieur DUFORESTEL, c'est que vous nous avez donné un centre-ville plutôt minéral, certes beau mais assez minéral, que notre collègue Michel PAILLEY s'emploie avec talent à essayer de reverdir et nous allons continuer à reverdir cette Ville.

Simon LAPLACE

Merci, Monsieur le Maire. Je vais me démarquer légèrement de notre collègue Fabrice DESCAMPS, je pense qu'on n'est jamais trop respectueux des droits de l'Opposition et qu'il est bon et sain que l'opposition s'exprime, et il y a des espaces qui lui sont dédiés pour cette expression. Dans tous les cas, je suis très heureux de voir partager par l'Opposition justement, notre satisfaction à tous face à ce beau projet de « Port Boinot », je ne vais pas rappeler l'importance de Boinot pour le patrimoine Niortais, elle a été rappelée par Marc THEBAULT notamment, importance historique bien sûr avec l'ancien port, importance du patrimoine industriel avec la Chamoiserie et Boinot, mémoire ouvrière bien sûr à Niort, mais également l'importance de ce nœud de Boinot sur la Sèvre. Ce projet s'inscrit dans une logique plus globale, celle d'une reconquête du patrimoine historique Niortais et du bâti, qu'il soit classé ou pas et celui d'un aménagement d'espaces naturels autour de la Sèvre s'inscrivant dans le parc naturel urbain, dans ce parc Niortais, ce jardin Niortais que l'on s'attache à apporter. Je tiens également à rassurer l'Opposition sur deux points. Le premier point sur lequel je vais les rassurer, c'est sur la coexistence de différents univers à Boinot, il s'agit d'un site et d'un projet à la fois patrimonial, on parle d'un centre d'orientation d'architecture et du patrimoine touristique, on est près de la Cale du Port avec la Sèvre bientôt à nouveau navigable et puis également d'un projet de vie économique. En l'occurrence, Monsieur DUFORESTEL cherchait du sens dans ce projet, il y en a précisément puisqu'on est face à un appel à projet pour laisser la place à la création et à l'initiative. Je me rappelle d'un échange il y a quelques mois déjà, avec Alexandre CHEMETOFF. Je ne sais pas si vous connaissez Alexandre CHEMETOFF, c'est un architecte assez renommé qui a travaillé sur des projets assez similaires de réhabilitation de sites patrimoniaux partout en Europe, et il avait cette importance de faire coexister le patrimoine et la mise en valeur du patrimoine avec une vie économique et une vie citoyenne. Le deuxième point sur lequel on peut vous rassurer, c'est sur la participation, bien sûr, de l'Opposition dans ce projet, elle est nécessaire et l'Opposition je crois, participera aux Commissions compétentes et pourra donc apporter toute la valeur ajoutée de sa vision globale et des détails de l'opération. Et puis, dernier point, j'ai été un peu long déjà mais je m'empresse de conclure, le point de la démocratie, qui est une question centrale, on parle du label « Ville ou Pays d'Arts et d'Histoire » qui est également une ambition de la Majorité, il s'agira bien sûr d'un projet co-construit avec les experts mais également les associations et les particuliers, et en ce sens la participation des riverains et des citoyens Niortais en général est importante, et puis on parle d'un centre d'interprétation qui pourrait prendre place à Boinot, ce centre d'interprétation n'est pas seulement un centre de pédagogie, c'est aussi un centre d'échanges et un centre de débats avec les visiteurs, avec les Niortais, autour du patrimoine. Pour résumer et pour conclure, je libère la parole, on a, face et dans ce projet de « Port Boinot », deux idées fortes qui sont un peu dans l'esprit de la mandature. La première, c'est de permettre aux Niortais de se réapproprier enfin leur patrimoine et leur Ville, et la deuxième, c'est le faire dans le souci, dans le respect de la création et de liberté de la vie économique. C'est bien pour ça qu'on a été élu et c'est ce qu'on fera jusqu'au dernier jour du mandat.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Merci, Simon LAPLACE, je vois que la majorité se rattrape dans le temps de parole, mais il était normal aussi que le Conseiller municipal délégué au patrimoine prenne le temps de s'exprimer. J'avais Madame SEGUIN, Madame TRUONG, Monsieur DUFORESTEL. Il y aura d'autres prises de paroles ? Monsieur MARTINS, Madame METAYER et Monsieur DUPEYROU. Ce sera tout ? Merci. Ensuite on arrêtera là.

Nathalie SEGUIN

Je dirai que par rapport à ce projet, il n'y a pas trop de vert mais par contre il n'y a pas assez de culture pour nous, Monsieur BALOGÉ. On a bien compris les trois fonctions qui entrent en résonance : le patrimoine, l'économie, le tourisme, on voit bien le mouvement, enfin on peut le ressentir comme ça à la lecture du document, c'est qu'on voit bien le projet vivre sur son site et vivre en direction de la mer, on voit bien cette ouverture sur l'extérieur mais par contre nous trouvons que ce qui manque, c'est l'ouverture et le lien, finalement, avec la Ville et avec ses acteurs culturels. Alors, sur les aspects patrimoniaux, tant mieux si effectivement on peut se remémorer les grandes heures de la mémoire ouvrière, tant mieux si effectivement le fleuve devient accessible, mais c'est vrai que des projets qui auraient pu faire le passage et le témoin entre ce qui vit dans la Ville à travers ses acteurs culturels et l'extérieur que vous voulez toucher aurait été aussi très intéressant dans ce projet. Et quand on lit « accessible à tous les publics », attention à ce que la dimension économique et touristique permette quand même un accès à tout le monde sur ce site là et à ce qui y sera proposé, faisons attention à ce que certain public ne soit pas exclu pour des raisons financières, économiques, de toute cette attractivité qui pourra se développer sur ce site et sur son extérieur. Voilà ce que nous voulions dire et ce que nous pouvons juger d'ores et déjà, dans les axes que vous nous proposez.

Monsieur le Maire

Je vous remercie. Je me permettrai de rappeler deux choses : d'abord, c'est un espace public, donc il s'agit de n'exclure personne, cela va sans dire et au contraire, s'il y a un enjeu urbanistique qui n'a peut-être pas été assez développé dans mes propos ou dans le cahier des charges, mais qui est réel, c'est qu'à travers cela nous avons une proximité avec deux quartiers prioritaires. On connaît la proximité du Pontreau par le jardin des plantes sur Pré Leroy et le parc naturel urbain, là c'est la Tour-Chabot Gavacherie qui est directement concernée. C'est un accès renforcé de la Tour Chabot vers un espace public redéfini, ré ouvert et plus attrayant, qui le dirige directement vers le centre-ville par d'autres biais que la rue de Ribray ou la rue du Bas Sablonnier. Donc il y a un enjeu de lien inter quartiers à travers ce parc qui est réel et on voit à quel point la Sèvre est fédératrice de ces liens entre quartiers pour la Ville de Niort.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Nathalie SEGUIN**

Je suis d'accord avec vous, Monsieur BALOGE, et effectivement vous avez raison, il y a des accès qui sont facilités, mais qui va permettre concrètement ces accès et cette médiation, quelque part culturelle ? Ce ne sont pas les cafés qui seront développés ou les bars ou les restaurants qui seront développés sur le site, ni les aspects patrimoniaux, ni peut-être les gabares ou les barques, qui feront le lien avec les quartiers. Qui est ce que vous mettez autour de la table également pour faire ces passerelles, pour travailler ces passerelles et faire en sorte que ces gens qui habitent dans les quartiers prioritaires viennent sur le site ? Ça ne se fait pas tout seul, ça c'est une certitude, par contre ça s'accompagne. Qui allez-vous concerter ? Qui allez-vous faire travailler pour que ça se fasse naturellement ? Nous, nous pensons que les opérateurs culturels peuvent être ces passeurs, j'allais dire ces passeurs d'Histoire, et nous vous faisons cette proposition ce soir.

Monsieur le Maire

Je l'entends et elle rejoint aussi nos intentions. Nous sommes sur un site qui est près de quartiers prioritaires, on l'a dit, qui y mène assez directement et facilement et nous sommes, surtout, près de la Scène Nationale qui a aussi une ambition nouvelle de s'extérioriser comme elle commence à le faire et il y a des proximités sur le bâtiment public que sera le séchoir demain avec son interprétation, avec au final la réception du label, il y a aussi des lieux d'exposition à apporter, il y a des liens à créer avec les centres socioculturels, il y a des proximités nouvelles qui n'existaient pas, hier pour aller à Niort Plage il fallait aller jusqu'à Pré Leroy, aujourd'hui l'été peut-être dynamisé sur une berge de Sèvre beaucoup plus en longueur. C'est aussi très important. Donc, différents types de médiation, différents types de réponses et avec des acteurs culturels qui sont bien connus, que ce soit la Scène Nationale, que ce soient les CSC ou bien sûr le service culturel de la Mairie, c'est évident. C'est un cahier des charges d'architecture, ce n'est pas un programme d'animation, ça va sans dire, mais vos questions me permettent, de le préciser, et je crois que ça va dans le sens de ce que vous exprimiez à l'instant.

Elmano MARTINS

Non, je crois que Madame METAYER est avant. Non ? Ce n'est pas grave. Juste un petit point pour Monsieur DUFORESTEL, il est vrai que nous avons et nous nous en excusons, vous avez reçu, nous avons tous reçu ce document un peu tardivement, ça s'explique par le travail important qu'ont fourni les services, mais page 20 et concernant la maison patronale et la fabrique, les équipes de maîtrise d'œuvre tenues à concourir devront proposer et aménager les espaces extérieurs attenants à ces deux bâtiments en tenant compte de leur vocation future. Donc ces vocations futures, bien évidemment nous les connaissons, c'est à nous de les définir. Vous serez associés à cette définition. Et on a besoin d'eux également éventuellement après pour véritablement peaufiner cette définition. Voilà juste le point que je voulais rajouter.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Josiane METAYER**

Je ne voudrais pas être trop longue, étant dans l'Opposition, mais sans être polémique je voudrais dire, Monsieur le Maire, que quand on veut bien adhérer à vos projets et si on a l'outrance sans doute de vous faire des propositions, on reçoit souvent des outrances verbales, des moqueries et moi je souhaite répondre quand même à Madame BEAUVAIS qui nous dit qu'il n'y avait pas un mètre carré sans béton sur la Vallée Guyot, je voudrais quand même apporter que sur moins de 50 hectares il y avait 30 hectares de prairie, de parc, de jardin, de cheminement vert etc. Voilà.

Monsieur le Maire

Eh bien voici qui rappelle aussi qu'il y en aurait quand même eu moins. Monsieur DUPEYROU.

Romain DUPEYROU

Merci, Monsieur le Maire. Pour ces Messieurs-Dames de l'Opposition, j'ai envie de dire : « Un peu d'ambition, bon sang ». La mise en navigabilité de la Sèvre Niortaise, c'est un projet touristique d'importance qui n'a pas son équivalent sur le territoire aujourd'hui, c'est emmené par le Parc, deux Régions, trois Départements, six Intercommunalités et la Ville de Niort, qu'est-ce qu'on allait faire ? On allait rester sur le bas-côté de ce projet ? Non. Qu'est-ce qu'on a pris la décision de faire ? On a pris la décision de prendre ce projet à bras le corps, de le mener, de le mener avec vous aussi, de le mener avec les associations, on est effectivement sur un concours d'architecture mais dans la liberté de l'expression de ce besoin aussi architectural, je crois que cet espace c'est la reconquête d'une friche, il faut se le rappeler, c'est l'espoir d'une nouvelle ouverture sur un nouveau site. Boinot, c'est aussi l'assurance que Niort assume et s'assume aussi, assume son caractère touristique, pour mettre en lumière une bonne fois pour toutes notre Ville et transformer l'image qu'on peut avoir peut-être encore à l'extérieur de notre territoire et de notre région, et qu'on puisse enfin briller. Voilà ce qu'on propose, Boinot demain, c'est briller.

Monsieur le Maire

Eh bien, tout un programme. Madame TRUONG, Monsieur DUFORSTEL et puis on arrêtera là. Merci.

Elodie TRUONG

Je vais me permettre du coup de rebondir sur ce que vient de dire Monsieur DUPEYROU, je voudrais lui rappeler que c'est précisément un élu municipal et départemental de Niort qui a eu cette ambition et porté au travers de l'Agence de développement touristique ce projet jusqu'à nous aujourd'hui, donc je pense que cette ambition était largement présente et portée y compris auparavant. Ensuite, je voudrais juste revenir sur la réponse que vous m'avez faite, Monsieur le Maire, parce que vous avez la manie ou l'art de

RETOUR SOMMAIRE

détourner nos propos en nous répondant. Vous avez évoqué le parking de la Brèche alors que je parlais des émergences, ce sont effectivement des coquilles qui se sont trouvées vides pendant un certain temps au-dessous et que plusieurs équipes se sont attachées à remplir. Ensuite, je n'ai pas émis de jugement négatif sur le projet de Centre d'Interprétation du Pays d'Art et d'Histoire, puisque précisément, je n'en connais pas les contours, donc je ne me permettrais pas d'émettre un jugement en amont.

Monsieur le Maire

Bien, c'est entendu. Monsieur DUFORESTEL, pour finir.

Pascal DUFORESTEL

Merci. Je crois qu'il nous faudra encore un certain nombre de séances pour calibrer exactement ce qu'est une Opposition, une Opposition constructive, je crois que l'exercice est compliqué pour tout le monde apparemment, sauf si vous vous satisfaisiez du satisfécit absolu de Jean-Romée CHARBONNEAU, dont je ne vois pas pourquoi il ne rejoindrait pas rapidement la Majorité.

Au-delà de la forme, sur le fond, vous avez reconnu, en creux tout du moins, que nos débats ne sont pas stériles puisqu'ils font avancer le projet et que vous avez vous-même intégré un certain nombre d'amendements et reconnu qu'on aurait peut-être gagné à en parler en préalable pour enrichir le cahier des charges donné aux architectes, car notre propos n'a jamais été de dire que ce projet ne va pas briller, Monsieur DUPEYROU, nous souhaitons que ça brille et que ce soit magnifique et c'est bien pour ça qu'on intervient, c'est pour qu'on complète, on amende, on renforce, on enrichisse un projet qui nous semble un peu trop creux en l'état. Là-dessus, je remercie en tous cas Monsieur LAPLACE pour la reconnaissance de la vie démocratique et y compris pour les éléments patrimoniaux qu'il a rappelés, je note au passage d'ailleurs qu'il n'y a pas eu de référence à Napoléon donc Napoléon n'est pour rien dans Boinot sur ce point.

Pour le reste, il a donné une illustration très intéressante du rapport entre le politique et l'architecte puisque vous avez cité CHEMETOFF et les plus anciens élus, s'ils écoutent, notamment Marc THEBAULT, se souviennent que Monsieur CHEMETOFF a déjà sévi sur Niort et qu'il a travaillé sur un concept qui était le Technopole de Noron, c'est bien cela ? Et là, on voit bien que malgré les talents et les compétences de CHEMETOFF, qu'est ce qui manquait ? Eh bien, il manquait une commande politique claire et en l'occurrence, ça a fait « pschitt » parce qu'il n'y avait pas une orientation très claire dans le cahier des charges de ce que pouvait être un Technopole et des fonctions que ça pouvait remplir sur la Ville. Ce ne sont pas les talents et les compétences de Monsieur CHEMETOFF qui sont en cause, c'est la nature de la commande, c'est bien pour ça que j'insiste que le fait qu'il faut une vision, une vista. Donc, si vous me comprenez, je vais le rappeler, l'accumulation d'un certain nombre de fonctions, d'autant que quand on investit neuf millions d'euros, après avoir passé un an et demi à dire qu'il n'y avait plus d'argent, que les prédécesseurs avaient rempli tout, partout, etc., bétonné, ce qui semble être le discours

RETOUR SOMMAIRE

d'aujourd'hui, et asséché les finances de la Ville, là on trouve neuf millions d'euros, tant mieux pour un projet majeur, à condition qu'on y intègre un certain nombre de points, de remarques que nous pouvons faire, que vous pouvez entendre, que vous avez commencé à entendre, et si je reprends les propos d'Elmano MARTINS sur la combinaison avec l'appel à projets, ça conforte ce que je dis puisqu'on me dit tout à l'heure : « l'appel à projets, ça va être lancé dans un an », or on va faire travailler maintenant des architectes sans qu'ils aient connaissance du résultat des appels à projets. Donc je répète, il y a un manque de vision globale sur le devenir du site, sur ses fonctions et sur sa contribution à l'aménagement de la Ville. Ceci dit, j'espère que vous intégrerez ces remarques, comme vous l'avez proposé tout à l'heure, pour amender le cahier des charges, pour le faire évoluer et que notre contribution par le biais de Madame TRUONG à la Commission, viendra continuer à enrichir le projet, car Boinot le mérite. Merci.

Monsieur le Maire

Bien, écoutez, ce sera toujours moins cher que les 61 millions d'euros de la Brèche.

Pascal DUFORESTEL**Hors micro****Monsieur le Maire**

Vous voyez, Monsieur DUFORESTEL, il y a quelque chose que je ne comprends pas, et j'arrêterai là parce que... On parle d'un grand sujet et vous me demandez de définir votre place dans l'opposition. Manifestement, vous l'avez déjà définie vous-même, c'est « non, non, non, non » ou « oui, mais..., mais non ». Chacun son rôle, je vous ai déjà proposé que l'on travaille ensemble sur des sujets d'intérêt général notamment avec la Région, la main est toujours tendue mais vous pouvez la refuser aussi longtemps que vous le souhaitez, reste que nous avons là un vrai beau projet d'avenir, que c'est un cahier des charges qui lance un concours d'architectes, qui sera amené à plusieurs phases de définitions et voilà, c'est un bel enjeu pour la Ville et il vous est offert en effet d'y participer à travers un jury qu'il est proposé de constituer. A ce stade de la délibération, puisqu'elle contient aussi la désignation de ce jury, je me permets de vous proposer les membres titulaires suivants : Marc THEBAULT, Jacqueline LEFEBVRE, Michel PAILLEY, Elmano MARTINS et donc Elodie TRUONG si elle le souhaite toujours. Parmi les suppléants : Florent SIMMONET, Jeanine BARBOTIN, Dominique SIX, Christelle CHASSAGNE et si vous souhaitez un suppléant, Madame SEGUIN qui avait été consultée m'a dit que ça ne l'intéressait pas forcément donc Monsieur DUFORESTEL, à vous de voir si Monsieur POIRIER souhaite, il avait l'air d'y avoir un intérêt particulier mais je ne vais pas... qui donc ?

Pascal DUFORESTEL

Hors micro...J'accepte...

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Très bien, vous voyez... Il y a d'autres candidats ? Monsieur CHARBONNEAU ? Non, mais je suis obligé de demander si il y a d'autres candidatures. Manifestement, il y a plus de candidats que...

Marc THEBAULT

Hors micro... plus de candidats que de places.

Monsieur le Maire

On s'accorde sur une liste avec ces deux noms complémentaires ? Ou.... C'est pour savoir si on procède à un vote à bulletin secret ou si on vote par main levée. Oui, Monsieur CHARBONNEAU, exprimez-vous.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Le code des marchés ne prévoit-il pas le vote obligatoire pour les désignations au jury de concours ? Est-ce que vous pouvez regarder ?

Monsieur le Maire

J'ai vérifié auprès de mes services juridiques auxquels je fais toute confiance, en tous cas je me permets de le faire, et ils m'ont dit que s'il y avait un accord sur une liste, si on s'entendait sur une liste on pouvait en effet proposer dans ce cas-là un vote à main levée. Mais si vous souhaitez que nous procédions à un vote à bulletin secret et que ça vous rassure et sécurise, je peux procéder à la composition d'un bureau. C'est votre souhait, Monsieur CHARBONNEAU ? Oui ? Eh bien nous avons des bulletins qui sont prévus, je crois, donc il nous faut deux assesseurs et un Président. Il me faut un Président, Michel PAILLEY et

deux assesseurs, Madame VACKER et Madame TRUONG. Très bien. Vous pouvez rester à vos places le temps du vote, on n'est pas encore au dépouillement. Vous pouvez rester à votre place, Madame TRUONG, on va faire circuler les bulletins. Il y a donc a priori une case libre.

Que ceux qui ont procuration n'oublient pas de voter pour leur mandant. J'espère que vous avez tous bien entendu les personnes qui vous avaient donné procuration. Il y a également à noter la procuration de Dominique JEUFFRAULT à Michel PAILLEY et de Sébastien PARTHENAY à Simon LAPLACE. Oui, Monsieur CHARBONNEAU.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Alors, sur les bulletins de vote qui sont distribués en blanc, qu'est-ce qu'on inscrit ? Les membres que vous avez proposés ?

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Vous pouvez mettre votre nom ou proposer une liste à vous.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Non, mais alors, répondez-moi Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Vous avez proposé des noms et des titulaires et des suppléants. Donc on peut rajouter aussi d'autres noms ?

Monsieur le Maire

Vous pouvez modifier votre bulletin, ne le gribouillez pas, si vous souhaitez en faire un nouveau, vous pouvez le faire sur un bulletin blanc qui peut vous être également proposé. Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Qu'est-ce que c'est que le vote préférentiel ? Il n'est pas admis, mais je ne sais pas ce que c'est.

Monsieur le Maire

Le vote préférentiel ? Vous voyez ça ou ?

Isabelle GODEAU

C'est page 50, en haut, juste en dessous de la liste élus titulaires et élus suppléants. « Le vote a lieu à bulletin secret. Le vote préférentiel n'est pas admis ». Donc je veux bien ne pas le faire, mais je ne sais pas ce que c'est.

Monsieur le Maire

C'est quand on opère une sélection ou qu'on renumérote par rapport à la liste, c'est un bulletin nul. Je me permets de rappeler que le Maire préside le jury et que son représentant est également le Président de la Commission d'Appel d'Offres, qui est Lucien-Jean LAHOUSSE. Nous passons au vote. Tout le monde a pris part au vote ? Très bien. Je demande donc aux assesseurs, Madame VACKER, Madame TRUONG et au Président Monsieur PAILLEY, de procéder au dépouillement.

Elus au scrutin majoritaire : Titulaires : Marc THEBAULT, Jacqueline LEFEBVRE, Michel PAILLEY, Elmano MARTINS et Elodie TRUONG. Suppléants : Florent SIMMONET, Jeanine BARBOTIN, Dominique SIX, Christelle CHASSAGNE et Pascal DUFORSTEL. Et d'autoriser enfin Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires. Qui s'oppose à cette délibération. Qui s'abstient ? deux abstentions. Adoptée. Merci.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-362

Direction Développement Urbain, Habitat OPAH RU - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération du Niortais, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 4 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 3 logements de propriétaires occupants et 6 logements locatifs conventionnés sociaux.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions Ville de Niort	Subventions CAN	Subventions totales
Logement 1	25 709,50 €	9 383,80 €	/	35 093,30 €
Logement 2	3 291,05 €	940,30 €	/	4 231,35 €
Logement 3	13 500,00 €	4 500,00 €	/	18 000,00 €
Logement 4	18 999,82 €	8 593,19 €	/	27 593,01 €
Logement 5	23 082,70 €	10 036,54 €	/	33 119,24 €
Logement 6	18 515,87 €	8 650,53 €	/	27 166,40 €
Logement 7	23 781,74 €	10 266,38 €	/	34 048,12 €
Logement 8	19 587,48 €	9 231,74 €	/	28 819,22 €
Logement 9	31 110,18 €	20 367,19 €	2 000,00 €	51 477,37 €
TOTAL	177 578,34 €	81 969,67 €	2 000,00 €	259 548,01 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 81 969,67 €.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
 L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-363

**Direction Urbanisme et Action Foncière Cession de la parcelle cadastrée BC n° 363
impasse de Comporté**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a été sollicitée par un particulier souhaitant acquérir la parcelle cadastrée section BC n° 363, dont elle est propriétaire.

Cette parcelle, située impasse de Comporté, d'une superficie de 810 m² est constituée d'un terrain et d'une maison d'habitation.

Donnant sur la Sèvre, cette propriété jouit d'un environnement privilégié et agréable en bordure d'eau. De ce fait, et nonobstant les travaux de réhabilitation à y effectuer, le prix de vente a été fixé à 20 000 euros.

L'accès à la parcelle BC n°363 sera réalisé depuis l'impasse du Moulin de Comporté. Il nécessitera la création d'une ouverture sur l'impasse à la charge de l'acquéreur.

Par ailleurs, compte tenu du PPRi aucun aménagement carrossable ne peut être réalisé sur la parcelle BC n°364.

Lors de la réitération par acte authentique, il sera rappelé la servitude existante sur la parcelle BC n°363 au profit de la parcelle BC n°269 résultant d'un acte de Maître CAZENAVE du 7 Juillet 1995.

Cette servitude sera stipulée également au profit de la Ville de Niort pour permettre l'accès aux ouvrages hydrauliques et armoire électrique sur la parcelle BC n°364.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de la parcelle BC n°363 au prix de 20 000 euros, les frais de réalisation de l'acte authentique étant à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-364

Direction Urbanisme et Action Foncière**Acquisition d'une parcelle de terrain à IMA
pour correction de l'assiette du trottoir (CR n° 481)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le projet d'extension des bureaux d'IMA rue de Bellune va permettre l'alignement de cette partie de propriété afin de créer une assiette de trottoir correcte au droit de la parcelle concernée.
La partie cédée à la Ville correspond à la parcelle CR n° 481 de 20 m², selon le plan établi par géomètre-expert.

IMA cède à la Ville cette parcelle à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à IMA de la parcelle CR n° 481 de 20 m² à l'euro symbolique avec dispense de paiement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal n'ayant pas pris part ni au débat ni au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-365

Direction Ressources Humaines**Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE PILOTAGE GENERAL**Direction générale**Ouverture de poste

- 1 poste d'attaché
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur
- 7 postes d'agent de maîtrise

POLE VIE DE LA CITE**Direction Accueil et Formalités Citoyennes**Ouverture de poste

- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Direction Animation de la Cité**Service des sports**Ouverture de poste

- 1 poste d'éducateur territorial APS à 80 %

POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN**Direction Patrimoine bâti & moyens service Aéroport**Ouverture de poste

- 1 poste d'attaché

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

RETOUR SOMMAIRE**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Cette délibération consiste dans la mise à jour du tableau des effectifs. Il n'y a que des ouvertures de postes. Les premières font suite à la CAP qui s'est tenue ces dernières semaines. Ce sont des ouvertures de postes libellées au niveau de la Direction générale mais qui seront ensuite affectées à d'autres Directions. Elles portent sur un poste d'attaché, un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, un poste de rédacteur et 7 postes d'agent de maîtrise. Il y a ensuite une ouverture de poste à la Direction Accueil et Formalités Citoyennes, suite à un départ en retraite. On a ouvert ce poste à un agent du CCAS en immersion et en reclassement. La fermeture du poste en question sera proposée au prochain Conseil municipal. Au service des Sports, une ouverture de poste d'éducateur territorial à 80% pour une personne qui est actuellement à 50%, et de la même façon on fermera le poste à 50% lors d'un prochain Conseil municipal. Pour la Direction Patrimoine bâti et Moyens, service Aéroport, un poste d'attaché qui, suite à une VAE, le titulaire passe en catégorie A sur un poste qui était déjà calibré en catégorie A. On vous demande de bien vouloir accepter la mise à jour du tableau des effectifs tel que défini ci-dessus.

Monsieur le Maire

Merci, Lucien-Jean LAHOUSSE. Y a-t-il des remarques ? Oui, Monsieur CHARBONNEAU.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Est-ce que je pourrais éventuellement avoir quelques précisions sur les ouvertures de postes pour la Direction générale ? Pour les dix postes, s'il vous plaît.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Comme j'ai eu l'occasion de le dire, ces postes sont ouverts à la Direction générale mais seront affectés ensuite aux différentes Directions, dans le cadre des CAP. Pour faciliter la présentation des documents, on affecte toutes les ouvertures de postes - ce ne sont pas des créations de postes - à la Direction générale et ensuite elles sont affectées aux différentes Directions concernées. Donc ce n'est pas la Direction générale qui va d'un seul coup avoir dix collaborateurs de plus.

Direction Ressources Humaines**Adhésion à la charte des employeurs de la fonction publique en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en Poitou-Charentes.**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 24 novembre 2014, la Ville et le CCAS de Niort se sont engagés pour 3 ans avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) afin de continuer à respecter l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap de 6% des effectifs, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'intérêt de ce conventionnement était de structurer l'action de la collectivité et de disposer d'un financement préalable aux actions envisagées dans la convention à savoir :

- informer, communiquer et sensibiliser autour du handicap ;
- maintenir dans l'emploi les agents en situation de handicap ;
- favoriser le recrutement d'agents en situation de handicap.

Au niveau national, des outils ont été mis en place par le FIPHFP pour accompagner les employeurs publics dans cette progression.

Ainsi, le pacte territorial de Poitou-Charentes (Handi-Pacte) doit contribuer à créer une nouvelle dynamique et soutenir la mise en place de nouvelles initiatives par les employeurs.

A cette fin, une mission d'animation inter-fonctions publiques co-pilotée par le FIPHFP et la Préfecture de Région est confiée sur notre territoire à l'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie (ARFTLV).

Afin de rassembler les employeurs publics autour d'objectifs communs, il leur est proposé de signer une charte formalisant leurs engagements pour :

- promouvoir l'inclusion du handicap dans la gestion des ressources humaines par les employeurs de la fonction publique ;
- favoriser le recrutement dans la fonction publique des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- accompagner et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- partager ses expériences avec les structures publiques, notamment par l'intermédiaire de Handi-Pacte Fonction publique Poitou-Charentes et de son réseau de correspondants handicap.

Il convient aujourd'hui de poursuivre l'engagement pris en 2014 par la Ville de Niort en adhérant pour trois ans à la charte des employeurs de la fonction publique territoriale en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en Poitou-Charentes.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion pour trois ans à la charte des employeurs de la fonction publique territoriale en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en Poitou-Charentes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-367

Direction de la Commande Publique et Logistique**Fourniture et maintenance de matériels de nettoyage et d'entretien - Approbation des accords-cadres**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de couvrir les besoins de la collectivité en matière de fourniture et maintenance de matériels de nettoyage et d'entretien, notamment ceux de la Direction de l'Education, des services des Sports et Entretien/Conciergerie, un accord-cadre a été passé par procédure adaptée.

Ce nouvel accord-cadre, multi attributaires, est passé pour une période d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois, soit une durée maximale de 4 ans.

Pour chaque lot, l'accord-cadre fixe un montant maximum annuel en valeur :

Lot n°	Désignation	Montant maximum annuel en TTC
1	Matériels de nettoyage	36 000 €
2	Chariots de ménage	6 000 €

Les marchés subséquents conclus sur la base de l'accord-cadre seront passés en fonction des besoins à satisfaire.

La Commission des Marchés s'est réunie le 1^{er} octobre 2015, afin de se prononcer, pour avis, sur la désignation des attributaires pour chaque lot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les accords-cadres pour chaque lot précisé dans le tableau ci-après :

Lot n°	Désignation	Attributaires
1	Matériels de nettoyage	<ul style="list-style-type: none"> • SARL MY – Impasse du Dr Jean – 16340 ISLE D'ESPAGNAC • NILFISK SAS – 26 avenue de la Baltique – CS 10246 – 91978 COURTABOEUF • ARGOS HYGIENE - 12 rue Pierre Mendès France - 69120 VAULX EN VELIN
2	Chariots de ménage	<ul style="list-style-type: none"> • SARL MY – Impasse du Dr Jean – 16340 ISLE D'ESPAGNAC • SARL POLLET – 8 route de Cherveux – 79000 NIORT • GAMA 29 – Z.A. La Hallerais – Allée du Blosne – BP 87122 – 35771 VERN SUR SEICHE • ARGOS HYGIENE - 12 rue Pierre Mendès France - 69120 VAULX EN VELIN

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-368

Direction de la Commande Publique et Logistique

**Entretien du patrimoine arboré -
Approbation du marché**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le patrimoine arboré de la Ville de Niort comprend entre 15 000 et 20 000 sujets, selon le dernier inventaire : 92% d'arbres feuillus, et la moitié se compose d'arbres plantés en alignement.

Les prestations arboricoles s'étalent sur toute l'année civile, elles concernent des opérations d'abattage, d'élagage, de soins aux arbres et d'essouchages.

Ces prestations font l'objet d'un marché fractionné à bons de commande multi attributaires, comportant un minimum annuel de 150 000 € HT.

Le marché est passé pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible 3 fois, sans pouvoir excéder 4 ans.

Dans le cadre de la procédure de consultation par Appel d'Offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 24 septembre 2015 pour la désignation des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché ci-après :

1^{er} attributaire :

Montant estimatif du marché : 144 276 € TTC

Attributaire : SARL ELAQUITAINE

Adresse : ZA Bel Air, 42 ter route de Créon, 33360 CENAC

2^{ème} attributaire :

Montant estimatif du marché : 176 868,92 € TTC

Attributaire : OFFICE NATIONAL DES FORETS

Adresse : 100 boulevard de la salle BP 22, 45760 BOIGNY SUR BIONNE

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Il s'agit d'approuver un marché pour l'entretien du patrimoine arboré. Le patrimoine arboré de la Ville de Niort comprend entre 15 000 et 20 000 sujets selon le dernier inventaire, dont 90% d'arbres feuillus. Le marché est à bon de commandes et multi-attributaires, il porte sur un minimum annuel de 150 000 € HT. Il s'agit en général d'élagage. Le marché est passé pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, reconductible trois fois sans pouvoir excéder quatre ans. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le marché dont le premier attributaire est la société SARL ELAQUITAINE pour un montant estimatif du marché de 144 276 € TTC et le deuxième attributaire est l'OFFICE NATIONAL DES FORETS pour 176 868,92 € TTC. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces marchés.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Sans rentrer dans l'aspect secret de la Commission d'Appel d'Offres, n'y avait-il pas d'attributaires plus proches que ceux de Bordeaux pour un travail qui nécessite une présence au moins hebdomadaire sur la Ville ?

Lucien-Jean LAHOUSSE

Ce n'est pas exactement une présence hebdomadaire, on avait d'autres sociétés, qui ne sont d'ailleurs pas plus sur Niort, et le choix a été fait en fonction de critères de qualité et de technicité. On établit un chantier type et on regarde ce que les entreprises proposent pour le réaliser. Cela nous a amenés à attribuer une note technique plus importante aux sociétés que nous proposons de retenir. Je précise que l'une des deux sociétés est l'actuelle attributaire du marché.

Direction de l'Education**Projet Educatif de Territoire - Avenant n°1**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

A l'occasion de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2013, la Ville de Niort a initié l'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT) applicable sur les années scolaires 2013/2014 à 2015/2016.

Ce projet a été validé par la commission d'instruction en novembre 2013 puis signé en décembre 2013 par la Ville de Niort et par Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres et Monsieur le Recteur d'Académie.

Le PEDT formalise l'engagement des différents partenaires de l'Education à se coordonner pour organiser, sur un territoire, des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Il vise à favoriser les échanges et les coopérations qui sont profitables à l'enfant mais aussi aux professionnels et à apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques de chaque territoire, de chaque famille, de chaque enfant.

Le PEDT, dans sa version actuelle, concerne les écoles publiques de Niort et les centres de loisirs municipaux.

Il associe, par ailleurs, aux étapes de son élaboration et de sa mise en œuvre, différents partenaires tels que :

- l'Education Nationale ;
- les parents ;
- le tissu associatif local ;
- la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole des Deux-Sèvres ;
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- la Protection Maternelle Infantile ;
- la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Aujourd'hui, la Ville est sollicitée par les établissements privés d'enseignement de Saint Florent, Notre Dame-Saint Joseph et Sainte Thérèse-Saint André sous contrat d'association avec l'Etat. Ces derniers souhaitent, dans un premier temps, s'associer à la démarche du PEDT en cours, en souscrivant aux objectifs éducatifs tels qu'énoncés dans le PEDT. Ils demandent, par ailleurs, à prendre part dans un second temps, à la mise à jour du PEDT prévue pour septembre 2016.

Comme précisé par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale dans sa lettre du 12 mai 2015 adressée aux Maires et Présidents d'EPCI des Deux-Sèvres, lorsque le Maire a conclu un PEDT pour les écoles publiques de sa Commune, il doit donner suite à la demande des établissements privés d'enseignement sous contrat, sous peine d'atteinte au principe d'égalité devant la loi.

RETOUR SOMMAIRE

Un avenant est par conséquent nécessaire afin de tenir compte de ces établissements sous contrat, en tant que partenaire sur le territoire, dans la mise en œuvre des objectifs éducatifs énoncés dans le PEDT actuel et à venir.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant au Projet Educatif de Territoire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	2
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Rose-Marie NIETO**

A l'occasion des nouveaux rythmes scolaires en 2013, la Ville de Niort a mis en place un Projet Educatif de Territoire (PEDT) qui formalise l'engagement de différents partenaires de l'Education à se coordonner, à organiser sur un territoire les activités éducatives autour de l'enfant. La Ville est sollicitée par les écoles et les établissements privés qui souhaitent s'associer à la démarche du PEDT en cours et demandent à prendre part au suivant. Comme il nous l'est imposé par l'Education Nationale, nous allons faire suite à cette demande et nous vous demandons de nous autoriser à signer un avenant au PEDT.

Isabelle GODEAU

Nous aimerions savoir quel sera le coût réel pour la collectivité de l'intégration de ces écoles privées dans le PEDT. Est-ce que la municipalité fournira des animateurs ou des prestations ? Par exemple : animations de médiathèque ou de musée etc. Le Front de Gauche renouvelle son opposition aux animations payantes hors temps scolaires, même si elles s'inscrivent dans une réflexion d'aménagement du temps de l'enfant. Pour mémoire, deux heures d'enseignement ont été supprimées à tous les élèves pour être transformées, certaines en Activités Pédagogiques Complémentaires et d'autres en Activités Physiques et Sportives, activités pédagogiques professeurs des écoles ou activités périscolaires animateurs, en laissant aux collectivités la charge financière de leur mise en place et donc aux familles qui veulent en faire profiter leurs enfants. Nous dénonçons également de nouveau le principe d'égalité entre l'école publique et l'école privée, en conséquence nous voterons contre cette délibération.

Rose-Marie NIETO

L'inclusion à la réflexion au PEDT ne génèrera aucun coût pour la collectivité. Nous ne prenons en charge que les obligations légales qui nous sont imposées à savoir, participer au financement des activités scolaires, en aucun cas des activités périscolaires, donc ça ne coûtera rien. C'est juste un échange de bons procédés et savoir ce qui se fait à côté. Et puis ça leur permettra aussi de toucher des fonds d'Etat qu'ils ne peuvent pas percevoir pour l'instant.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-370

Direction de l'Education**Centres Socioculturels - Repas servis aux enfants
fréquentant les centres de loisirs**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du partenariat développé entre la Ville de Niort et les centres socioculturels (CSC), il est proposé aux CSC qui en font la demande de déplacer les enfants sur les restaurants ouverts pour les centres de loisirs municipaux selon la capacité d'accueil des salles de restauration.

Trois CSC ont souhaité s'inscrire dans ce dispositif. Des conventions actant ces dispositions sont établies pour l'année scolaire 2015/2016 et les mois de juillet et août 2016 sur la base de 4,10 € le repas facturé pendant toute cette durée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec chaque CSC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer ladite convention avec chaque CSC et à facturer le coût du repas à 4,10 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	1

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire n'ayant pas pris part ni au débat ni au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-371

Direction de l'Education**Fourniture de denrées alimentaires s'inscrivant dans une démarche de développement durable -
Approbation de marché lots n°1 et 2**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Conseil municipal a adopté par délibération du 19 décembre 2014, la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Niort et le CCAS pour la fourniture de denrées alimentaires destinées notamment aux usagers des restaurants scolaires, des centres de loisirs et des structures d'accueil du jeune enfant.

Afin d'assurer la fourniture de ces denrées alimentaires, une procédure par voie d'appel d'offres ouvert a été conduite en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Le marché est décomposé en 17 lots. La durée est de 1 an reconductible 3 fois, avec une échéance le 15 août 2019.

La Ville de Niort est engagée dans une démarche d'Agenda 21, visant à l'amélioration permanente de la collectivité dans les différents domaines composant le développement durable. La Ville de Niort souhaite que ses prestataires soient partie prenante de cette démarche.

En conséquence, les offres retenues sont composées de produits de qualité s'inscrivant dans une démarche de développement durable notamment au niveau de la composition nutritionnelle, des modes de production, de distribution ou de livraison.

La commission d'appel d'offres, réunie le 19 juin 2015, a pu procéder à la désignation des attributaires de 15 lots ; les lots n°1 et 2 étant déclarés infructueux pour cause d'offres non conformes.

Les 2 lots ont donc été relancés par voie d'appel d'offres selon les mêmes critères. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} octobre 2015 pour procéder à la désignation des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés ci-après :

n°lots	Fournitures	Montants minimum annuels en € TTC			Fournisseurs retenus
		Ville	CCAS	TOTAL	
1	Produits laitiers et ovoproduits	100 225	5 275	105 500	SICA LES DELICES DE L'OUEST
2	Beurre, œufs, crème fraîche, fromage blanc	15 825	1 055	16 880	SICA LES DELICES DE L'OUEST

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-372

Direction de l'Education

**Contrat de Ville - Poney maître d'école -
Demande de subvention auprès de la CAN**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant que le poney est un formidable « Maître d'école » pour l'enfant, la Ville de Niort a souhaité développer un projet avec les écoles maternelles situées en zone sensible.

Ce projet pédagogique élaboré en partenariat avec l'Inspection académique et le centre équestre, et transversalement entre les services de la Ville, s'appuie sur le poney comme fil conducteur, maître de tous les apprentissages et outils de médiation.

Une classe de grande section de maternelle est transplantée au centre équestre pour un cycle de 8 jeudis. Les élèves tournent indifféremment sur 4 ateliers distincts au cours de la journée.

Les apprentissages s'organisent autour du poney :

- activités pédagogiques ;
- équitation ;
- connaissance de l'univers du poney, découverte des équipements et des outils ;
- repos, motricité.

Ce dispositif développe la parentalité et la réussite éducative, par la sollicitation de parents bénévoles à chaque séance. Des liens de confiance se nouent avec les équipes éducatives, liens essentiels à la réussite des enfants.

Cette action expérimentée depuis 2009 est désormais intégrée dans les projets d'écoles.

Ce programme s'inscrit dans les objectifs du Contrat de Ville 2015-2020, articulé autour de 3 piliers, dont le pilier Cohésion sociale sur la parentalité et la réussite éducative.

Afin de poursuivre cette action avec les écoles maternelles Ernest Pérochon, Jean Zay et Emile Zola, dans son objectif stratégique, la Communauté d'Agglomération du Niortais est sollicitée, pour une participation financière au titre du Contrat de Ville pour l'année scolaire 2015/2016.

RETOUR SOMMAIRE

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAN ;
- solliciter le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € dans le cadre du pilier Cohésion sociale du Contrat de Ville ;
- signer, le cas échéant, la convention de subventionnement à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Rose-Marie NIETO**

Pour le dispositif Poney maître d'école, nous avons trois écoles du Réseau d'Education Prioritaire, toujours les mêmes, Ernest Pérochon, Jean Zay et Emile Zola, là nous vous proposons de demander à la CAN de participer à hauteur de 5 000 € dans le cadre de cette politique. Je vous propose de mettre en place un dossier de demande de subvention.

Marc THEBAULT

Je peux prendre la liberté de donner la parole à ma collègue ?

Isabelle GODEAU

Merci. Je voudrais simplement demander...C'est très bien que ces enfants puissent en profiter dans les trois écoles du REP, mais pourquoi ne pas l'étendre aux deux autres écoles qui sont dans le dispositif politique de la Ville ? Je pense que ça augmenterait le budget de 2 500 € à peine, j'ai essayé de faire un prorata, entre 2 000 € et 2 500 €, donc ce ne serait pas un coût très important, je pense qu'à l'avenir ce serait peut-être bien de l'envisager.

Rose-Marie NIETO

Nous y réfléchissons, effectivement, mais il y a aussi une question d'organisation par rapport au centre équestre qui a des problèmes de capacités d'accueil. On est en train de voir avec eux, pour cette année ce ne sera pas possible mais on verra pour l'année prochaine.

Direction Animation de la Cité**Dispositif Appel à Projets en direction de la jeunesse
avec le Centre socioculturel de Sainte Pezenne**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs,
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique à l'association Centre Socioculturel de Sainte Pezenne dans le cadre de leur fête « Hors les murs » sur le thème du cirque.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le CSC de Sainte Pezenne pour sa manifestation ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à cette association la subvention de 1 000 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-374

Direction Animation de la Cité**Subvention - Convention d'Objectifs - Niort
Associations (Solde)**

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Niort Associations est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui contribue à la promotion et au développement de la vie associative sur son territoire d'implantation.

Elle est un des partenaires privilégiés de la Ville de Niort dans le fonctionnement et le développement de la vie associative niortaise. Elle a pour vocation d'animer sous différents aspects le réseau associatif niortais.

Pour sa part, la Ville de Niort a inscrit le soutien à la vie associative au tout premier rang de son projet politique, car il ne saurait y avoir de développement urbain équilibré et durable sans un réseau associatif dynamique et innovant qui contribue au renforcement des liens entre les habitants.

Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, tels que Niort Associations, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus à nos concitoyens.

La convention d'objectifs 2011-2014 entre Niort Associations et la Ville de Niort passée au Conseil municipal du 19 septembre 2011 arrivée à échéance doit être réexaminée compte tenu des nouvelles missions de Niort Associations. Une nouvelle convention sera donc proposée en 2016.

Dans cette attente, afin que Niort Associations puisse assurer l'ensemble de ses missions, il convient de lui accorder, au titre de l'année 2015, une subvention de 231 000 €.

Un premier acompte de 90 400 € ayant déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 19 décembre 2014, puis un second à l'issue du Conseil municipal du 18 mai 2015, il est donc proposé à l'Assemblée municipale de se prononcer sur le solde de la subvention soit un montant de 50 200 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs – solde entre la Ville de Niort et Niort Associations ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association le solde de 50 200 € allouée au titre de l'année 2015, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-375

Direction Animation de la Cité**Subvention de fonctionnement - Banque alimentaire
des Deux-Sèvres**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville de Niort accorde aux associations caritatives qui distribuent de l'aide alimentaire aux personnes en situation de précarité, des subventions annuelles de fonctionnement.

La Banque alimentaire des Deux-Sèvres apporte un complément alimentaire aux foyers les plus démunis et lutte contre le gaspillage. Elle veille à la recherche d'une alimentation équilibrée, facteur d'amélioration de la santé mais aussi à l'accompagnement social des personnes accueillies.

Aussi, pour poursuivre ces efforts d'amélioration des conditions de l'aide alimentaire, il est proposé d'accorder une subvention de 1 000 € à cette association.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres une subvention de 1 000 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Jacqueline LEFEBVRE**

Notre politique de solidarité aux associations caritatives nous amène à soutenir la banque alimentaire des Deux-Sèvres. Elle apporte un complément alimentaire aux foyers les plus démunis et lutte contre le gaspillage, elle veille à la recherche d'une alimentation équilibrée, facteur de l'amélioration de la santé mais aussi à l'accompagnement social des personnes accueillies. Et c'est pour cette raison que nous souhaitons qu'elle poursuive ces efforts d'amélioration des conditions de l'aide alimentaire et que nous vous demandons d'attribuer une subvention de 1 000 € à cette association.

Nathalie SEGUIN

Je voulais savoir si en fait vous aviez travaillé à l'implantation d'une antenne de la banque alimentaire sur Niort, parce que cette association est située aujourd'hui sur Parthenay. C'est un peu surprenant que ça se passe comme ça, même si sur le fond bien évidemment j'approuve la démarche. Il y a quelques années, nous avons imaginé un projet de plateforme alimentaire sur le Niortais où il était question de l'implantation d'une antenne de la banque alimentaire sur le territoire pour éviter aux associations caritatives, principalement basées sur Niort, de faire des déplacements coûteux, des allers-retours jusqu'à Parthenay, parfois même se privant de faire des allers-retours parce que les camions ne permettaient pas de ramener beaucoup de denrées ou pour des raisons financières aussi parce que les allers-retours ça coûte chère et puis le bilan carbone est lourd. Voilà pourquoi nous avons imaginé ce projet de plateforme sur le territoire avec aussi un rayonnement Sud Deux-Sèvres, ce qui faisait que ce projet avait une vision départementale.

Jacqueline LEFEBVRE

Oui, Nathalie SEGUIN, je savais bien que vous évoqueriez la banque alimentaire et ce projet de plateforme sur le Niortais auquel j'ai été très sensible. Il se trouve qu'aux réunions que nous avons avec les différentes associations caritatives, il y a vraiment une réflexion sur la redéfinition de leurs actions les unes et les autres et il est fort possible que certaines d'entre elles abandonnent l'épicerie solidaire. Je ne dis pas toutes. Donc ça remet en question toute la dynamique autour de cette plateforme et puis ça remet aussi en question le financement qui est extrêmement difficile à trouver s'il n'y a pas une adhésion totale de tous les acteurs. Voilà en gros ce qu'il en est. Aujourd'hui, ce n'est pas encore d'actualité, peut-être que l'idée reviendra, peut-être qu'elle sera retravaillée, mais aujourd'hui ce n'est pas le cas et il nous semblait important de soutenir cette banque alimentaire bien que son siège soit à Parthenay, mais vous savez, nous soutenons d'autres associations caritatives à vocation départementale, alors que le siège soit là ou là, nous savons que les Niortais en situation de précarité en bénéficient et comme je l'ai souligné, il y a véritablement un souci de recherche d'une alimentation équilibrée à travers la démarche de la banque alimentaire, et c'est vraiment ce volet là que nous souhaitons soutenir et mettre en valeur.

RETOUR SOMMAIRE

Le débat est vraiment très nourri actuellement, mais il y a des tas et des tas de décisions qui vont être prises et qui vont nous orienter vers ce projet ou l'abandonner complètement. Je ne sais pas.

Elisabeth BEAUVAIS

Pour avoir assisté à l'assemblée générale de la banque alimentaire, vous voyez bien que la banque alimentaire c'est pour le département et Parthenay est au centre du département. Ramener une plateforme sur Niort c'est un coût, un investissement considérable, parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des frigos etc., qu'il faut de la surface, des chambres froides pour que la chaîne alimentaire et que l'hygiène soient respectées. Nous nous sommes aperçus que toutes les associations humanitaires, caritatives, n'étaient pas favorables à un report de la banque alimentaire sur le Niortais. Parthenay diffuse du Nord au Sud, d'autres propositions sont faites en ce moment pour voir ce qui est, non pas le plus rentable, mais le plus efficace au niveau de la distribution et il y a une grande concertation entre les associations, on a senti que c'était plus à marche forcée qu'un désir de ces associations de voir pour le Sud Deux-Sèvres une partie de la banque alimentaire venir sur le Niortais.

Nathalie SEGUIN

Juste une petite précision et après je demanderai à Madame LEFEBVRE d'éclaircir un point par rapport à son intervention. Du temps où la Ville de Niort présidait la charte alimentaire qui réunissait non seulement les associations caritatives, toutes les associations caritatives, et les partenaires financeurs, les associations et les financeurs étaient d'accord pour ce projet de plateforme alimentaire, qui a été un travail qui a été mené sur de longues années et qui avait réussi à convaincre aussi bien les associations caritatives que les partenaires financeurs. C'est vrai que c'était un projet ambitieux, mais qui était à la hauteur de l'augmentation des besoins en matière d'aide alimentaire et le temps était venu de véritablement structurer notre territoire, à regret, mais les choses sont ainsi, en tous cas de pouvoir se prémunir des désengagements européens et d'avoir à se retrouver en situation de pénurie pour les plus démunis d'entre nous. Voilà le sens du projet de plateforme alimentaire sur le Niortais, j'en ai déjà parlé, je le rappelle ce soir et puis, Madame LEFEBVRE, vous avez dit tout à l'heure que les associations se désengageaient de leurs épiceries sociales, c'est ça ? De plus en plus ? Alors ça, c'est un petit peu inquiétant parce que c'est justement ce qui permet de rendre une forme de dignité à ces bénéficiaires de l'aide alimentaire, la possibilité d'acheter les produits qu'ils souhaitent plutôt que d'avoir un panier qu'on leur donne à la distribution. Ce n'est pas une critique, simplement ce constat que cette information que vous nous apportez ce soir est quand même un petit peu inquiétante.

Jacqueline LEFEBVRE

Je ne me substitue pas aux associations, il y a une réflexion sur les actions prioritaires de chacune d'entre elles, ça ne veut pas dire pour autant qu'il y aura abandon de cette distribution de d'épicerie solidaire, mais il se peut qu'il y ait des regroupements, il se peut qu'il y ait des mutualisations, mais tout

RETOUR SOMMAIRE

ça..., peut-être que je suis un peu téméraire de vous en parler parce que c'est vrai que la réflexion n'a pas abouti et nous allons avoir une réunion prochainement à ce sujet, mais en ce qui concerne la charte alimentaire, les associations et les financeurs étaient d'accord...Eh bien écoutez ce n'est plus le cas en tous cas, et les financeurs...Eh bien je voudrais savoir quels financeurs vous avaient donné le feu vert...

Nathalie SEGUIN**Hors micro.**

La CAN, le Conseil général à l'époque.

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, on n'est pas dans un échange de ce type-là.

Jacqueline LEFEBVRE

Eh bien ce n'est plus le cas, et les engagements européens heureusement sont reconduits pour le moment.

Elisabeth BEAUVAIS

Je crois qu'il faut apporter quelques précisions. Certaines associations entendent conduire davantage une réinsertion et d'autres..., ne plus toutes faire le même travail, c'est ça en fait. Parce que tout le monde fait le même travail et plus que l'épicerie solidaire, c'est la distribution des repas. Il y en a qui veulent se spécialiser dans cette aide, cet accompagnement et il y en a d'autres qui veulent se spécialiser dans la réinsertion, l'accompagnement, vers un retour à une certaine autonomie. Ce travail est considérable entre les associations, on fait travailler ceux qui veulent bien travailler ensemble, alors ce n'est pas qu'on ferme les aides, loin s'en faut, mais chacun à sa spécificité, chaque association caritative ou humanitaire, comme vous voulez, a sa spécificité et c'est un remarquable travail qui est entrepris, où certains distribueront les colis repas et d'autres feront l'épicerie sociale, parce que c'est un peu différent entre distribuer les colis et acheter, même pour 10 centimes, un paquet de riz par exemple, ce n'est pas pareil, et accompagner vers l'autonomie c'est encore un autre travail. Chacun a sa spécificité, chacun a ses compétences, c'est ça que l'on veut mettre en place et ils sont demandeurs.

Guillaume JUIN

Je me permets d'intervenir, parce que je suis à l'initiative il y a une dizaine d'années de cette charte alimentaire, il existait à l'époque cinq associations caritatives, moi je défends malheureusement, ou heureusement, l'idée d'un stockage sur Niort, d'une banque alimentaire sur Niort parce qu'à l'époque on avait regardé et je n'avais pas réussi à aller au bout. Par rapport à Parthenay, Thouars et Bressuire, le nombre de colis, le nombre de paniers est malheureusement plus important à Niort que dans les trois

RETOUR SOMMAIRE

villes cumulées. C'était la raison pour laquelle on avait essayé de voir par rapport à des investissements lourds en terme de hangar, mais je pense qu'il faut en effet, et là je rejoins un peu Nathalie SEGUIN, poursuivre dans ce sens d'un local Niortais, pour essayer d'améliorer les choses.

Monsieur le Maire

Après, comme ça a été expliqué, il y les enjeux logistiques qui ne sont pas minces. D'autres remarques ? Non ? Qui s'oppose à la délibération ? Qui s'abstient ? Adoptée.

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-376

Direction Animation de la Cité**Subvention au titre des manifestations - Semaine de la solidarité internationale - Association pour la Reconnaissance et la Défense des Droits des Immigrés (ARDDI)**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Un collectif composé de 9 associations (l'UNICEF, ACAT, Amnesty international, Ubuntu-Rwanda, CCFD-Terre solidaire, Espoir d'Afrique, ARDDI, AFPS 79 et la CIMADE) organise la Semaine de la Solidarité Internationale.

Cette semaine se déroulera du 14 au 22 novembre 2015.

Plusieurs évènements se dérouleront cette semaine dans différents lieux niortais (Hôtel de Ville, CSC, Moulin du Roc, Lycée Saint André, Patronage Laïque, Maison des associations, etc....).

Au programme : animation musicale, films, conférence, théâtre, soirée festive, une manifestation dans le cadre de l'anniversaire de la signature de la convention internationale des Droits de l'Enfant.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 500 € à l'association ARDDI pour l'organisation de la semaine de la Solidarité Internationale.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'ARDDI la subvention de 500 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Jacqueline LEFEBVRE**

Il s'agit de la semaine de la solidarité internationale, c'est un collectif composé de 9 associations. Cette semaine va se dérouler du 14 au 22 novembre avec plusieurs évènements, dans différents lieux, dans l'Hôtel de Ville, au Moulin du Roc, le Patronage laïque etc., il y aura plusieurs animations, films et une manifestation dans le cadre de l'anniversaire de la signature de la convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il vous est proposé d'accorder une subvention de 500 € à l'association ARDDI qui s'occupe de l'organisation de cette semaine de la solidarité internationale.

Pascal DUFORESTEL

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais je suis, comme plusieurs membres de ce Conseil municipal, un peu troublé par les bruissements divers et variés liés à la délibération de la page 48 sur la Commission Boinot.

Monsieur le Maire

Hors micro.

Pascal DUFORESTEL

Très bien. Donc je finis juste la question, est ce que vous pouvez donner état du vote et est-ce que ce vote devait bien se faire sur une liste bloquée, ce que je pensais être le cas, et vous aviez eu la gentillesse de me proposer en suppléant, ou est ce qu'il pouvait y avoir panachage, ce qui semblerait avoir provoqué un certain nombre de voix qui se soient éparpillés sur d'autres membres de ce Conseil municipal que moi-même.

Monsieur le Maire

Monsieur DUFORESTEL, en effet, tout le monde n'a pas compris le fait que le vote préférentiel n'était pas possible, donc il ne pouvait être barré ou rajouté des noms. Mais comme il y avait une case blanche, chacun y a été de son petit nom alors que ce n'était pas possible, donc on va revoter après la délibération que Madame LEFEBVRE est en train de présenter parce qu'après je reprends mes délibérations, et le sujet est trop important qu'il y ait un biais dans l'élection, donc il y aura deux listes, une liste A et une liste B : la A, si on s'accorde, sera celle que j'ai proposé tout à l'heure, et une liste B que Monsieur CHARBONNEAU se fera fort de nous proposer puisqu'il a manifesté sa candidature et nous voterons pour l'une ou pour l'autre. En ce qui me concerne, je proposerai la liste A, mais on aura l'occasion de le redire dans un instant. Merci. Si on peut revenir à la délibération en question, Madame GODEAU.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Isabelle GODEAU**

Nous notons avec plaisir la participation active de la Ville de Niort dans le cadre de cette semaine de la solidarité et nous en profitons pour porter à nouveau la demande d'ARDDI, à savoir mettre les logements d'urgence à disposition des familles nécessiteuses dont elle défend les dossiers et nous demandons également où en est le décompte des logements vacants pour un éventuel accueil des réfugiés. Est-ce que le comptage est fini ou pas ?

Monsieur le Maire

Bien sûr qu'on a des retours de bailleurs, le sujet n'est pas de cet ordre aujourd'hui, la Préfecture nous a réunis le 29 septembre dernier, ça a été rendu public, je crois, toutes les communes des Deux-Sèvres n'étaient pas invitées, ce qui m'a d'ailleurs un peu surpris, mais nous sommes désormais en lien avec l'Etat, ce qui est clair, et l'Etat aspire à vouloir organiser les choses et il est bien normal en effet que ce rôle-là incombe à l'Etat et qu'il nous oriente dans les besoins qui pourraient se manifester. A cette heure, aucun besoin ne nous a été manifesté par quelque voie que ce soit. D'autres questions sur la délibération ? Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Pardonnez-moi de me réveiller un peu tard. Je reviens sur ces logements, vous évoquez des demandes qui ne sont pas parvenues, sur la question des réfugiés, les réfugiés Syriens, Irakiens, a priori les demandes ne sont pas parvenues sur un certain nombre de territoires mais là on a des demandes de personnes qui sont déjà sur notre territoire, en ce qui concerne ce que vient d'évoquer Madame GODEAU, à savoir effectivement des familles qui sont présentes sur notre territoire depuis un certain nombre de mois voire d'années et qui nécessitent justement assistance, or à cette question-là nous aimerions aussi avoir une réponse.

Monsieur le Maire

Ecoutez, si vous connaissez des familles en particulier, qui ont besoin d'assistance, vous vous adressez au CCAS pour nous les faire connaître. Toutes celles qui sont en situation d'être aidées le sont. Bien sûr, les mailles du filet peuvent être parfois trop larges et la solidarité et la vigilance sont l'affaire de tous, il s'agit d'orienter. Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Malheureusement, Monsieur BALOGE, c'est que le CCAS aujourd'hui n'accueille plus ces familles. Il avait six logements réservés pour le faire et le Conseil d'administration du CCAS, malgré mes interpellations régulières, se désengage progressivement de tout ce travail-là qui avait toute son utilité sur

RETOUR SOMMAIRE

notre Ville. Je le regrette bien, j'ai l'occasion régulièrement de le dire à la Vice-Présidente mais rien n'y fait et je ne sens aucune ouverture de sa part, mais j'imagine qu'elle agit aussi en accord avec vous. Donc c'est un petit peu bizarre de nous proposer ça ce soir, Monsieur BALOGE.

Jacqueline LEFEBVRE

Je me permets de répondre sur le volet des droits incomplets, puisque c'est de cela dont il est question. Au Conseil d'Administration, nous avons bien expliqué, sur la situation des six familles que nous avons accueillies en droits incomplets, qu'à l'époque il n'y avait pas de dispositif qui était soutenu par le Gouvernement, et à partir du moment où le Gouvernement a attribué à la fois à l'Escale La Colline et au 115, une allocation pour pouvoir loger ces familles en attente de droits, puisque leurs droits sont incomplets, nous avons décidé, nous, dans l'état actuel des aides que nous avons à assumer dans le cadre de nos compétences, de ne plus continuer à accueillir les personnes en droits incomplets qui sont accueillis par l'Escale La Colline et par le 115. Voilà. Nous n'avons bien entendu pas mis ces personnes à la porte de nos logements, et au fur et à mesure où leur situation est régularisée, c'est-à-dire que l'Etat prend sa décision, le Préfet fait appliquer la décision qui a été prise, ou ils restent sur le sol et ils rentrent dans les droits que tous les citoyens peuvent avoir ici et donc droit au logement, droit au travail etc...Madame...On le répète et on le répète, chacun ses compétences. Par ailleurs, l'accueil des réfugiés, c'est un autre sujet.

Nathalie SEGUIN

Ce travail avec les associations avait déjà été amorcé avant votre arrivée et effectivement, nous étions en situation de trouver des relais pour que les familles, Madame LEFEBVRE, ne soient pas accueillies dans les chambres d'hôtels, voilà pourquoi nous avons trouvé des relais, et la Préfecture le savait et elle accompagnait ce travail. Si, elle accompagnait ce travail. Peut-être que ça ne vous fait pas plaisir de l'entendre, mais elle l'accompagnait. Voilà quelle était notre démarche et je vous ai posé la question l'autre jour de savoir si effectivement, le désengagement du CCAS était entièrement comblé par ces relais, vous ne m'avez pas répondu, je vous ai même dit, Madame LEFEBVRE : peu importe à la rigueur qui le fait, moi ça m'est égal, que ce soit le CCAS ou les autres, mais que ces six familles continuent d'avoir une possibilité d'accueil sur notre Ville ! Voilà ce que je vous ai dit.

Elisabeth BEAUVAIS

Le sujet de l'accueil des migrants est douloureux, mais il faut d'abord distinguer, il y a toujours une confusion entre les réfugiés et les migrants. On voudrait tous faire avec notre cœur, mais on est obligé de faire avec nos moyens. En politique, l'éthique, c'est d'assumer les conséquences de ses actes et ça, c'est très important.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas le sujet de l'interpellation de ce soir.

Elisabeth BEAUVAIS

Mais si, parce qu'on est bien obligé...

Monsieur le Maire

On revient peut-être à la délibération et à la question, Jacqueline LEFEBVRE.

Jacqueline LEFEBVRE

Nathalie SEGUIN, l'Etat est très content, la Préfecture est très contente que le CCAS assume cette situation, mais financièrement, ou alors là on ne m'a vraiment pas donné les bonnes informations, il n'y a jamais eu d'aide, alors qu'il y en a pour l'Escale La Colline et pour le 115. Ce que je disais tout à l'heure, et je n'ai pas fini ma phrase parce que j'ai été troublée par vos gestes, j'en suis désolée, mais ce que je voulais dire, c'est que nous n'avons pas mis les familles à la porte. Il y a encore trois familles qui sont en situation de droits incomplets et que nous assumons. Quant aux logements, ils sont occupés et d'ailleurs Monsieur le Maire a bien demandé à ce que dans les cas d'urgences et il y en a souvent, nous puissions avoir des logements qui soient libres, voilà, et c'est la question, c'est-à-dire que nous répondons à notre fonction.

Elodie TRUONG

Je voudrais juste évoquer une chose, c'est que ces familles aux droits incomplets précisément, n'ont pas de droits aujourd'hui sur le territoire, ça veut dire que sans cette assistance au travers d'un toit, ils n'ont pas les moyens de se loger autrement ou en tous cas de permettre aux enfants d'aller correctement à l'école. Je pense que ce premier point de solidarité doit nous interpeller et il ne reste que trois familles dans ces logements, mais demain nous aurons de nouveau ces vraies questions d'accueil des migrants. C'est donc une question qui se pose là, qui se posera demain encore plus crument.

Monsieur le Maire

Merci. On va peut-être en rester là. La Ville a besoin de logements d'urgence. Le fait qu'elle ait des logements d'urgence de disponible, c'est absolument indispensable. Ça peut être demain en effet une famille de réfugiés ou de personnes arrivant à Niort, la nuit, le soir, eh bien on a besoin de logements d'urgence, mais le logement d'urgence ce n'est pas de façon pérenne, le logement d'urgence c'est pour répondre aussi à une famille Niortaise qui a sa maison qui brûle, une inondation, le gaz, c'est pour répondre à des situations de précarité imminentes et sur un laps de temps qui évidemment ne peut pas

RETOUR SOMMAIRE

être celui d'une installation. La situation qui préexistait, c'était que le logement d'urgence n'était plus du logement d'urgence, c'était de l'accueil, c'était du complément à ce qui existait déjà, dans des missions fondamentales de l'Etat, d'un Etat qui ne sait pas s'il régularise ou pas, mais qui laisse des gens vivre cinq ans dans l'absence de papiers. Ca, oui, c'est honteux. Que l'Etat décide, que l'Etat choisisse, et l'accès au logement social est ensuite possible dès lors que la situation est régulière. Pour ce qui est des personnes à droits incomplets, donc en situation irrégulière pour parler plus clairement, eh bien nous sommes confrontés à ce vide et c'est la responsabilité de l'Etat via l'ECADA notamment, d'accompagner ces personnes-là, il n'y a pas de volonté x ou y, il y a juste la volonté pour la Ville d'avoir des logements d'urgence pour accompagner des familles en grande précarité et personne ne leur demande d'où elles viennent. Donc quel que soit leur cas on a besoin de faire face à des situations de grande précarité immédiate et imminente et le logement d'urgence, c'est cela. Aujourd'hui, il est donc à nouveau disponible pour cela, et c'est heureux, personne n'a été mis à la porte, ça c'est la seule et vraie réalité. Ça se fait en bonne intelligence avec l'Etat qui est bien conscient que c'est là aussi sa mission que d'être dans l'accueil des personnes dont il n'a pas encore jugé le fait de savoir si elles devaient rester sur notre territoire en étant régularisées ou repartir chez elles par la voie du retour. Mais ça, c'est de sa responsabilité, c'est son droit régalien, moi je ne sais pas, adressez-vous à vos parlementaires, au Gouvernement, pour que la chose évolue, c'est sûr que ça me semble personnellement insupportable qu'on laisse des personnes, souvent des familles, des années entières dans une situation où ils ne peuvent ni travailler, ni se loger correctement, ni réaliser leur vie. Il faut leur dire oui ou non, mais il faut leur répondre. Quelle que soit l'opinion des uns ou des autres, cette situation est inacceptable. On va en rester là, mais je n'aimerais pas qu'on fasse dire n'importe quoi parce que véritablement, Niort a besoin de logements d'urgence qui servent à l'urgence. Ça, c'est une réalité et aujourd'hui c'est à nouveau possible. Nous passons au vote de cette délibération. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

J'ai quelques délibérations à présenter donc je me permets, vu l'importance de la délibération Boinot, de refaire un vote, je pensais que nous serions sur une liste unique mais d'autres ne l'on pas voulu et pour n'avoir aucun risque sur cette délibération importante, nous allons voter avec tous les soins de procédure, à savoir que ce sont des listes bloquées donc il n'y a pas de noms qu'on raye, qu'on rajoute ou qu'on corrige. Comme il y avait une ligne en blanc, ça a occasionné quelques absences, blanches ou autres, d'où les problèmes de comptage de tout à l'heure.

Je soutiens et propose, si ça vous va toujours, Madame TRUONG et Monsieur DUFORESTEL, une liste qui serait la suivante : Marc THEBAULT, Jacqueline LEFEBVRE, Michel PAILLEY, Elmano MARTINS et Elodie TRUONG en titulaires. En suppléants : Florent SIMMONET, Jeanine BARBOTIN, Dominique SIX, Christelle CHASSAGNE et Pascal DUFORESTEL. C'est une liste bloquée, on va l'appeler la liste A. Si il y en a une autre, Monsieur CHARBONNEAU, vous souhaitez toujours présenter une liste ?

Jean-Romée CHARBONNEAU

Oui, la liste qui s'intitulera B. Par exemple.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Qui sera la liste CHARBONNEAU.

Jean-Romée CHARBONNEAU

Et avant de procéder au vote, permettez-moi de féliciter mon collègue Pascal DUFORESTEL qui rejoint votre Majorité en étant sur cette liste. A moins qu'il préfère revenir sur la liste B qui serait un exemple d'union de l'Opposition.

Monsieur le Maire

Pour rassurer Pascal DUFORESTEL, pour ce qui est de la liste A, il s'agit clairement de faire une place à l'Opposition, ce qui a été proposé. Donc il y a une liste B, CHARBONNEAU et une liste A.

Il y a une liste C, Monsieur BREUILLE ?

Amaury BREUILLE

Monsieur le Maire, il y a une chose qui m'échappe, vous re-procédez à un vote mais le premier vote a eu lieu, je suppose qu'il a eu un résultat, vous ne l'avez pas proclamé, moi j'aimerais connaître le résultat du premier vote.

Monsieur le Maire

Je l'ai proclamé tout à l'heure, mais je dois constater...

Amaury BREUILLE

Vous n'avez pas proclamé les résultats chiffrés du premier vote. Vous avez proclamé une liste comme étant élue, mais je n'ai pas eu de chiffres.

Monsieur le Maire

Je vous ai répondu à l'instant, maintenant je peux le redire, comme pour d'autres délibérations où je m'applique à le faire. Au regard de l'importance de cette délibération, nous avons procédé avec un bulletin que je pensais être unique, mais qui comportait un blanc parce que nous n'avions pas eu le retour de l'Opposition en temps et en heure pour le nom d'un membre de l'Opposition en suppléant, qui a été proposé tout à l'heure, à savoir : Pascal DUFORESTEL, et ce blanc a suscité des votes blancs ou d'autres votes avec une pluralité de noms, ce qui implique qu'on est sur une liste préférentielle et la liste préférentielle n'est pas autorisée dans ce scrutin. Il est proposé, en toute transparence et toute régularité, de faire concourir une liste A que je viens de mentionner, une liste B que vient d'affirmer Monsieur CHARBONNEAU et peut-être une autre liste si vous le souhaitez, ou pas. Monsieur BREUILLE.

RETOUR SOMMAIRE**Amaury BREUILLE**

La question que je posais, comme vous l'indiquez, c'est que si un certain nombre de bulletins ont établi un vote préférentiel, dans ce cas ils sont nuls, et il y a bien un résultat du vote que j'aimerais simplement connaître avant qu'on procède au deuxième vote, c'est tout.

Monsieur le Maire

Je suis en train de vous expliquer que ce vote est nul et on va arrêter là cette discussion stérile, et que nous allons re-procéder pour la simplification du vote. Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Je me dis qu'à titre de transparence, effectivement et parce que ce résultat a une lecture politique tout à fait particulière, nous le savons, ce serait effectivement intéressant d'en avoir connaissance, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

On n'est pas dans l'habitude de communiquer sur les votes à bulletins secrets, là, on va communiquer le nouveau vote mais le premier n'était pas conforme à la régularité qui s'impose à une telle situation. On va recomposer le bureau de la même façon, si vous le voulez bien, et on demande à Monsieur MARTINEAU, du Secrétariat des Instances, de faire circuler les bulletins et les enveloppes avec, je vous le rappelle, la liste A qui est la liste menée par Marc THEBAULT et la liste B qui est la liste menée par Monsieur CHARBONNEAU. Il suffit d'écrire A ou B sur l'un ou l'autre de vos bulletins blancs. Ceux qui ont des procurations peuvent prendre deux bulletins, ça va sans dire.

Pascal DUFORESTEL

Monsieur le Maire, vous comprendrez qu'on soit un peu troublé parce que..., non mais attendez, on peut parler démocratie, il faut la mettre en application. Je suis désolé, soit les choses étaient claires et il ne fallait pas laisser entendre que, ou susurrer comme ça que ça pouvait être moi en suppléant mais que ce n'était pas sûr, auquel cas il se passe ce qu'il doit se passer dans ces moments là, il y a un glissement préjudiciable qui fait que Monsieur CHARBONNEAU obtient, au-delà de sa seule voix, un certain nombre de voix émanant du reste du Conseil municipal, ce qui est assez grave pour qu'on puisse se poser un certain nombre de questions, donc dans ce cas, je vous demanderai à l'avenir d'être beaucoup plus clair sur cette nature de vote, et si c'est un vote bloqué, vous assumez le fait que vous me proposez la suppléance, auquel cas, l'ensemble des conseillers municipaux votent sur une liste bloquée...

Monsieur le Maire

Je vais être très clair, si vous permettez, d'abord moi en effet je demande évidemment à ma majorité de voter pour la liste A que conduit Marc THEBAULT, d'autre part vous laissez entendre des choses, le vote

RETOUR SOMMAIRE

est secret et hélas ça peut être des manifestations de n'importe qui. Donc on ne le saura pas, mais le revote auquel on procède ce soir répond à la stricte régularité à laquelle on ne s'est pas strictement appliqué et là je le regrette, mes propos n'ont peut-être pas été assez clair tout à l'heure, on ne raye pas de noms, c'est une liste bloquée, complète, et comme elle est complète je l'ai énoncée et elle porte le terme de A, la liste de Monsieur CHARBONNEAU est la liste B. Maintenant ce sont les opérations de vote donc on laisse le vote se faire tranquillement et on reprendra les discussions tout à l'heure si vous voulez bien. Merci. Nous procédons aux opérations électorales et on reprendra les délibérations à l'issue. Marc THEBAULT me dit son bonheur de conduire une liste avec Pascal DUFORESTEL en fin de liste. Ceux qui votent Z c'est nul, mais le projet est trop important pour faire de la plaisanterie. Je vais appeler le bureau de vote.

Dans ce cas là nous pouvons procéder aux délibérations suivantes si vous le voulez bien.

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-377

Direction de Projet Prévention des Risques Prise d'eau en Sèvre niortaise dite de Galuchet - majeurs et sanitaires Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement du dossier de demande d'autorisation administrative de prélèvement d'eau superficielle

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort est propriétaire d'ouvrages de prélèvement d'eau en Sèvre niortaise (prise d'eau dite de Galuchet) et de distribution d'eau destinée à l'arrosage de terrains sportifs municipaux et privés ainsi qu'à la défense incendie d'installations classées située dans le quartier de Saint Florent.

L'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel délivrée par l'Etat arrive à échéance en juillet 2016.

Il convient pour la Ville de constituer au titre des dispositions du Code de l'environnement un dossier de demande d'autorisation permanente de prélèvement d'eau superficielle en Sèvre niortaise pour une période de dix ans à compter de juillet 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec le Syndicat des Eaux du Vivier pour élaborer le dossier de demande d'autorisation de prélèvement d'eau superficielle dans la Sèvre niortaise au site de Galuchet, pour une période de 10 ans à compter de Juillet 2016 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer en préfecture le dossier de demande d'autorisation de prélèvement d'eau superficielle dans la Sèvre niortaise au site de Galuchet.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-378

Direction Développement Urbain, Habitat ZAC PÔLE SPORTS - Convention Publique d'Aménagement - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (réalisations 2014 / prévisions 2015)

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Conformément aux dispositions de l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme et L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 17 de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Pôle Sports approuvée en Conseil municipal du 24 juin 2005, Deux-Sèvres Aménagement a transmis à la Ville de Niort le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) sur l'opération dont elle est concessionnaire.

Le document qui reprend les éléments financiers fixés au bilan de l'opération comprend :

- la situation juridique et administrative ;
- l'état d'avancement physique et financier de l'opération ;
- les réalisations de l'exercice 2014 et les prévisions 2015 ;
- l'échéancier prévisionnel des dépenses et recettes jusqu'au terme de l'opération ;
- les bilans, plans de financement et de trésorerie prévisionnels ;
- la note de conjoncture présentant l'avancement de l'opération et l'échéancier de réalisation.

Le bilan financier de la ZAC Pôle Sports s'équilibre en dépenses à 37 808 000 € HT et en recettes à 37 997 000 € HT.

Pour l'exercice 2015, les prévisions budgétaires de dépenses s'élèvent à environ 4 360 000 € HT consacrés majoritairement aux acquisitions foncières et aux travaux d'infrastructures de l'avenue de Limoges. En recettes, les prévisions budgétaires s'élèvent à environ 386 000 € HT.

Plus spécifiquement, concernant la participation financière de la Ville de Niort, concédante de l'opération, celle-ci reste inchangée à 3 726 000 € HT.

En dépenses 2015 :

- Foncier = 1 003 000 € HT
 - les acquisitions restantes dans le cadre de la procédure d'expropriation engagée en 2010 et pour lesquelles une ordonnance d'expropriation a été rendue par le juge représentent un montant de 475 000 € HT ;
 - frais d'acquisition : 220 000 € HT ;
 - une provision pour actualisation des montants suite aux jugements d'expropriation en 1^{ère} instance de 308 000 € HT a été prévue. Le montant initial de provision de 416 000 € HT s'accompagne en effet d'une baisse de 108 000 € HT suite à des jugements favorables en appel. Ces décisions laissent à penser qu'une baisse des autres indemnités en attente de jugement en appel pourrait être envisagée.
- Travaux = 2 217 000 € HT correspondant essentiellement à l'aménagement de l'avenue de Limoges en 2 x 2 voies, à la finition des travaux rue de l'aérodrome et aux travaux de dépollution, démolition et remise en état des sols des terrains à céder prochainement
 - reste à réaliser sur la phase 1 (DCE 1) : 57 000 € HT ;
 - reste à réaliser sur la phase 2 (DCE 2) : 1 479 000 € HT (+ 18 000 € HT de révision) ;
 - une ligne « autres travaux et aléas » de 663 000 € HT.

RETOUR SOMMAIRE

- Honoraires sur travaux = 128 000 € HT
- Frais financiers = 575 000 € HT
- Frais honoraires de maîtrise d'ouvrage = 217 000 € HT
- Frais divers = 82 000 € HT
- Frais de commercialisation = 30 000 € HT

En recettes 2015 :

- Recettes de locations = 5 000 € HT
- Cession de terrains à des tiers = 381 000 € HT
- Cession de terrains à la Ville de Niort = 0 € HT. Les dernières acquisitions de terrains équipés ont été faites par la Ville de Niort fin 2013, il n'est plus prévu de cession foncière à la collectivité.
- Autres participations = 0 € HT

En terme de financement :

Pour permettre le bon déroulement de l'opération, Deux-Sèvres Aménagement a effectué 3 phases d'emprunts :

- En 2008 : 5 M€ d'emprunts (4 prêts bancaires) remboursés en totalité.
- En 2011-2012 : 9,8 M€ d'emprunts (5 prêts bancaires) dont 2,352 M€ ont d'ores et déjà été remboursés. Il est prévu de rembourser en 2015, 4,448 M€. Le reste (3 M€) sera remboursé en 2016.
- En 2015 : 10 M€ d'emprunts (3 prêts bancaires) dont 750 000 € seront remboursés en 2015. Le reste du remboursement (9,250 M€) sera effectué entre 2016 et 2020.
- Un découvert de trésorerie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pourra être sollicité en cas de besoin à la fin du premier semestre 2015.

Il est donc demandé au Conseil municipal, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et après avoir pris connaissance du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC Pôle Sports concédée à Deux-Sèvres Aménagement, de bien vouloir :

- prendre acte de la communication du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2015 de la ZAC Pôle Sports faisant état des réalisations 2014 et des prévisions 2015, ci-annexé.

Le Conseil municipal a pris acte du compte-rendu annuel de la ZAC Pôle Sports

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Nous en sommes à la ZAC Pôle Sports et à la convention publique d'aménagement, où nous avons le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité pour les réalisations 2014. Cette délibération est assez développée ainsi que le compte-rendu qui était annexé à la délibération et que vous avez pu consulter. Je me permets de ne pas être dans l'exhaustivité de la délibération, il s'agit de prendre acte de ce compte-rendu, mais il appelle peut-être des remarques ou des questions de votre part. Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

En effet, je crois que lors de la Commission, notre collègue Josiane METAYER a posé un certain nombre de questions sur les futurs développements de cette ZAC, je sais très bien qu'il y a un certain nombre de projets qui ne peuvent pas être révélés et qui tiennent du secret pour l'efficacité de la commercialisation, il n'en demeure pas moins qu'il y a deux aspects dans le projet, il y a à la fois son développement commercial et il y a aussi bien sûr l'équilibre de la ZAC et au titre de l'intérêt général, nous ne pouvons qu'y veiller. Quid des différents projets, qu'en est-il, puisque ce sujet a fait polémique ou en tous cas pose question, de l'arrivée de Cultura sur la ZAC Terre de Sports, est ce que vous pouvez nous éclairer sur cela ? Merci.

Marc THEBAULT

Il ne vous a pas échappé, cher collègue, que c'est un dossier oh combien difficile et compliqué qui a connu, depuis sa naissance jusqu'à aujourd'hui bien des difficultés et des vicissitudes de tous ordres. Aujourd'hui, parmi les grands dossiers importants pour structurer cette zone d'activité aujourd'hui communale demain communautaire de par la loi Nôtre, il y a bien sûr le dossier Leroy Merlin, vous savez que ce dossier a été validé en Commission Départementale d'Aménagement Commercial, a été validé en Commission Nationale d'Aménagement Commercial, et est aujourd'hui en appel devant la Cour d'appel de Bordeaux. Parallèlement, la demande de permis de construire a été déposée et est en cours d'instruction dans nos services, il y avait un certain nombre de points qui interrogeaient notamment des éléments d'infrastructure et d'ailleurs il y est fait allusion dans le contenu de cette délibération : les aménagements entre les deux grands ronds-points avenue de Limoges avec la nécessité de passer en 2x2 voies, ce que la Ville s'est engagée à faire avec le concessionnaire Deux-Sèvres Aménagement. Les travaux débiteront au plus tard en début d'année 2016. Autre dossier qui a connu lui aussi des difficultés, c'est le dossier Arches Métropole dont je me souviens qu'ici même vous aviez salué les qualités. Ce dossier, après avoir été accepté en CDAC, malheureusement n'a pas franchi le cap de la CNAC malgré l'intervention de Monsieur le Maire que vous aviez soulignée très positive, brillante, c'est le mot que vous aviez employé à l'époque. Aujourd'hui, Arches Métropole fait part de son intention de redéposer avant la fin de l'année, puisque de par les modifications législatives, à partir de 2016, les règles seront

RETOUR SOMMAIRE

sensiblement modifiées. Nous n'avons pas plus d'information sur les délais pour redéposer et c'est vrai que c'était dans le dossier d'Arches Métropole que pouvait figurer l'entreprise Cultura. Le promoteur de cette société indique qu'il souhaite toujours voir figurer Cultura mais nous ne sommes pas dans le secret de ces messieurs. Voilà ce qu'on peut dire aujourd'hui. Maintenant, Cultura c'est une chose, mais il ne faut pas oublier qu'il existe, au-delà de la librairie en centre-ville et d'une seconde librairie sur la zone de la Mude, un espace culturel Leclerc très ancien, que vous connaissez parfaitement pour, dans une autre vie professionnelle, je crois savoir, Monsieur DUFORESTEL, avoir pas mal œuvré. Voilà ce que je peux dire.

Monsieur le Maire

Merci. D'autres remarques ou questions ? Non ? Il s'agit de prendre acte de la communication du compte-rendu annuel à la collectivité de la ZAC, nous en prenons donc acte. Délibération suivante, ça doit être Michel PAILLEY, mais ça va être un peu difficile, donc je propose, en l'état actuel, à Dominique SIX de prendre la parole et on se rend page 116.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-379

Direction Espaces Publics**Avenants de transfert d'INEO RCO vers INEO ATLANTIQUE portant sur le marché de travaux d'éclairage public et celui de mise en place d'illuminations occasionnelles**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le marché de travaux d'éclairage public nécessaire à la mise aux normes des installations et amélioration de l'efficiences du patrimoine communal a été attribué le 1er juillet 2013 à la société INEO Réseaux Centre Ouest (RCO).

De même, le marché de mise en place d'illuminations occasionnelles est attribué également à INEO RCO.

Le 1er juillet 2015, la société INEO RCO a fait l'apport à la société INEO Atlantique de l'ensemble des éléments (actifs et passifs) composant sa branche « Atlantique ».

Par le biais de cette opération d'apport partiel d'actif, INEO Atlantique (dont le siège social est situé Tour Voltaire, 1 place des Degrés, 92059 PARIS LA DEFENSE, et immatriculée au registre du commerce de Nanterre, sous le numéro 552 108 797) reprend l'intégralité des engagements et contrats en cours de la société INEO RCO.

Il y a lieu de conclure un avenant afin d'acter le changement de titulaire pour ces deux marchés ; cet avenant est sans incidence financière pour la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants de transfert portant sur les marchés cités ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-380

Direction Espaces Publics**Déploiement de la vidéoprotection - Conventions
pour la pose de caméras sur façades privées**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur le centre-ville, la plupart des caméras seront positionnées sur des supports existants, propriétés de la Ville de Niort.

Toutefois, pour trois d'entre elles, une implantation sur des façades privées est nécessaire.

La Ville de Niort a consulté les propriétaires concernés pour solliciter leur accord, dans le but de signer une convention fixant les modalités et les obligations des deux parties.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les quatre conventions à souscrire avec les propriétaires concernés ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	2
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-381

Direction Gestion Urbaine Réglementaire **Marché de mise à disposition de mobiliers urbains publicitaire et non publicitaire - Mise en place de deux colonnes Morris - Avenant n°1**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 15 mai 2007, le Conseil municipal a approuvé le marché de mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires avec la société JC DECAUX. Le marché a été notifié le 3 août 2007.

La Ville de Niort souhaite renforcer sa communication culturelle sur le territoire de la Ville en ayant à sa disposition des supports publicitaires spécifiques bien identifiables.

La Ville de Niort a recherché les moyens de satisfaire les besoins de communication culturelle tout en tenant compte de la situation financière de la Ville de Niort, du parc actuellement existant, des contraintes esthétiques et architecturales et des moyens juridiques permettant la mise en œuvre de cette communication.

La Ville de Niort a signé en août 2007 un contrat de mise à disposition de mobilier urbain avec la société JC DECAUX jusqu'au 03 août 2022. Il est apparu que le contrat existant avec la société JC DECAUX répond aux critères juridiques et financiers. Les propositions de la société JC DECAUX répondent aux critères techniques et esthétiques exigés par la Ville de Niort et par les réglementations locales et nationales sur la publicité.

L'avenant qui vous est soumis prévoit la mise à disposition de deux colonnes de type Morris.

Le coût de la location de ces deux dispositifs est compensé par l'intéressement prévu chaque année au contrat.

Cet avenant ne modifie pas le terme du contrat prévu en 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires avec la société JC DECAUX ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

RETOUR SOMMAIRE**Dominique SIX**

Il s'agit d'un marché de mobiliers urbains, pour la mise en place de deux colonnes Morris. En mai 2007, le Conseil municipal avait approuvé le marché de mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires avec la société JC DECAUX. La Ville de Niort souhaite renforcer sa communication culturelle sur son territoire en ayant à sa disposition des supports publicitaires spécifiques bien identifiables. Nous avons donc recherché les moyens de satisfaire les besoins de communication culturelle, tout en tenant compte de la situation financière de la Ville de Niort, du parc actuellement existant, des contraintes esthétiques et architecturales et des moyens juridiques permettant la mise en œuvre de cette communication. Il est apparu que le contrat existant avec la société JC DECAUX répond aux critères juridiques et financiers, les propositions de la société JC DECAUX répondent aux critères techniques et esthétiques exigés par la Ville de Niort et aux réglementations locale et nationale sur la publicité. L'avenant qui vous est soumis prévoit la mise à disposition de deux colonnes de type Morris. Le coût de la location de ces deux dispositifs est compensé par l'intéressement prévu chaque année au contrat. Cet avenant ne modifie pas le terme du contrat prévu en 2022.

Pascal DUFORESTEL

Cette délibération pose plusieurs questions, d'une part parce qu'on a débattu longuement mais de manière positive, je crois, sur le règlement de publicité au sein même de cette assemblée, on a, je crois, reconnu ensemble qu'il fallait être exigeant sur la place de la publicité notamment dans le centre-ville au vu de la qualité de notre patrimoine, on a évoqué des harmonisations qui étaient nécessaires et ce soir on voit réapparaître une nouvelle extension du champ publicitaire par le biais de deux colonnes Morris. D'une part, je n'ai pas mémoire que la colonne Morris soit un élément patrimonial propre à la Ville de Niort, et celui qui régulièrement guide certains niortais sur la trace du patrimoine me corrigera sur ce point et par ailleurs, on évoque que c'est la politique culturelle qui exige ce type de dispositif publicitaire, alors je ne comprends pas comment on peut avoir une politique culturelle plutôt en baisse avec un CNAR en moins et des jeudis en moins, et une exigence de supports supérieurs. Par ailleurs, il y a un souci. On vous avait demandé, lors du débat sur le règlement de publicité, qu'il puisse être fait un inventaire des supports existants au jour J, qu'en est-il aujourd'hui ? Puisque le sentiment que j'avais exprimé ici même, c'est qu'il y avait plutôt une installation sauvage et vu les dispositifs publicitaires sur la Ville, je crois qu'il devient urgent que nous ayons un inventaire précis de l'état des lieux des dispositifs, je crois qu'on est à l'aune d'un certain nombre de règlements qui vont s'appliquer, que ce soit sur les pré-enseignes notamment, qu'en est-il sur le territoire de la Ville ? Et par ailleurs, vous aurez comme moi observé que de nouvelles entités publicitaires, ou d'anciennes, installent régulièrement des panneaux 4x3, voire des panneaux coulissants 4x3, qu'en est-il ? Est-ce qu'ils sont installés sauvagement ? Est-ce qu'ils font

RETOUR SOMMAIRE

l'objet d'autorisation ? Sinon, je crois qu'il faut que nous puissions être très sévères à l'endroit de ces installations afin d'éviter qu'elles viennent contrecarrer les exigences qui avaient été évoquées ici en matière de place de la publicité dans la Ville.

Monsieur le Maire

Heureusement qu'on a voté récemment un règlement de publicité extérieure, mais Marc THEBAULT veut dire quelque chose.

Marc THEBAULT

Effectivement, je vous entends parler de publicité sauvage sans aucun contrôle sur notre territoire communal, alors qu'aujourd'hui est mis à l'enquête publique un règlement local de publicité dont les services de la Préfecture ne se gênent pas pour dire tout le bien qu'ils en pensent dans des réunions publiques, donc je suis extrêmement surpris de vos propos. Nous partageons le même souci d'encadrer très sévèrement la publicité, d'autant plus que, on l'a déjà dit, nous sommes totalement inscrits dans le territoire du Parc Naturel Régional. Par ailleurs, vous évoquez certains panneaux qui seraient installés plus ou moins réglementairement, l'ensemble des annonceurs savent qu'ils disposent de deux ans pour se mettre en conformité avec le nouveau règlement tel qu'il leur a été présenté et annoncé avant même qu'il soit définitivement adopté, probablement au début de l'année prochaine. Nous avons les mêmes préoccupations, nous partageons les mêmes inquiétudes et vos propos ne font pas sens, Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

J'adore les réponses pernicieuses et floues de Monsieur THEBAULT, mais elles restent floues et vous savez que quand il y a du flou, il y a un problème. En l'occurrence, pouvez-vous nous faire un état des lieux ? Ça clarifiera le débat, nous sommes d'accord pour reconnaître qu'il faut un règlement de publicité exigeant et nous l'avons défendu et débattu ici. Dès lors, quid de ces dispositifs qui fleurissent partout en Ville car vous connaissez la cupidité des opérateurs dans le domaine et vous savez le fait que certains opérateurs peuvent préférer installer pendant un ou deux ans, des dispositifs publicitaires, ça peut les rentabiliser quitte à devoir les démonter dans deux ans. Il n'en demeure pas moins que ça peut être illégal, donc j'aimerais que vous puissiez nous apporter des éclairages plus précis, Monsieur THEBAULT, comme nous l'avons déjà demandé ici, un inventaire du nombre de panneaux présents dans la Ville à ce jour suffirait, du nombre de dispositifs installés ces derniers mois, de ceux qui se placent en effet dans une future illégalité, dès lors que le règlement sera appliqué, ça mériterait d'être beaucoup plus clair et transparent que votre simple réponse.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle qu'on parle des colonnes Morris, donc avec des agendas culturels. On va revenir à la délibération, peut-être que Elmano MARTINS va nous permettre d'y revenir.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**Elmano MARTINS**

Je voulais simplement répondre à Monsieur DUFORESTEL. En un, l'inventaire a été fait, il a été fait par le bureau d'études, il est exhaustif. En deux, la règle du jeu changeant, bien évidemment, les sociétés d'affichage, sur l'ancienne base, déposent des nouvelles demandes. En trois, vous avez également des panneaux illégaux qui se posent et en quatre, nous avons les services de la Ville qui surveillent, qui en font démonter et qui en feront encore démonter. A partir du moment où la règle du jeu change, vous imaginez bien que certaines personnes comptent en profiter, ne serait-ce que pendant deux ans. Mais nous veillons au grain et l'inventaire existe.

Dominique SIX

Je m'inscris en faux contre les propos de Pascal DUFORESTEL, je ne vois pas où il voit fleurir des panneaux à tour de bras, je veux bien qu'il m'en donne la liste parce que là, honnêtement, je n'en vois pas. Effectivement, aujourd'hui on a un Règlement Local de Publicité qui passe en enquête publique, sauf erreur de ma part, du coup il n'est pas encore promulgué, effectivement les annonceurs en connaissent la teneur et c'est à leurs risques et périls si toutefois, effectivement, ils prennent le parti d'installer des panneaux, encore réglementairement sur des domaines privés sachant qu'ils auront à les démonter dans les deux ans qui viennent. On est plutôt dans une phase où aujourd'hui, effectivement, ils sont en train d'optimiser leur parc pour justement commencer à démonter. Mais je veux bien votre liste.

Pascal DUFORESTEL

Je vais répondre à Monsieur SIX, si vous me le permettez. Je propose un éducteur commun je peux même conduire et piloter la voiture qui vous mettra devant un certain nombre de panneaux, pas plus loin que face à la patinoire etc. En tous cas, j'ai appris ce soir, et j'aime bien les réponses précises d'Elmano MARTINS contrairement à celles de Marc THEBAULT, qu'il y avait un inventaire qui avait été fait par un Cabinet il y a quelques temps, donc comme tout élément de ce type au sein d'un Conseil municipal, je vous demande de bien vouloir nous le fournir dès que vous pourrez. Merci.

Monsieur le Maire

Je vais pouvoir donner lecture des résultats enfin, de la liste. Il y avait 44 votants, nombre de bulletins trouvés dans l'urne 44, nombre de bulletins nuls : 2 nuls et 1 blanc, nombre de suffrages exprimés 41.

Ce qui donne le quotient électoral de 8. Sont élus : Marc THEBAULT, Jacqueline LEFEBVRE, Michel PAILLEY, Elmano MARTINS et Elodie TRUONG élus titulaires, il n'y avait qu'une seule liste de titulaires. Florent SIMMONET, Jeanine BARBOTIN, Dominique SIX, Christelle CHASSAGNE et Pascal DUFORESTEL, élus suppléants, liste A. Je vais vous proposer du coup de revoter la délibération page 48 où je vous rappelle qu'il est question pour Port Boinot, d'approuver le programme d'aménagement urbain, architectural et paysager ; d'approuver l'enveloppe affectée aux travaux, d'approuver la composition du

RETOUR SOMMAIRE

jury et d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à entreprendre toutes démarches nécessaires. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Désolé pour ces petites..... mais on n'a pas forcément l'habitude d'avoir plusieurs listes pour un scrutin de ce type là, ce qui explique cela... Il n'y a pas d'ouverture à la parole. Pour précision, la liste A a obtenu 40 voix sur 41 et la liste B 1 voix. Voilà pour le détail pour éviter toute question complémentaire.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-382

**Direction Gestion Urbaine Réglementaire Convention de cession d'animaux avec l'association
Secours et Protection des Animaux de Poitiers -
Remboursement des frais de vaccination**

Madame Marie-Chantal GARENNE, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 13 mars 2015, la Ville de Niort a adopté une convention cadre avec les associations de protection des animaux visant à définir les conditions d'accueil des animaux, soit abandonnés par leur maître, soit trouvés sur la voie publique.

La Ville de Niort souhaite céder à l'association Secours et Protection des Animaux de Poitiers des animaux pour lesquels elle a procédé à la vaccination contre la rage.

Afin de permettre le remboursement de ces frais par l'association Secours et Protection des Animaux de Poitiers, une convention est donc proposée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre fixant les modalités de cession d'animaux et de remboursement des frais de vaccination auprès de l'association Secours et Protection des Animaux de Poitiers.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-383

Direction de Projet Environnement et Handicap**Biodiversité - Convention de partenariat avec le CNRS pour l'étude de faune sauvage en milieu urbain**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant la Stratégie Nationale de la Biodiversité et particulièrement l'objectif 18 : Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances et l'objectif 19 : Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances,

Considérant le plan d'actions biodiversité 2013-2017 de la Ville, adopté en Conseil municipal à l'unanimité le 15 novembre 2013, qui vise à assurer la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue locale. L'objectif stratégique 7 « Gouvernance et mobilisation territoriale » de ce plan, vise plus particulièrement à développer des partenariats avec les acteurs du territoire permettant une meilleure connaissance et protection de la biodiversité, et également des mutualisations d'actions.

Dans ce cadre, la Ville de Niort poursuit son effort de mieux connaître la biodiversité et souhaite encourager les démarches innovantes sur le territoire en matière de biodiversité.

De son côté, le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé, laboratoire du CNRS, développe avec le soutien financier de la région Poitou-Charentes et du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, un projet qui vise à comprendre l'impact de l'urbanisation sur les animaux sauvages. Plusieurs espèces (oiseaux, amphibiens, reptiles) peuvent être considérées comme des espèces sentinelles. L'étude porte donc sur des suivis de population, et plus particulièrement du Moineau domestique, des Mésanges et du Léopard des neiges, sur 5 ans en milieu urbain (en l'occurrence Niort) et en milieu rural. Ce projet permettra de comprendre si l'urbanisation affecte la faune du Poitou-Charentes.

La Ville de Niort et le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CNRS) ont déjà formalisé leur partenariat par le biais d'une convention approuvée en Conseil municipal le 29 avril 2013 qui prendra fin le 30 septembre 2015. Il est proposé de poursuivre ce partenariat par le biais d'une seconde convention qui fixera les modalités d'installation des nichoirs sur des bâtiments et sites municipaux, et le partage d'informations sur les résultats de l'étude.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat pour l'étude de faune sauvage en milieu urbain ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-384

Direction Patrimoine et Moyens**Foyer d'accueil d'urgence sis 105 avenue de Saint Jean d'Angély à Niort - Cession par la Ville de Niort à l'association l'Escale**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du Conseil municipal en date du 20 juin 2011, il a été accepté la mise à disposition d'un ensemble immobilier sis 105 avenue Saint Jean d'Angély à l'association l'Escale sous forme d'un commodat pour une durée de quarante ans afin d'affecter l'occupation des lieux à l'usage de foyer d'accueil d'urgence.

Ce prêt à usage, à titre gratuit conformément aux dispositions des articles 1875 et suivants du Code civil, a permis à l'association de rénover le bâtiment afin de mieux répondre aux besoins de ses résidents pour un montant total de travaux de 370 107,00 €.

Suite à l'incendie des locaux appartenant au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) situés place du Port, occupés également par l'association l'Escale à usage de foyer d'accueil de jour, cette dernière, en accord avec la Ville de Niort, envisage la construction d'un nouveau bâtiment dédié à cette mission de service public sur le terrain d'assiette disponible du Foyer d'accueil de nuit.

Ce nouveau bâtiment permettrait à l'association de gérer les deux activités d'accueil des personnes sans abri sur un même site et d'en mutualiser à la fois les locaux mais également le personnel présent. Eu égard aux sommes importantes déjà investies pour la rénovation des bâtiments existants et dans la perspective d'implantation d'une nouvelle construction à ses frais, l'Escale envisage plutôt d'en devenir propriétaire.

Le service France Domaine a évalué la valeur vénale du bien immobilier concerné à 300 000,00 €.

Mais afin de tenir compte de l'importance des travaux de rénovation investis, non encore amortis comptablement, de la réalisation d'une extension de 88 m² incluse dans l'évaluation du service France Domaine et de la vocation sociale des missions exercées par l'association l'Escale, il est proposé d'apporter une suite favorable à la demande d'acquisition de l'association et de lui céder l'ensemble immobilier situé 105 avenue Saint Jean d'Angély, au prix de 150 000,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- céder à la SCI l'Escale, les locaux situés 105 avenue Saint Jean d'Angély, cadastrés section EN n°507 pour une superficie de 791 m² ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de L'Escale.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

PROCES-VERBAL

RETOUR SOMMAIRE**Michel PAILLEY**

Suite à l'incendie des locaux de l'accueil de jour de l'Escale qui était loué au CCAS, situé place du Port, l'Escale envisage de regrouper ses activités au 105 avenue Saint Jean d'Angély, mais plutôt que de faire des investissements sur des terrains qui ne leur appartiennent pas, ils souhaitent acheter ces terrains, au 105 avenue Saint Jean d'Angély, à la Ville de Niort. Il y a une petite modification dans la délibération, il est proposé de céder à la « SCI » l'Escale, qui appartient bien évidemment à l'association l'Escale, et non pas à « l'Association » l'Escale. Je vous propose de céder ces locaux situés au 105 avenue Saint Jean d'Angély.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non ? C'est une réponse très concrète à l'incendie de la place du Port. Oui, Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci. Ça n'a rien à voir avec la cession elle-même, mais on nous signale des troubles réguliers à l'ordre public dans le voisinage de ce centre. Est-ce que vous avez les mêmes informations ? Est-ce que c'est le cas, ou est-ce que c'est que le fruit d'une rumeur ?

Monsieur le Maire

Tout dépend de quels troubles..., il y a eu quelques interventions policières en effet dans le secteur, c'était lié à une période où justement, suite à l'incendie un certain nombre de personnes se sont trouvées sans hébergement de jour, et donc à être peut-être davantage dans la rue Saint Jean d'Angély, avec des comportements qu'il ne m'appartient pas de juger mais qui pouvaient en effet être gênants. Cette délibération devrait permettre d'y remédier, en tous cas nous l'espérons puisque nous retrouvons, enfin l'Escale retrouve, avec cette délibération, des possibilités comparable à celles qu'elle avait.

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-385

Direction Patrimoine et Moyens**Missions de contrôle technique-Bâtiments et génie civil - Marché à bons de commande - Approbation du marché**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort doit obligatoirement mettre en œuvre des contrôles techniques à l'occasion des opérations de construction, d'entretien concernant les bâtiments communaux, les aménagements d'ouvrages d'art et hydrauliques.

Aussi, pour répondre à ces obligations réglementaires, une consultation « Missions de contrôle technique-Bâtiments et génie civil » a été lancée, pour la période 2015 -2018.

Cette consultation est composée de deux lots.

La commission des marchés réunie le 1er octobre 2015 a émis un avis sur le choix de l'attributaire sur le lot n°2 « Missions d'inspection sur les ouvrages d'art et hydrauliques.

L'avis sur le lot n°1 « Contrôle technique construction » est reporté ultérieurement suite à une demande de complément d'analyse par les services.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché ci-dessous :

n° Lot	Intitulé	Attributaire	Montant € TTC maximum annuel
2	Missions d'inspection sur les ouvrages d'art et hydrauliques	SOCOTEC	30 000,00

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
 L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015**

Délibération n° D-2015-386

Direction Patrimoine et Moyens**Cession d'un ancien château d'eau sis rue du Fief Trochet (ED n° 321)**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'un ancien château d'eau sis rue du Fief Trochet, cadastré section ED n°321, pour une superficie totale de 1a 32ca.

Suite à de nombreux articles dans la presse locale, un particulier a fait à la Ville de Niort une offre d'achat ferme afin de le rénover et de le transformer en habitation.

Le Schéma Directeur Immobilier, en cours d'application, fait apparaître un certain nombre de biens inoccupés ou sous-utilisés. Dans un souci de rationalisation et dans la mesure où ce patrimoine n'a pas ou plus d'intérêt pour la collectivité, il est souhaitable de procéder à sa cession.

Il est proposé de céder ce bien au prix de neuf mille euros (9 000,00 €) conformément à l'estimation du service France Domaine.

Cette cession fera l'objet de la signature d'un compromis de vente intégrant un dépôt de garantie de 20 % du prix de vente soit 1 800,00 € et comme seule clause suspensive, l'obtention d'un permis de construire purgé des délais de recours des tiers.

S'agissant d'un ancien château d'eau, ce bien fait partie du domaine public de la Ville de Niort. Pour permettre sa cession, il y a lieu de procéder à sa désaffectation et au déclassement du domaine public de ce bien et de la parcelle cadastrée section ED n°321 afin qu'elle intègre le domaine privé de la commune.

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale dans le but de réemployer autrement qu'au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence cette opération n'est pas soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section ED n°321 ;
- autoriser la cession de l'ancien château d'eau sis rue du Fief Trochet au prix de 9 000,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation du compromis de vente et de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2015

Délibération n° D-2015-387

Direction Patrimoine et Moyens**Cession de la maison d'habitation sise 84 avenue de Paris à Niort**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de la maison sise 84 avenue de Paris cadastrée section CR n°436 d'une superficie cadastrale de 3a 75ca.

Cette maison a fait l'objet d'une procédure de vente aux enchères publiques le 18 juin 2015 qui s'est soldée par une carence d'enchères.

Ce bien est donc resté potentiellement toujours en situation de vente par la collectivité et la publicité générée par la procédure de vente aux enchères a permis à quelques personnes de se montrer intéressées par ce bien immobilier.

Une personne a fait une proposition d'achat ferme auprès de la Ville de Niort pour un montant de 250 000,00 € et il vous est proposé d'y apporter une suite favorable.

Cette cession fera l'objet d'un compromis de vente comprenant :

- une clause suspensive d'obtention de prêt par l'acquéreur ;
- le versement d'un acompte de 5% du prix de vente soit 12 500,00 €

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale dans le but de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence cette opération n'est pas soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la cession de la maison sise 84 avenue de Paris à Niort au prix de 250 000,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente qui comprendra une clause suspensive d'obtention de prêt par l'acquéreur et le versement d'un acompte de 5% du prix de vente, soit 12 500,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié de cession à venir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation du compromis et de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

RETOUR SOMMAIRE**Michel PAILLEY**

Il s'agit de la vente d'une maison au 84 avenue de Paris. Pour mémoire, cette maison est passée au printemps aux enchères et n'avait pas trouvée preneur, il n'y avait eu aucune offre et finalement c'est quelqu'un qui n'avait pas pu constituer le dossier, apparemment, qui est venu nous proposer de l'acheter à 250 000 €, alors qu'elle était à beaucoup moins aux enchères.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Je crois bien que nous sommes à la fin de notre Conseil municipal, je vous remercie de votre attention.

Bonne soirée à toutes et à tous.

PROCES-VERBAL